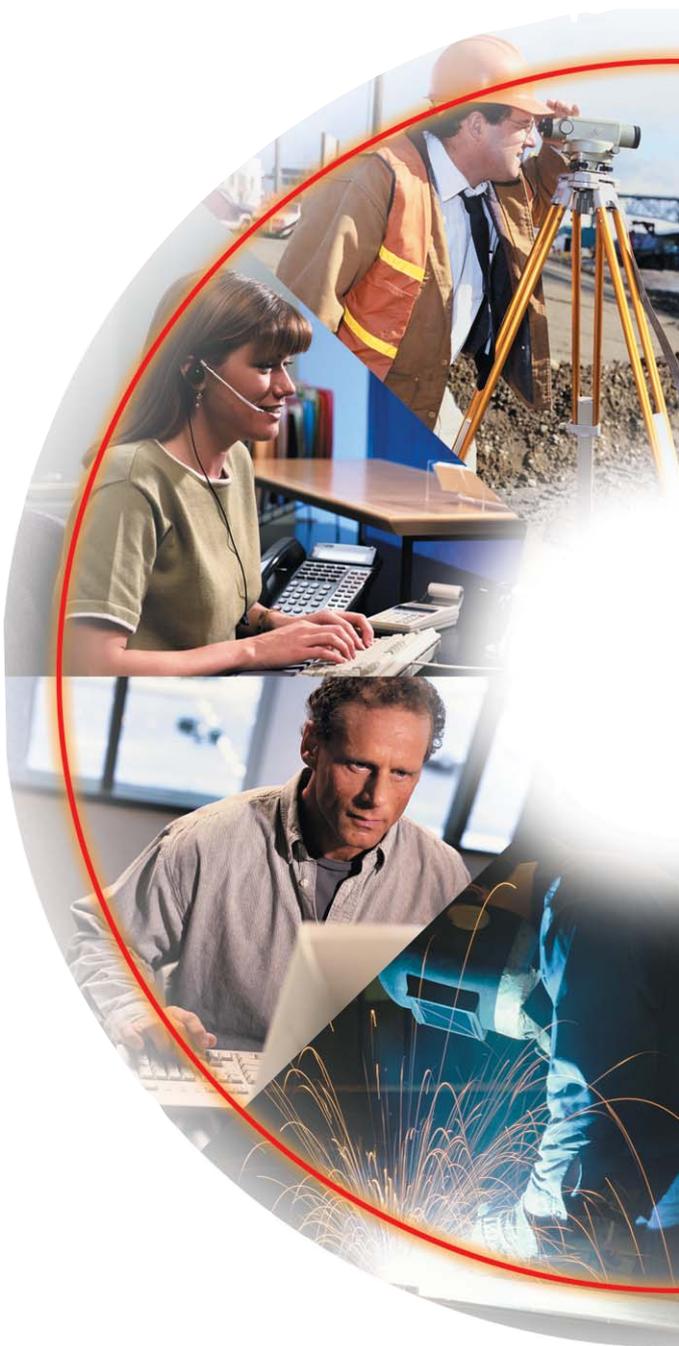


RAPPORT ANNUEL 2006

Sommaire

Organes de gestion et de contrôle	2
Chiffres clés	3
Message du Président	4
Profil du groupe Crit	6
L'activité du groupe en 2006	8
• Le travail temporaire, notre coeur de métier	8
• L'assistance aéroportuaire, une dynamique de croissance	17
• Les autres services, des activités complémentaires	20
• L'organisation du groupe	22
Une société-mère au service de ses filiales	22
Les ressources humaines, forces vitales du groupe	23
Evolution et perspectives	31
Groupe Crit et la Bourse	33
Rapport Financier	35
Rapport de Gestion	91
Rapport du Président du Conseil d'Administration	103
Informations juridiques et financières	114
Table thématique	136



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, le 7 juin 2007, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.



Société Anonyme au capital de 4 050 000 €
Siège social : 152 bis, avenue Gabriel Péri - 93400 Saint Ouen - France
622 045 383 RCS Bobigny



Conseil d'Administration

Claude Guedj	Président
Yvonne Guedj	Administrateur
Karine Guedj	Administrateur
Nathalie Jaoui	Administrateur

Direction Générale

Claude Guedj	Président Directeur Général
Nathalie Jaoui	Directeur Général Délégué, Présidente Pôle Travail Temporaire
Karine Guedj	Directeur Général Délégué
Daniel Barus	Directeur Général Pôle Travail Temporaire
Maunir Khablachi	Directeur Activités Aéroportuaires

Direction Opérationnelle

André Engler	Directeur Ressources Humaines
Karine Guedj	Directrice Communication
Evelyne Leblond	Directrice Juridique
Thierry de Veyrac	Directeur Financier Responsable de la Communication Financière

Commissaires aux comptes titulaires

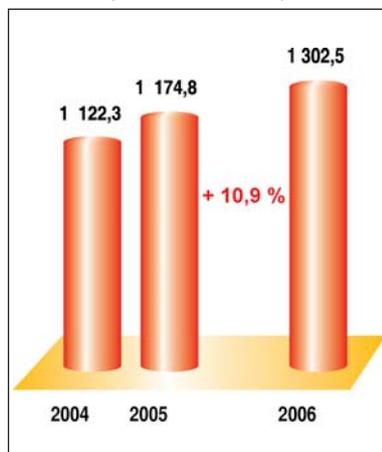
- PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT S.A
63, rue de Villiers - 92200 Neuilly sur Seine
Représenté par Jean-François Chatel, membre de la
Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes
de Versailles
Nommé par l'AGO du 14 novembre 1997
Renouvelé par l'AGM du 16 juin 2005
Date d'expiration du mandat :
AGO approuvant les comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2010.
- RICOL, LASTEYRIE ET ASSOCIÉS (indépendant)
Représenté par Gilles de Courcel, membre de la
Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes
de Paris
2, avenue Hoche - 75008 Paris
Nommé par l'AGO du 14 novembre 1997
Renouvelé par l'AGO du 19 juin 2002
Date d'expiration du mandat :
AGO approuvant les comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2007.

Commissaires aux comptes suppléants

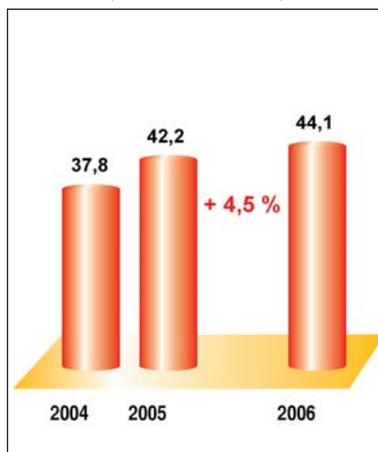
- Monsieur Pierre Coll, membre de la Compagnie
Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
4, avenue du Colonel Bonnet - 75016 Paris
Nommé par l'AGM du 11 juin 2003
Renouvelé par l'AGM du 16 juin 2005
Date d'expiration du mandat :
AGO approuvant les comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2010.
- Monsieur Jean-Charles de Lasteyrie, membre de la
Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes
de Paris
2, avenue Hoche - 75008 Paris
Nommé par l'AGO du 14 novembre 1997
Renouvelé par l'AGO du 19 juin 2002
Date d'expiration du mandat :
AGO approuvant les comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2007.

Chiffres clés

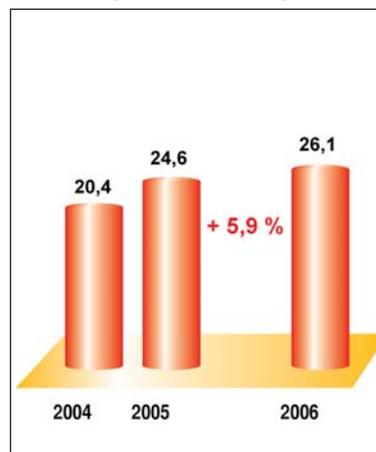
Chiffre d'affaires publié
(en millions d'euros)



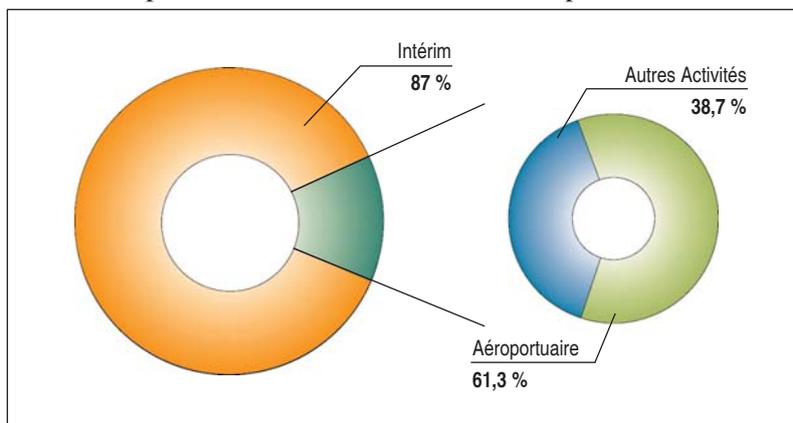
Résultat opérationnel publié
(en millions d'euros)



Résultat net publié
(en millions d'euros)



Répartition du chiffre d'affaires 2006 par activité



En milliers d'euros	2004	2005	2006
• Chiffre d'affaires consolidé	1 122 267	1 174 805	1 302 461
dont : Pôle travail temporaire	1 000 855	1 027 628	1 143 934
Pôle autres activités	68 963	73 369	78 599
Pôle assistance aéroportuaire	73 082	94 659	103 853
Eliminations inter activités	(20 632)	(20 851)	(23 926)
• Résultat opérationnel	37 818	42 181	44 096
• Résultat part du groupe	20 355	24 323	25 589
• Capitaux propres part du groupe	70 433	92 766	115 982
• Résultat par action (en euros)	1,81	2,16	2,28
• Effectifs permanents	3 807	3 800	4 201
• Nombre d'agences	360	379	437



Message du Président

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

L'année 2006 a illustré le potentiel de croissance du Groupe Crit et la pertinence de sa stratégie de développement. Une stratégie qui lui a permis de consolider son organisation et son réseau, de renforcer significativement sa structure financière pour reprendre un développement européen.

Une forte accélération de la croissance

L'exercice 2006 a pleinement reflété notre volonté à générer de la croissance. Cette volonté s'est démontrée à tous les niveaux, dans nos activités, notre développement, nos résultats, notre structure financière.

Notre groupe a franchi le cap de 1,3 milliard d'euros de chiffre d'affaires et plus que doublé son rythme de croissance avec une progression de 11% de son activité en 2006 contre 4,7% en 2005.

Cette performance est d'autant plus remarquable qu'elle a été portée tant par croissance organique que par croissance externe, tant en France qu'à l'international. Ainsi, à périmètre comparable, notre groupe affiche un chiffre d'affaires en progression de 7,7% sur l'exercice.

Cette évolution a été portée par nos deux pôles d'activité.

Un renforcement des positions à l'international

Notre pôle travail temporaire s'est inscrit en hausse de 11,3% et de 7,8% à périmètre comparable. Ce pôle a bénéficié de l'important programme d'ouverture d'agences réalisé en 2006 avec 28 nouvelles agences créées pendant l'année, de notre renforcement continu sur les secteurs les plus dynamiques du marché français et de notre fort développement à l'international. L'année 2006 a en effet été marquée par la forte croissance de notre pôle travail temporaire en Europe et plus précisément en Espagne où nous avons réalisé deux opérations de croissance externe. En procédant aux acquisitions des groupes de travail temporaire espagnols Tutor et Addenda, notre pôle compte aujourd'hui un réseau de 44 agences sur ce pays et occupe désormais une position de choix pour profiter pleinement d'un des marchés les plus dynamiques en Europe. Ainsi, le renforcement de nos positions hors de l'hexagone s'est traduit par un chiffre d'affaires à l'international multiplié par 2,7 sur l'exercice.

Dans l'aéroportuaire, nous avons franchi le cap des 100 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2006. Cette performance illustre le très beau parcours de ce pôle qui a signé en 3 ans plus de 40 nouveaux contrats de prestation directe et a quasiment doublé son chiffre d'affaires en quatre ans.

La dynamique commerciale de ce pôle lui a permis en 2006 de renforcer une nouvelle fois ses positions en prestation directe. Au cours de l'exercice, 10 nouveaux contrats en prestation directe ont été signés. En décembre 2006, le pôle aéroportuaire a également renforcé son développement en Afrique en signant une concession exclusive de 20 ans en partenariat avec les autorités gabonaises portant sur l'assistance en escale sur l'aéroport de Libreville au Gabon.

Les activités Engineering et Maintenance industrielle affichent quant à elles une bonne évolution avec un chiffre d'affaires en progression de près de 8% sur l'exercice.

La croissance soutenue de l'activité de notre groupe s'est accompagnée d'une nouvelle progression des résultats. Ainsi, le résultat opérationnel s'est établi à 44,1 millions d'euros et notre résultat net ressort en hausse de 6%.

Au cours de l'exercice 2006, nous avons renforcé notre structure financière. Avec des capitaux propres à près de 117 millions d'euros en progression de près de 25%, une capacité d'autofinancement(*) de 30,3 millions d'euros et un gearing de 0,9, le groupe affiche une situation financière solide lui permettant une stratégie offensive pour 2007.

Nos perspectives sont très bien orientées avec un très bon premier trimestre 2007 qui ressort en forte progression de près de 18%. Cette performance bénéficie de la très forte croissance de notre pôle travail temporaire qui enregistre une progression de plus de 21%. A périmètre comparable, la progression s'élève à près de 15%, ce qui confirme la capacité de notre groupe à afficher un développement soutenu sur son périmètre historique. Avec une croissance proche de 15% en France, nous avons surperformé le marché du travail temporaire qui s'inscrit en progression de 10% sur le trimestre. Le groupe dispose toujours d'un important potentiel de



*Une croissance de + 21,2%
du pôle travail temporaire au
1^{er} trimestre 2007*

croissance et de développement sur la France, son cœur d'activité. Pour accompagner la dynamique de nos marchés, nous continuerons à ouvrir des agences là où nous ne sommes pas encore implantés, sur les bassins d'emplois porteurs, sur les régions à fort potentiel. Depuis le début de l'année, 12 agences sont en cours d'ouverture. Notre objectif est d'atteindre

500 agences sur le territoire national d'ici 2010. Nous souhaitons également intensifier notre développement sur les prestations de recrutement et de placement. A ce titre, notre groupe a remporté en mai 2007 un appel d'offres du Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement portant sur un marché de prestations d'insertion de jeunes diplômés dans l'emploi. Nous avons ainsi été retenus comme prestataire exclusif sur les régions Ile-de-France, Pays de la Loire et Lorraine pour l'accompagnement et le maintien dans l'emploi de 2500 jeunes diplômés.

Nous comptons également confirmer le fort développement de notre pôle travail temporaire à l'international qui s'illustre au premier trimestre 2007 par un chiffre d'affaires qui a été multiplié par 3. L'Espagne est bien sûr au cœur de notre stratégie de développement européen. Notre objectif est d'atteindre rapidement un chiffre d'affaires de 100 millions d'euros sur ce pays.

Quant à notre pôle aéroportuaire qui affiche une bonne tenue de son activité au 1^{er} trimestre 2007, il a été désigné par l'AOC (Airline Operator Committee) sur le terminal Roissy CDG 1 pour la gestion des bagages en correspondance. D'ores et déjà, 25 compagnies opérant sur ce terminal ont signé avec le groupe des contrats de 3 ans. Ce référencement qui offre un potentiel important auprès des 42 compagnies présentes sur CDG1, permet ainsi au groupe de se positionner et d'élargir ses prestations sur un nouveau terminal.

Notre potentiel de développement et de croissance tant en France qu'à l'étranger et notre très bon début d'année permettent de confirmer avec confiance que notre groupe franchira, en 2007, une nouvelle étape dans la croissance et la progression des résultats.

Claude GUEDJ
Président Directeur Général



(* CAF = résultat de l'exercice + dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles + dotation nette aux provisions pour autres passifs et engagements de retraites.)



UN GROUPE DE SERVICES AUX ENTREPRISES

Le Travail Temporaire

Repères historiques

• 1962 • Naissance du Groupe Crit

Claude GUEDJ crée le Centre de Recherches Industrielles et Techniques (CRIT), bureau d'études et de calculs au service des industries mécanique, électrique et informatique.

• 1972 - 1998 • Première loi sur le travail temporaire - Création de Crit Intérim

Le groupe développe son réseau de travail temporaire par croissance interne et externe, crée son centre de formation aux ressources humaines et obtient la qualification ISO et la certification en milieu nucléaire CEFRI.

En 1998, le réseau de travail temporaire du groupe compte 92 agences.

• 1999 - 2000 • Introduction en Bourse

En 1999, Groupe Crit entre sur le Second Marché d'Euronext Paris.

En 2000, le groupe acquiert le groupe Europe Handling et la société Cityjet Handling spécialisés en assistance aéroportuaire.

Fin 2000, le groupe a porté son réseau de travail temporaire à 133 agences.

• 2001 • N°4 du travail temporaire

Groupe Crit est élu par le magazine américain Forbes l'une des 200 meilleures small caps au monde.

Europe Handling est nommé prestataire aéroportuaire sur l'aéroport Roissy CDG2.

Groupe Crit étend son réseau d'intérim en Suisse (7 agences) et poursuit le développement de son réseau national. Fin 2001, Groupe Crit acquiert le groupe Euristt. Cette acquisition stratégique permet au groupe de devenir le n°4 du travail temporaire en France (331 agences) et de prendre position en Allemagne (3 agences) et en Espagne (6 agences).

• 2002 • 40 années de croissance

Groupe Crit fête ses 40 années de croissance et franchit la barre du milliard d'euros de chiffre d'affaires. L'intégration d'Euristt et la fusion des réseaux sous une seule enseigne, Crit Intérim, donne naissance au premier groupe indépendant du travail temporaire en France.

• 2003 - 2004 • Poursuite de la croissance et de la rentabilité

- Création de Congo Handling, filiale d'assistance aéroportuaire au Congo,
- Création d'une filiale Crit Intérim au Maroc,
- Crit Intérim conforte sa position de n°1 français des Indépendants.

• 2005 • Un nouvel exercice de croissance

- La loi de Cohésion Sociale du 18 janvier 2005 permet à Crit intérim d'étendre son offre de service aux recrutements des CDI et CDD,
- Crit intérim devient la 1^{ère} entreprise de travail temporaire certifiée QSE en France,
- Les pôles Aéroportuaire, Engineering & Maintenance industrielle confirment leur position de relais de croissance solide et durablement porteur.

• 2006 • Accélération de la croissance et renforcement à l'international

- Le groupe double son rythme de croissance et renforce les positions de son pôle travail temporaire à l'international avec l'acquisition des sociétés espagnoles Tutor et Addenda,
- Le pôle aéroportuaire signe une concession exclusive sur l'aéroport de Libreville au Gabon.

8%* ASSISTANCE AÉROPORTUAIRE

FRANCE

- **Groupe Europe Handling** 84,8%
(Roissy CDG2)

EUROPE

- **Sky Handling Partner** 11,4%
(Dublin - Cork - Shannon - Irlande)

AFRIQUE

3,8%

- **Congo Handling** (créé en 2003)
(Brazzaville, Pointe Noire - Congo)
- **Gabon Handling Services** (créé en 2006)
(Libreville)

Groupe
crit

Cœur de notre métier

TRAVAIL TEMPORAIRE 87%*

FRANCE

- Crit Intérim
- AB Intérim
- Les Compagnons 93,8%
- Les Volants
- Mayday Travail Temporaire

ÉTRANGER

- Crit Intérim (Suisse)
- Crit España (Espagne)
- Propartner (Allemagne) 6,2%
- Crit (Maroc)
- Crit HR (Irlande)

AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES AUX ENTREPRISES 5%*

- Engineering & maintenance industrielle
 - ⇒ Maser 48,4%
 - ⇒ ECM
 - ECM Tehnologie (Roumanie) Drawings 34,4%
- Sécurité
 - ⇒ Paris Ile de France Sécurité 4,4%
 - ⇒ Otessa
- Fournitures pour l'industrie et le bâtiment
 - ⇒ Crit Center 11,6%
- Formation
 - ⇒ RHF 1,2%

* en pourcentage du chiffre d'affaires

En bref...

Le groupe Crit, **un acteur majeur du travail temporaire et de l'assistance aéroportuaire**

Le groupe Crit apporte depuis 45 ans à des milliers d'entreprises de tous secteurs d'activité, des grands donneurs d'ordres aux PME PMI, les **ressources humaines** professionnelles dont elles ont besoin.

Premier acteur indépendant du travail temporaire en France

437 agences en France, Allemagne, Espagne, Suisse, Irlande, Maroc.

Plus de 35 000 intérimaires délégués chaque jour.

Un pôle de services spécialisé en **assistance aéroportuaire, engineering et maintenance industrielle.**

4 200 collaborateurs permanents

1 302,5 M€ de chiffre d'affaires consolidé.



L'activité du groupe

Pionnier dans le domaine des services en ressources humaines aux entreprises, le Groupe Crit occupe aujourd'hui une place significative sur ce secteur : il est le premier groupe indépendant du travail temporaire en France, et a fortement renforcé en 2006 ses positions à l'international. Le groupe bénéficie également d'une solide assise dans le secteur de l'assistance aéroportuaire et accompagne son cœur de métier de services complémentaires dans les domaines de l'engineering et la maintenance industrielle.

Le travail temporaire constitue le cœur de métier du groupe : il en est le socle et son moteur de développement avec l'enseigne Crit Intérim. Ce pôle a représenté 87 % de l'activité du groupe en 2006.

Positionné sur un secteur en plein essor, le pôle assistance aéroportuaire constitue le deuxième pôle de développement du groupe et a représenté 8 % de l'activité en 2006.

Les autres services (5 % de l'activité) regroupent des activités complémentaires au métier de base destinées à accompagner et répondre à la demande des entreprises clientes en matière de ressources humaines dans les domaines de l'engineering, de la maintenance industrielle.

Le travail temporaire, cœur de métier du groupe

Grâce à une politique offensive de croissance externe, le groupe a acquis une nouvelle dimension sur son cœur de métier. Cet effet de taille et les valeurs du groupe - entrepreneurship - proximité - réactivité - satisfaction - sont les fondements sur lesquels se construit la politique de croissance des années à venir.

Cette politique de croissance a permis au groupe Crit de bénéficier d'une position clé de challenger dans un secteur concurrentiel et concentré. Premier groupe indépendant du travail temporaire en France, fort de 437 agences à fin 2006 dont 382 en France sous l'enseigne Crit Intérim, le Groupe Crit dispose d'une taille idéale, d'un maillage territorial national, du savoir-faire et des compétences nécessaires pour servir ses clients partout en France en leur délivrant la compétence requise au moment où le besoin s'en fait sentir.

Le marché français du travail temporaire : un modèle en Europe

Dans une économie mondiale en constante mutation caractérisée par une recherche accrue de réactivité et de productivité pour améliorer la compétitivité, les formes traditionnelles d'emploi avec leurs contraintes ne permettent plus de satisfaire les besoins de flexibilité des entreprises. De ce fait, grâce à la souplesse qu'il confère mais également en raison des investissements importants consentis par les acteurs du secteur pour mieux former les intérimaires et accroître leur employabilité, le travail temporaire est devenu en quelques années un véritable outil de gestion des ressources humaines faisant partie intégrante de la stratégie des entreprises en la matière. Parallèlement, il est devenu un vecteur fondamental d'accès à l'emploi. Le marché mondial de l'intérim a ainsi généré un chiffre d'affaires total de 185 milliards d'euros en 2005. Le recours au travail temporaire a constamment augmenté depuis plusieurs décennies et continuera à se développer à un rythme soutenu. Les chiffres d'affaires générés par le marché de l'intérim dans le monde en témoignent.

en 2006

Avec un volume d'activité de 20,4 milliards d'euros, le marché français, principal marché du groupe Crit, est le quatrième marché mondial du travail temporaire et le deuxième marché en Europe.

En Europe, le travail temporaire est devenu une industrie entrant dans une phase de maturité. Cependant, son développement s'est fait sur des bases et des principes relativement différents en fonction de chaque pays. Ainsi l'environnement juridique de l'industrie est libéral dans les pays anglo-saxons et réglementé dans les pays latins. En conséquence, d'importantes disparités subsistent mais elles tendent à converger vers un modèle européen harmonisé aux fins de définir un véritable statut juridique et social pour protéger l'employé intérimaire et d'élargir et assouplir les conditions de recours à l'intérim pour les entreprises.

Chiffres d'affaires du marché du travail temporaire

• États Unis

70 milliards d'euros (en 2005)
(2,9 millions d'intérimaires en équivalents temps plein)

• Europe

- 83 milliards d'euros (en 2005)
- Grande Bretagne : 36 milliards d'euros (en 2005)
(4 % de la population active)
- France : 19 milliards d'euros (en 2005)
et 20,4 milliards d'euros (en 2006)
(2,2 % de la population active)
- Allemagne : 8 milliards d'euros (en 2005)
(1 % de la population active)
- Pays-Bas : 7,7 milliards d'euros (en 2005)
(2,6 % de la population active)

• Japon

20 milliards d'euros en 2005

Source : C'IETT - Prisme

LE MODÈLE FRANÇAIS

La France est reconnue comme l'un des pays les plus avancés socialement en matière de travail temporaire dont l'activité évolue dans un cadre législatif et réglementaire strict. Cette législation s'est accompagnée depuis plus de vingt ans d'une action volontariste de la profession permettant aux intérimaires de bénéficier d'un véritable statut social.

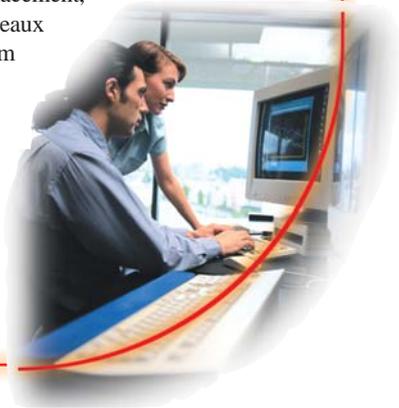
Le modèle législatif français fixe la rémunération du salarié temporaire sur celle que percevrait à l'embauche, après période d'essai, un salarié de même qualification pour le poste à pourvoir, augmentée des autres composants du salaire (primes). A cela s'ajoutent une indemnité de fin de mission (IFM) égale à 10 % de la rémunération totale brute due pendant la durée de son contrat, et une indemnité de congés payés (ICCP) égale à 10 % de la rémunération totale plus l'IFM. Ces deux indemnités sont payées à la fin de chaque mission au cas où le salarié temporaire ne bénéficierait pas immédiatement d'un contrat à durée indéterminée avec l'entreprise utilisatrice. L'intérimaire bénéficie du droit aux heures supplémentaires et au repos compensateur dans l'application de la législation du travail.

Le salaire de l'intérimaire est versé par l'entreprise de travail temporaire considérée comme son employeur qui a donc à ce titre les obligations sociales de tout employeur.

Chaque mission fait l'objet d'un double contrat : un contrat de

travail dit « de mission » entre l'intérimaire et l'entreprise de travail temporaire. Un contrat commercial dit « de mise à disposition » est signé entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise utilisatrice. Ce contrat comporte toutes les caractéristiques de la mission : motif, durée, qualification, caractéristiques du poste, lieu de travail, risques liés au poste, équipements de protection à utiliser, rémunération, caisse de retraite complémentaire, organisme de prévoyance ainsi que la justification du motif de la mission, l'entreprise utilisatrice ne pouvant faire appel à l'intérim que dans les cas très précis de remplacement de salarié, d'accroissement temporaire d'activité ou d'emploi saisonnier ou par nature temporaire.

En 2005, la loi de Cohésion Sociale du 18 janvier qui a autorisé les entreprises de Travail Temporaire à intervenir sur le marché du placement, a prévu également deux nouveaux cas de recours à l'intérim réservés aux personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi (chômeurs de longue durée, travailleurs handicapés, RMistes...) ou nécessitant un complément de formation.





Les caractéristiques du marché français : un marché fortement concentré pour une demande en pleine évolution

Le secteur du travail temporaire a changé de façon fondamentale et irréversible et a su gagner aussi bien les faveurs des entreprises que des salariés.

- Après avoir longtemps joué un rôle ponctuel et conjoncturel consistant à apporter une réponse à un ajustement d'effectifs en cas de surcroît d'activité et de remplacement de salariés absents, le travail temporaire s'est transformé en un instrument structurel, permanent et récurrent de la gestion des Ressources Humaines des entreprises. En effet d'une part, grâce à la souplesse et à la flexibilité qu'il confère, il permet de répondre aux exigences de productivité, de compétitivité et de réactivité désormais indispensables dans une concurrence mondialisée. D'autre part, en raison des efforts d'investissement réalisés en formation des intérimaires et dans l'expertise du processus de recrutement, le travail temporaire permet aux entreprises de disposer « au juste moment, de la juste compétence ».

Les principaux acteurs du travail temporaire en France

Rang	Groupe	Contrôle ou actionariat connu	CA mondial (Md€)	CA France (Md€)
• N°1	ADECCO	Adecco Holding Suisse	20,4	6,8
• N°2	MANPOWER	Origine Américaine	13,2	4,6
• N°3	VEDIOR	Origine Néerlandaise	7,7	3,1
• N°4	GROUPE CRIT	Origine française	1,13	1,06

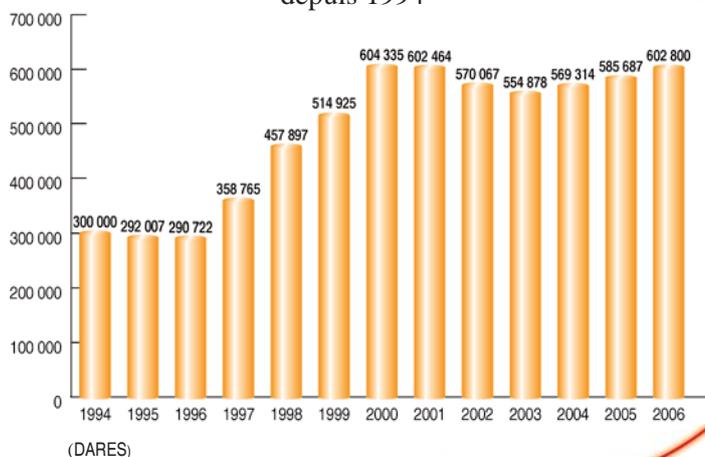
Sources : communiqués financiers, site internet des sociétés citées, les Echos

- Parallèlement, le travail temporaire est devenu pour les intérimaires un puissant vecteur d'accès et d'intégration au travail. Autrefois synonyme de « pis aller », d'emplois subalternes et de précarité, le travail temporaire, grâce aux efforts consentis pour améliorer l'employabilité de ses intérimaires, est devenu le vecteur privilégié pour intégrer ou réintégrer le monde du travail.

Ce rôle croissant d'accès au monde du travail se traduit également par la montée en puissance des emplois qualifiés dans l'intérim. En effet, le secteur constate année après année une élévation constante du niveau de qualification des salariés intérimaires au détriment de la catégorie des ouvriers non qualifiés. Ainsi en 2006, le nombre d'ouvriers non qualifiés

a baissé de 2,8 % sur un an, tandis que celui des ouvriers qualifiés a enregistré une hausse de 2,1 % sur la même période. Les catégories Cadres et Professions intermédiaires ont enregistré quant à elles des hausses respectives de 0,2 % et de 0,5 % (source Dares).

Évolution annuelle du nombre d'intérimaires depuis 1994

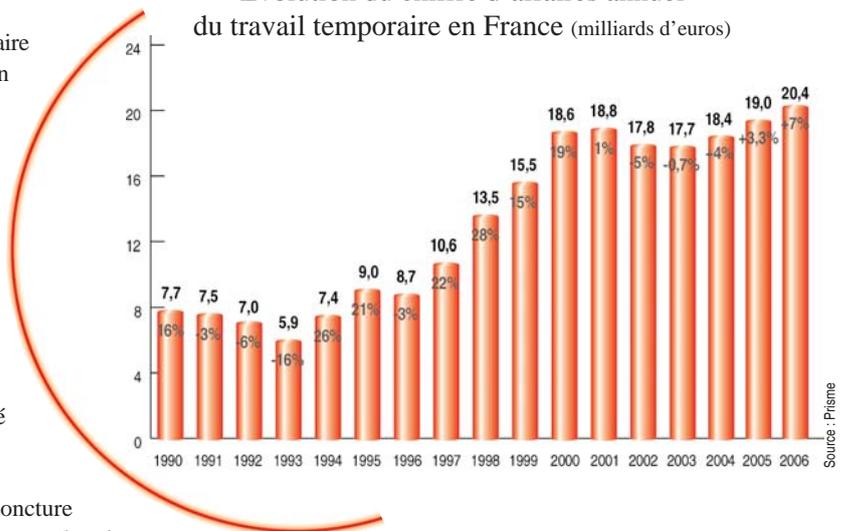


L'intérim présente il est vrai des avantages indéniables : choix de vie ou stratégie professionnelle pour les uns, véritable tremplin vers l'emploi pour les autres ; l'intérim constitue un moyen d'accès privilégié à un premier emploi (en 2005, 32,3 % des intérimaires ont moins de 25 ans et quatre intérimaires sur dix trouvent leur premier poste grâce à l'intérim) ou au retour à l'emploi pour les seniors (6,7 % des intérimaires ont plus de 50 ans en 2005). Pour beaucoup, il représente un moyen idéal de s'enrichir d'expériences professionnelles significatives et possède une dimension formatrice très importante : plus de 210 000 intérimaires ont bénéficié en 2005 de formations pour lesquelles les entreprises de travail temporaire ont consacré un budget de 260 millions d'euros.

(Source Prisme)

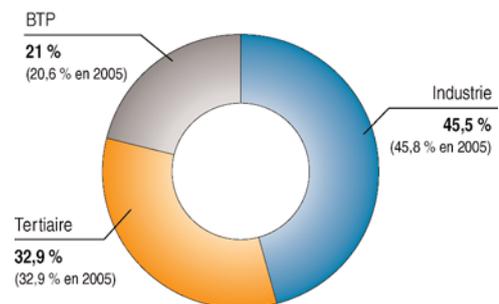
- C'est pourquoi la place qu'occupe le travail temporaire sur le marché de l'emploi ne cesse de se renforcer. En 2006, le nombre de salariés intérimaires en équivalent temps plein s'est élevé à 602 800, soit + 4,6 % par rapport à 2005 et représente plus de 2,2 % de la population active. Le travail temporaire est un marché structurellement en hausse. Depuis 1995, le nombre de salariés en équivalent temps plein a doublé. Depuis 1993, le volume d'affaires a été multiplié par 3 pour un taux de croissance moyen qui dépasse 12 % par an. Des chiffres qui témoignent de la part de plus en plus importante qu'occupe le travail temporaire dans l'employabilité et dans l'économie.

Évolution du chiffre d'affaires annuel du travail temporaire en France (milliards d'euros)



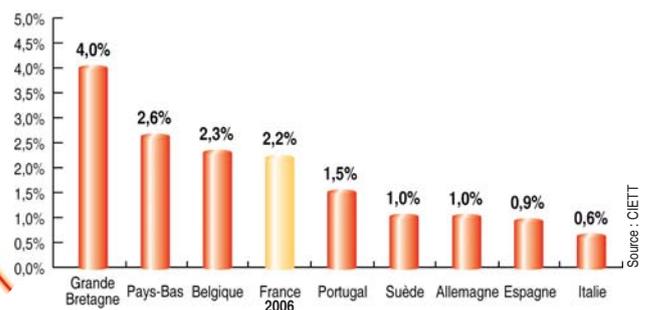
- Le travail temporaire est intimement lié à la conjoncture économique : il en est l'indicateur avancé, l'accompagne et la suit. Avec une croissance du PIB à 2,1 % en 2006, l'emploi salarié a enregistré une progression de 1,3 % sur l'année, engendrant la création de 204 400 emplois dans le secteur privé. 2006 a notamment été marquée par la baisse de l'emploi dans l'industrie (51 700 postes de moins), par la création de 57 000 emplois dans le secteur de la construction et de 199 300 emplois dans le secteur tertiaire. Dans ce contexte, le secteur de l'emploi temporaire a enregistré une croissance de 5,3 % avec la création de 34 400 postes en plus (Source Unedic). De nombreux facteurs d'évolution contribuent et contribueront à rendre le secteur du travail temporaire de moins en moins tributaire aux aléas de la conjoncture. Ainsi, il est dorénavant présent et accompagne aussi bien les bas de cycles, les reprises, que les hauts de cycles économiques. Il a et aura un rôle majeur à jouer dans le renouvellement des compétences des entreprises à la suite des départs à la retraite, et dans la gestion des CDD et des CDI suite à la nouvelle loi de cohésion sociale de 2005 qui a ouvert le placement aux entreprises de travail temporaire.

Répartition de l'emploi intérimaire par secteur en 2006



- Le travail temporaire touche tous les secteurs d'activité. L'industrie reste le premier secteur utilisateur représentant 45,5 % de l'emploi intérimaire. Ce secteur a été marqué en 2006 par une forte croissance du secteur "Équipement mécanique" enregistrant une progression de 15,9 % (nov. 2006 vs nov. 2005) par une hausse de 9,4 % des Industries agricoles-alimentaires et par une baisse importante dans l'industrie automobile avec une baisse de 9,8 % des effectifs en un an. Le secteur tertiaire atteint 32,9 %. Dans ce secteur, on notera la performance du secteur "Transport" qui enregistre une croissance des effectifs intérimaires de plus de 13 % sur un an. Le secteur BTP représente 21 % de l'ensemble des effectifs intérimaires. (Source Prisme)

Part du travail temporaire dans la population active en Europe (en 2005)



- Le groupe Crit évolue sur un marché fortement concentré : sur les 1 000 entreprises de travail temporaire regroupant un total de 6 444 agences à fin 2006, trois firmes internationales représentent les deux tiers de l'activité du travail temporaire. Avec plus de 5 % de parts de marché, le groupe Crit se place au 4^e rang et est le premier groupe indépendant de l'intérim sur le marché français.



Le pôle travail temporaire du groupe Crit : une dimension nationale, un fort développement en Europe

Etre à la fois un groupe d'envergure nationale et un acteur européen, disposer d'une couverture géographique pour privilégier une proximité toujours plus grande avec ses clients, pouvoir répondre avec encore plus de réactivité et d'efficacité pour satisfaire aux besoins des salariés intérimaires et des entreprises, le groupe Crit dispose aujourd'hui d'atouts majeurs sur le marché du travail temporaire en France et en Europe.

La dimension que le groupe a acquise dans le travail temporaire lui donne un avantage compétitif indéniable, lui procure un formidable effet de levier et lui permet de s'imposer comme l'alternative idéale sur un marché où la réussite passe par l'effet de taille.

Une couverture du territoire et de tous les secteurs d'activité

Son positionnement clé tant au niveau géographique, sectoriel qu'en termes de clientèle, ses valeurs fondamentales d'entrepreneuriat, de proximité, de réactivité et son souci permanent de la satisfaction de ses clients permettent au réseau Crit Intérim d'être un partenaire privilégié à la fois des grands donneurs d'ordres et des petites et moyennes entreprises, sur tous les secteurs d'activités et sur tout le territoire.

• Une répartition géographique équilibrée

Le réseau Crit Intérim dispose d'une configuration géographique bien équilibrée permettant d'être présent dans les plus grandes villes de France et les grands bassins d'emploi. Très fortement implanté dans le Nord, l'Est et la Normandie où il détient des leaderships régionaux, le réseau est également bien implanté en Ile-de-France et occupe des positions fortes dans le grand Sud-Est et le Sud-Ouest de la France.

Fidèle à sa politique de proximité, le groupe poursuit son maillage du territoire afin de conforter son implantation nationale.

• Une couverture de l'ensemble des secteurs d'activité

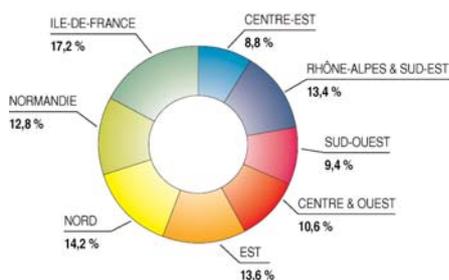
Le réseau Crit Intérim s'illustre par une forte activité dans l'industrie qui représente plus de 44 % de son activité en 2006. Le réseau est également très développé dans le BTP et a renforcé en 2006 sa pénétration dans le secteur des services, dont la part dans l'activité totale est passée de 14 % en 2002 à 31 % en 2006.

Les secteurs à forte valeur ajoutée représentent l'un des axes de développement du groupe qui dispose de compétences dans les métiers de haute qualification dans l'industrie (agro-alimentaire, aéronautique, pharmacie, chimie...) et les services (banque assurance, télémarketing, transport et logistique, commerce, médical...) et des positions fortes dans le nucléaire, le graphisme, les designers web, l'événementiel...

• Un mix clientèle stratégique

Le positionnement dans les grands comptes répond également à l'un des axes de développement du groupe Crit, qui est présent dans un grand nombre de PME/PMI. Le maillage du territoire conjugué à cette complémentarité en termes de clientèle permet au groupe de servir sur l'ensemble du territoire tous les types de clientèle.

Répartition du chiffre d'affaires
du réseau Crit Intérim par région
(% du CA 2006)



La force d'un réseau national à taille humaine

Avec 382 agences à fin 2006 en France, Crit Intérim dispose à la fois d'un réseau dense, d'étendue géographique nationale, mais qui reste à taille humaine. Un tel déploiement permet une souplesse, une rapidité de décision et d'action, une proximité commerciale et relationnelle, une interaction et une relation privilégiée entre le siège, les agences, les entreprises clientes et les collaborateurs intérimaires.

Cette proximité est au cœur de l'organisation du pôle travail temporaire et se conjugue à la relation humaine que les dirigeants du groupe ont toujours su privilégier à tous les niveaux de l'entreprise et avec leurs clients.

Une organisation entrepreneuriale

À la fois autonomes, interactives et solidaires, les agences Crit intérim sont managées par 9 directions opérationnelles régionales, véritables centres d'expertises en ressources humaines.

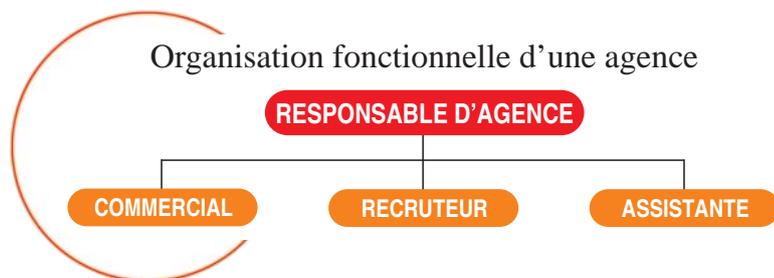
Les agences Crit intérim sont des agences « entreprises » organisées en centres de profit avec des responsables à culture d'entrepreneurs. Les directeurs d'agences sont des hommes de terrain, spécialisés dans leur secteur d'activité. Recrutés localement et choisis pour leur implication dans la vie sociale, économique et associative de leur cité, les collaborateurs Crit Intérim connaissent parfaitement le tissu économique et les entreprises de leur région. Ce mode de recrutement, propre au groupe, est l'un de ses atouts majeurs : il est source de compétences plus pointues et plus stables s'illustrant par un faible turnover. Cette stabilité favorise en outre une relation « d'intimité » et de proximité avec les entreprises clientes et les intérimaires. Cette proximité humaine et géographique, chère au groupe Crit, est un gage d'efficacité et permet d'assurer un service plus personnalisé, plus pointu, plus humain, donc plus performant.

28 nouvelles agences
ouvertes en 2006



En 2 ans, le groupe a fortement accéléré son programme d'ouvertures d'agences avec la création de 47 nouvelles agences sur le territoire national et a renforcé ses positions à l'international.

Organisation fonctionnelle d'une agence



Un renforcement à l'international

En 2006, le groupe a renforcé de façon significative ses positions à l'international. Ainsi en Espagne, le groupe a procédé à l'acquisition des sociétés de travail temporaire Tutor et Addenda qui portent à 44 le nombre d'agences à ce jour sur le pays. Ces deux acquisitions vont permettre au groupe de profiter pleinement d'un des marchés les plus dynamiques en Europe.

Le groupe a également étendu sa présence au Maroc et en Allemagne en ouvrant de nouvelles agences sur ces pays qui comptent respectivement 4 et 5 agences, s'est implanté en Irlande à Dublin et compte 3 agences en Suisse. À ce jour, le groupe dispose de 57 agences à l'international (contre 12 agences à fin 2005) lui permettant d'accompagner ses clients hors de l'hexagone, de répondre à la demande de clients frontaliers et de se développer sur des pays offrant des potentiels importants de développement.





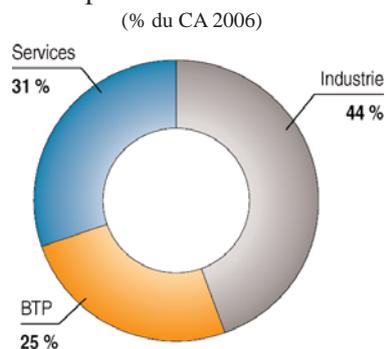
L'activité du pôle travail temporaire en 2006 : Des fondamentaux solides, la force d'un modèle de développement en France et à l'international

En 2006, le groupe a développé son réseau de travail temporaire en France et à l'international grâce à un important programme d'ouverture d'agences et une politique de croissance externe. Le groupe a poursuivi sa politique commerciale sélective qui préserve la qualité de ses contrats, tant auprès des PME-PMI, son coeur de clientèle, que des grands comptes sur lesquels le groupe a renforcé de façon continue son développement.

• Une position forte sur les PME et PMI, un renforcement sur les grands comptes.

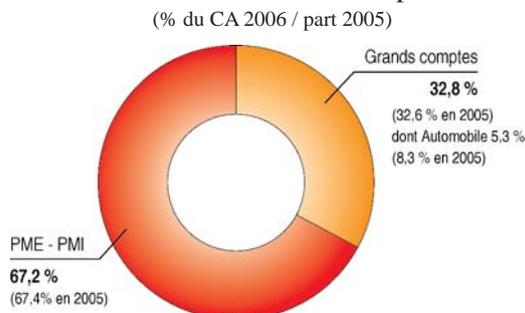
Avec près de 27 000 entreprises clientes, la base de clientèle du pôle travail temporaire est largement diversifiée. En 2006, le groupe a continué à renforcer son implantation sur le secteur des services qui est passée de 14 % en 2002 à 31 % en 2006. Le groupe bénéficie d'une très forte position auprès des PME/PMI qui représentent 67,2 % du chiffre d'affaires du pôle travail temporaire en 2006. La politique du groupe d'accroître sa présence auprès des grands donneurs d'ordres nationaux a eu pour conséquence de renforcer en 2006 la part des grands comptes sur les secteurs les plus dynamiques tel que les services à l'environnement, la logistique, le nucléaire, le tertiaire... Le positionnement sur les grands comptes offre des avantages indéniables en termes de synergies commerciales et présente un risque de contrepartie largement diminué.

Répartition du chiffre d'affaires du réseau Crit Intérim par secteur clients



Une répartition sectorielle proche du marché

Répartition du chiffre d'affaires du réseau Crit Intérim PME-PMI / Grands Comptes



- Un mix clients favorable et conforme aux objectifs
- Un renforcement continu des positions hors automobile

Le renforcement du portefeuille grands comptes dans différents secteurs d'activité tels que l'agroalimentaire, le transport et logistique, l'environnement et le tertiaire a permis de réduire la part de l'activité totale des plus gros clients du groupe.

Pôle travail temporaire	En % du CA 2006 consolidé
• Premier client	2,6% (contre 4,4% en 2005)
• Cinq premiers clients	8,9% (contre 11,6% en 2005)
• Dix premiers clients	11,8% (contre 14,6% en 2005)

Quelques références parmi les 27 000 entreprises clientes du groupe

ADIDAS	EIFFAGE	SITA
AIR FRANCE	FAURECIA	SNEF
ALCAN PECHINEY	FRANCE TELECOM	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
AMEC-SPIE	GEFCO	STEF-TFE
ARVATO	LIDL	SUEZ
AUCHAN	MORY TEAM	TOYOTA
CARREFOUR	PES	TRIGO
CEA	PLASTIC OMNIUM	TÉLÉPERFORMANCE
CEGELEC	PSA	VALOIS
CLEMESSY	RATP	VEOLIA ENVIRONNEMENT
DASSAULT - BREGUET	RENAULT	VINCI
DELPHI	SAFRAN	ZURFLUH-FELLER
DHL	SANOFI	...
EADS	SAUR	

- Une forte accélération de la croissance

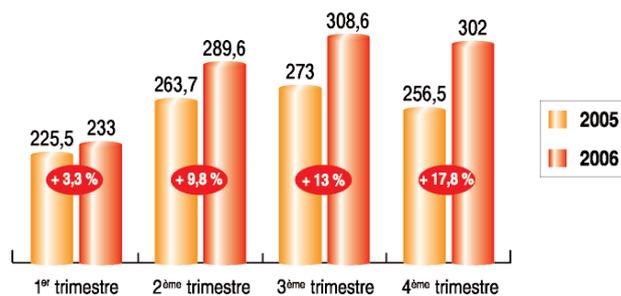
Avec un chiffre d'affaires et un nombre d'agences ayant plus que triplé sur les six derniers exercices, le pôle travail temporaire connaît depuis plusieurs années un rythme de croissance soutenu.

En 2006, le pôle travail temporaire du Groupe Crit a confirmé sa dynamique de croissance, et ce malgré la baisse continue du marché automobile, secteur où le groupe occupe une position historique forte.

La stratégie de développement dans des secteurs porteurs mise en place par le groupe, lui a ainsi permis de réduire la part du chiffre d'affaires dans l'automobile, représentant 5,3 % contre 16 % en 2002 et de réaliser hors automobile une croissance de 15 %, supérieure au marché qui s'établit à 7 % en 2006.

Ces évolutions témoignent de la tenue des engagements du groupe qui s'illustrent par une amélioration de la performance de ses agences sans sacrifier la qualité de son maillage commercial grâce à une optimisation de son réseau et un maintien de ses effectifs.

Évolution du chiffre d'affaires du pôle travail temporaire trimestriel (en M€)



Une accélération continue au fil des mois

Le pôle Travail Temporaire en 2006 : Croissance soutenue et renforcement à l'International

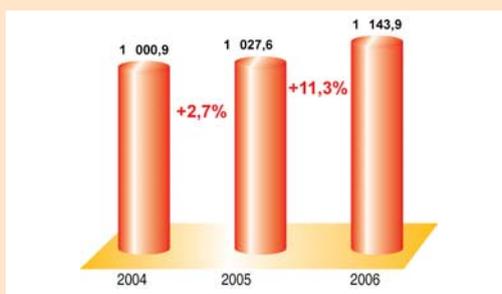
En 2006, le pôle travail temporaire a continué à conforter sa position de numéro un français des indépendants et renforcer son développement à l'international. Cette performance a été réalisée tant en croissance externe qu'en croissance organique.

- En 2006, le chiffre d'affaires du pôle travail temporaire s'est élevé à 1,144 milliard d'euros, en croissance de 11,3 % par rapport à 2005. Cette performance est d'autant plus notable qu'elle s'inscrit dans un contexte de baisse continue du marché de l'automobile où le groupe occupe de fortes positions.

Hors automobile, la croissance annuelle du pôle travail temporaire ressort à 15 %. Cette progression soutenue est à rapprocher de l'évolution du marché sur la même période en progression de 7 %. La politique du groupe de renforcer et de diversifier son portefeuille grands comptes ciblés lui a permis de réaliser une croissance de l'activité grands comptes hors automobile de 24 % en 2006.

- Le renforcement des positions à l'international avec les acquisitions de Tutor et Addenda en Espagne (respectivement intégrées en mai et juillet 2006) a permis au

Chiffre d'affaires pôle travail temporaire



Progression à périmètre constant : + 7,8%

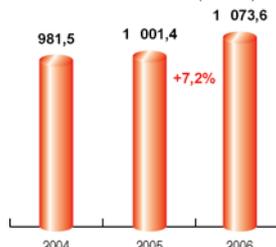
pôle travail temporaire de multiplier par 2,7 son chiffre d'affaires à l'international pour s'établir à 70,3 M€

- La croissance soutenue de l'activité s'est accompagnée d'une nouvelle progression du résultat opérationnel qui ressort à 36 M€ tout en intégrant des frais supplémentaires liés au programme important d'ouverture d'agences. Ces investissements porteront leurs fruits dès 2007.

Conformément aux objectifs fixés, la poursuite de l'accélération et l'amélioration du résultat opérationnel du pôle travail temporaire ont été au rendez-vous.

Le renforcement des positions à l'international

Évolution CA France (en M€)



Marché du travail temporaire en France en 2006 : + 7%

Évolution CA International (en M€)



* Dont contribution Tutor et Addenda



- Une stratégie de croissance qui préserve la valeur ajoutée

La dimension du groupe Crit, sa culture d'entreprise ainsi que la qualité de ses équipes lui confèrent une solide assise et une position idéale pour apporter des solutions adaptées aux besoins de ses clients. Grâce à ses atouts, à ses relais de croissance et aux synergies commerciales, le groupe entend continuer à gagner des parts de marché et accroître sa rentabilité.

Pour son pôle travail temporaire, le groupe a toujours fait le choix d'un développement prudent et sécurisé centré sur la valeur. Cet engagement se fonde au quotidien sur une politique commerciale sélective afin de préserver la valeur de ses contrats tant auprès des PME PMI, qui représentent le coeur de la clientèle du groupe, qu'auprès des grands donneurs d'ordres.

La stratégie de développement du réseau Crit Intérim



Croissance intensive : un modèle à effet de levier

Pour ce faire, le groupe poursuit une stratégie de conquête commerciale basée d'une part sur le développement de sa clientèle « grands comptes » en ciblant ceux à meilleure rentabilité et d'autre part, sur le renforcement de sa clientèle PME PMI. En 2006, le groupe a continué à renforcer sa présence sur les grands comptes en signant de nouveaux accords nationaux, ce qui porte à 246 le nombre total d'accords nationaux.

Grâce à sa stratégie de valeur, le groupe bénéficiera pleinement de la reprise du marché sur le terrain de la croissance comme de la progression des marges. Le bon équilibre de la valeur moyenne de ses contrats sera au coeur du rebond du pôle travail temporaire.

- Une croissance extensive et intensive

Les agences sont bien sûr au coeur de la stratégie de développement du pôle travail temporaire : leur rôle est essentiel et leur nombre aussi. Cette stratégie de développement repose d'une part sur une croissance extensive avec la création de nouvelles agences et une croissance intensive permettant d'accroître les performances de chaque agence existante et valoriser les synergies internes.

En 2006, le groupe a renforcé significativement son réseau en ouvrant 28 nouvelles agences dont 25 agences sur le territoire national. Ainsi en deux ans, le groupe a ouvert 47 agences. Chaque ouverture d'agence, qui fait l'objet d'une étude de marché pointue, apporte au groupe une clientèle nouvelle et l'élargissement de son fichier d'intérimaires. Chaque ouverture renforce la politique de proximité qui est au coeur du dispositif du pôle travail temporaire. Le groupe continuera la maillage du territoire national et entend porter à terme son réseau à 500 agences.

Le groupe a continué à optimiser son réseau en procédant à des regroupements et à des transferts d'agences pour une meilleure implantation. Cette optimisation s'est opérée en maintenant toutes les ressources humaines nécessaires pour pouvoir assurer un déploiement commercial rapide. La structure ainsi maintenue et optimisée permettra au groupe de bénéficier pleinement de la reprise du marché du travail temporaire.

- Si son positionnement reste celui du généraliste permettant de répondre à toutes les demandes, dans tous les secteurs d'activité, le groupe continuera le développement de son pôle travail temporaire sur des secteurs à plus forte valeur ajoutée tels que le nucléaire, le médical, l'informatique, l'aéronautique et l'aéroportuaire (qui présentent des synergies évidentes avec les autres filiales du groupe), la mise à disposition de personnels techniques spécialisés à l'étranger (cadres de haut niveau, informaticiens, ingénieurs...), ainsi qu'aux activités de recrutement pour lesquelles le groupe a engagé un redéploiement par le recrutement de consultants dédiés.

Le développement des agences Crit Intérim répond à un modèle vertueux de croissance. Grâce à la qualité du service et de ses prestations, tant en termes de réactivité, de compétences humaines internes et externes, de formation des intérimaires et de conseils en ressources humaines adaptés aux besoins de l'entreprise cliente, le groupe augmente considérablement la valeur ajoutée de ses prestations et par la même la productivité de ses agences. La génération de cash flow lui permet donc de financer de nouvelles agences et offre un potentiel de croissance organique extrêmement fort, tant en termes de chiffre d'affaires que de marges commerciales.

Le pôle assistance aéroportuaire : une dynamique de croissance

Fidèle à sa philosophie d'apporter aux entreprises les services et les ressources humaines dont elles ont besoin, le groupe Crit a développé un pôle de services aéroportuaires, secteur où les besoins d'externalisation vont croissant.

Si le travail temporaire représente le métier de base du groupe Crit, l'assistance aéroportuaire, deuxième pôle de développement, apporte une contribution significative à l'activité et aux compétences du groupe. Grâce à un marché en croissance, ce pôle restera donc l'un des vecteurs de croissance du groupe dans les années à venir.

En effet, le marché de l'assistance aéroportuaire est porté par deux facteurs de marché puissants :

- D'une part, les compagnies aériennes ainsi que les aéroports sont entrés dans un mouvement de spécialisation et de concentration sur leur métier de base aboutissant à l'externalisation croissante des prestations réalisées par les métiers considérés comme non stratégiques,
- D'autre part, la Directive Européenne de 1996 dérèglement ces marchés ouvrant ainsi des perspectives de croissance nouvelles pour les intervenants.

L'assistance aéroportuaire : une gamme de services étendue

L'assistance aéroportuaire telle que l'exerce le groupe inclut tous les services qu'un prestataire peut-être amené à effectuer sur un avion entre son atterrissage et son décollage. Les principaux services sont donc :

- Assistance aux passagers : enregistrement, sécurisation, collecte des bagages,
- Assistance aux avions : tractage, placement au parking, calage, branchement des groupes, chargement / déchargement des bagages, contrôle des pleins, push back,
- Trafic : établissement des plans de vol, contrôle du centrage des charges, météo...

Un même client peut choisir de confier à son prestataire tout ou partie des fonctions rappelées ci-dessus sur tout ou partie de ses vols.

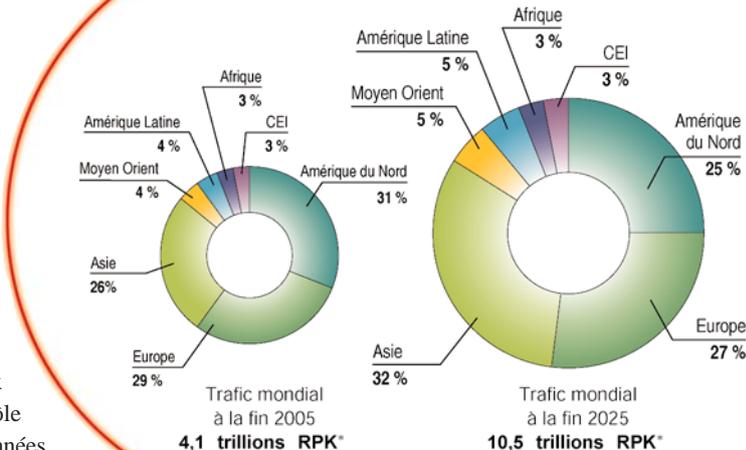
Le groupe est donc très présent sur l'assistance aéroportuaire sur le segment du transport des passagers mais n'a pas investi dans l'assistance au fret dont le domaine d'activité spécifique requiert de très importants investissements.

Le marché de l'assistance aéroportuaire

Outre la tendance à la croissance de l'externalisation et de l'ouverture à la concurrence des services d'assistance aéroportuaire, le marché devrait également nourrir sa croissance par l'évolution naturelle du trafic aérien. En effet, ce dernier connaît un développement continu depuis plus de trente ans et une étude menée par Airbus prévoit pour les vingt prochaines années une croissance du trafic passagers mondial de 4,8 % par an et un trafic fret aérien en croissance de 6 % par an. Les compagnies de l'Asie et du Moyen Orient sont appelées à se développer plus rapidement que celles implantées sur les autres régions du monde. Néanmoins, les compagnies américaines et européennes continueront à connaître une forte croissance avec respectivement des hausses de 3,9 % et 4,6 % par an pour les vingt prochaines années

(source : Airbus Global Market Forecast 2006-2025)

Le marché aérien mondial sera dominé par l'Asie en 2025



Source : Airbus Global Market Forecast 2006-2025
RPK* : Revenu Kilomètre-Passagers

Un positionnement de choix

- 1^{er} prestataire aéroportuaire sur Roissy CDG 2
- 25 % de parts de marché sur Dublin (Irlande)
- Concessions exclusives sur le Congo et le Gabon

Roissy CDG, 1^{er} aéroport français

- 2^e aéroport européen : 56,9 millions de passagers en 2006
- CDG2 : 1^{ère} plateforme aéroportuaire de Roissy : 44,1 millions de passagers en 2006
- CDG1 : 8,1 millions de passagers en 2006
- CDG3 : 4,7 millions de passagers en 2006



**Dublin,
1^{er} aéroport
d'Irlande**

- 1^{er} aéroport irlandais
- 21 millions
de passagers en 2006

**Le pôle aéroportuaire
du Groupe Crit**

- Certification IATA AHM 804
- 16 filiales d'assistance aéroportuaire
- Un institut de formation aux métiers de l'aérien
- Plus de 20 implantations sur la plateforme de Roissy CDG2
- 3 implantations en Irlande
- 2 implantations au Congo (Brazzaville et Pointe Noire) et 1 au Gabon à Libreville
- Un effectif de plus de 1 650 personnes : agents de piste, agents de trafic, agents d'escale, agents de maîtrise, formateurs, cadres
- Une large gamme de matériel d'assistance en escale : un parc de plus de 600 engins et véhicules aéroportuares (push back, loaders, navettes équipages...)
- Une filiale chargée de l'entretien et de la maintenance de ses véhicules au sol garantissant la fiabilité de ses engins aéroportuares. Cette filiale est également chargée de l'entretien de certains matériels aéroportuares de sociétés extérieures.

La France, un marché spécifique

Avec 56,9 millions de passagers en 2006, l'aéroport Roissy CDG est le 2^e plus grand aéroport en Europe et affiche l'un des meilleurs taux de croissance au monde avec un trafic passagers en progression de 5,7 % en 2006 (source ADP).

Le Groupe Europe Handling, filiale aéroportuaire du groupe Crit, opère sur CDG2, la première plateforme de l'aéroport de Roissy CDG qui a représenté un trafic annuel de plus de 44 millions de passagers en 2006.

Le marché français se distingue des autres marchés par l'existence du statut de prestataire. En effet, seuls ces derniers ont un accès direct aux compagnies aériennes, les autres intervenants du marché ne pouvant agir qu'en qualité de sous-traitants des prestataires. Ce statut est octroyé par le Ministère des transports et leur nombre est limité à trois sur une même plateforme aéroportuaire. Fort de son positionnement et de sa nomination en tant que prestataire aéroportuaire en juin 2001 sur CDG2 aux côtés d'Aéroport de Paris et d'Air France, le groupe Europe Handling conjugue à la fois les qualités de sous-traitant et de prestataire direct et travaille ainsi avec un grand nombre de compagnies aériennes (Air France, Alitalia, Air Canada, British Airways...). Le groupe Europe Handling a ainsi assisté plus de 76 750 vols en 2006.

Le marché irlandais, 2^e marché sur lequel opère le groupe Crit

Le marché de l'assistance aéroportuaire en Irlande est un marché de libre concurrence sans limitation du nombre de prestataires aéroportuares opérant sur un même aéroport. Le groupe Crit, à travers sa filiale irlandaise Sky Handling Partner est l'un des leaders de l'assistance aéroportuaire sur l'aéroport de Dublin, le plus important aéroport en Irlande avec plus de 21 millions de passagers. En 2006, Sky Handling Partner a continué à prendre des parts de marché qui sont passées de 18,5 % en 2004 à 25,1 % en 2006. La consolidation de Sky Handling Partner sur l'aéroport de Dublin s'est accompagnée d'une pénétration sur le marché des « low cost », dont les activités se développent fortement sur cet aéroport. En outre, Sky Handling Partner bénéficie depuis 2004 de l'ouverture de l'escale sur l'aéroport de Shannon et a bénéficié en 2006 de l'ouverture de l'escale sur l'aéroport de Cork. Cette troisième escale permet désormais à Sky Handling Partner d'élargir son offre sur les 3 principaux aéroports irlandais, lui permettant dorénavant d'étendre ses contrats à un niveau national.

**Le groupe Crit, une position de choix
sur un marché à fort potentiel de développement
grâce à la déréglementation européenne.**

Grâce à la montée en puissance de l'externalisation des compagnies et la croissance du trafic aérien, le marché de l'assistance aéroportuaire devrait profiter pleinement de l'effet de la libéralisation. En effet, la Directive 96/67/EC de 1996, mise en place progressivement entre le 1^{er} janvier 1998 et le 1^{er} janvier 2003, ouvre à la concurrence l'ensemble des européens. Cette dérégulation des services spécialisés devrait permettre une évolution très significative du marché accessible aux prestataires aéroportuares, marché dans lequel le groupe Crit compte jouer un rôle important.

Grâce à son statut de prestataire et à sa stratégie de niche, qui privilégie la qualité de prestation sur une localisation donnée, le groupe Crit bénéficie d'un positionnement de choix pour profiter de la forte croissance de ses marchés aéroportuares, gagner des parts de marché et conquérir une nouvelle clientèle.

Afin de pouvoir pleinement profiter des forces du marché, le groupe travaille en permanence sur l'amélioration de la qualité de ses prestations afin de satisfaire ses clients. En effet, la réactivité et la rapidité d'exécution des équipes qui permettent d'assurer le créneau horaire voire de rattraper des retards sont des éléments clés de cette qualité. De ce fait, le groupe est très soucieux de la sélection, de la formation de son personnel ainsi que de son adhésion au projet collectif d'entreprise.

Une croissance continue : + 9,7 % en 2006

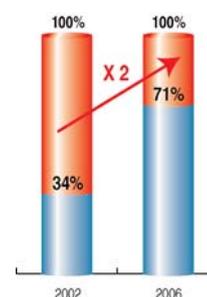
En 2006, le pôle Aéroportuaire a franchi le cap des 100 millions d'euros de chiffre d'affaires. Cette performance témoigne du très beau parcours réalisé par ce pôle qui a signé en trois ans quarante nouveaux contrats de prestations directes et a quasiment doublé son chiffre d'affaires en quatre ans. Le résultat opérationnel du pôle aéroportuaire s'est illustré en 2006 par une croissance de plus de 15 % à 5,7 millions d'euros avec une progression de la marge opérationnelle qui ressort à 5,51 % du chiffre d'affaires.

La dynamique commerciale du pôle aéroportuaire lui a permis de renforcer son positionnement en prestation directe dont la part dans l'activité totale est passée de 34 % en 2002 à plus de 71 % en 2006. La montée en puissance régulière de ces

contrats à forte visibilité fait du pôle aéroportuaire un relais de croissance solide.

Ainsi, 10 nouveaux contrats en prestation directe ont été signés en 2006 avec les compagnies Air Europa, Tarom, Sun Air, Kenya Airways (sur CDG 2 et au Congo), Azerbaijan Airlines, TNT (sur les 3 escales irlandaises), Malev, Norwegian Air Shuttle, Lufthansa. En décembre 2006, le pôle a signé une concession exclusive de 20 ans en partenariat avec les autorités gabonaises pour l'assistance en escale sur l'aéroport de Libreville au Gabon.

Une progression importante des prestations directes dans le CA



Une contribution positive à l'évolution des marges du pôle aéroportuaire

Ainsi, afin de disposer de ressources humaines aux compétences reconnues, le groupe Europe Handling a créé une école de formation interne, l'IFMA (Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien) qui garantit la compétence de ses équipes au sol. L'IFMA dispense une formation générale complétée en fonction du poste (agent de trafic, piste, passage...) par une formation « terrain ». Cette formation aboutit à l'attribution d'une qualification reconnue et agréée aussi bien par IATA que par Air France. Enfin, la qualité de gestion de ses ressources humaines et le climat social favorable sont autant de facteurs qui contribuent à faire du groupe Crit un prestataire de choix. Atouts d'une extrême importance qui nourrissent la confiance et la satisfaction des compagnies en leur offrant l'assurance de la garantie d'un service optimal avec un haut niveau de qualité et de sécurité dans l'application des procédures.

Grâce à son statut de prestataire et au travail mené avec les collaborateurs sur la qualité de la prestation, le pôle aéroportuaire du groupe remporte de nombreux succès commerciaux avec chaque année la signature de nouveaux contrats en prestation directe sur ses différents marchés.

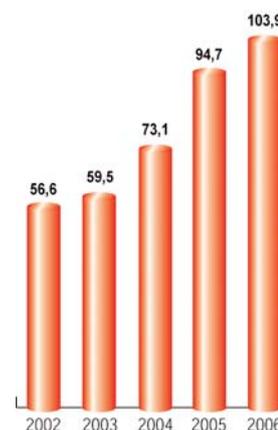
Le pôle aéroportuaire, une stratégie de niche avec une volonté d'accroître la prestation directe

La France, l'Irlande, le Congo et le Gabon, les marchés sur lesquels opère le pôle aéroportuaire du Groupe Crit présentent de forts potentiels de croissance. Potentiels qui seront renforcés grâce à l'ouverture de nouveaux terminaux sur Roissy Charles De Gaulle. L'ouverture totale du terminal S3 de CDG2 effective en 2007 et qui accueillera notamment les avions très gros porteurs de type A380, celle du terminal 2G dédié aux courts-courriers dont l'ouverture est prévue en 2008 ainsi que celle du nouveau satellite S4 à l'horizon 2010 vont permettre potentiellement d'atteindre une capacité de plus de 66 millions de passagers sur CDG.

Grâce au développement fin 2004 de son offre de service sur l'escale de Shannon en Irlande, Sky Handling Partner s'est ouvert le marché très prisé des vols transatlantiques et longs-courriers. L'ouverture de l'escale de Cork en avril 2006 qui lui permet dorénavant de proposer aux compagnies aériennes une offre de service globale sur les trois principales escales irlandaises, ouvre à la filiale irlandaise du groupe Crit un fort potentiel de croissance pour les années à venir.

Devenu 1^{er} prestataire aéroportuaire en nombre de vols assistés par an sur la plateforme de Roissy CDG 2 (hors vols Air France auto-assistés), l'un des prestataires leaders sur Dublin avec 25 % de parts de marché, et prestataire exclusif sur le Congo et au Gabon, le pôle aéroportuaire du groupe Crit occupe une position de choix pour profiter pleinement de la croissance de ses marchés. Le groupe entend donc poursuivre sa stratégie axée sur la qualité de ses équipes et de ses prestations afin de permettre de nouveaux succès commerciaux et accroître la part de la prestation directe dans son activité.

Chiffre d'affaires consolidé du pôle aéroportuaire (en millions d'euros)



Une croissance continue

DÉVELOPPEMENT DU PÔLE AÉROPORTUAIRE AU CONGO ET AU GABON

Le Groupe continue son développement au Congo, via sa filiale Congo Handling et a signé en 2006 un nouveau contrat d'assistance aéroportuaire avec la compagnie Kenya Airways.

Ce contrat porte sur l'assistance au sol de la compagnie sur l'aéroport de Brazzaville et s'ajoute au portefeuille de compagnies internationales déjà assistées sur Brazzaville et Pointe Noire par Congo Handling (comprenant les prestations d'assistance aéroportuaire et de fret) telles que Air France, Cameroon Airlines, Interair, SAA, Ethiopian Airlines, DHL, Cargolux, Toumaï Air Tchad, Hewa Bora Airways, Benin Gulf Air et Miba.

Le pôle aéroportuaire a renforcé son développement en Afrique en signant en décembre 2006 une concession exclusive de 20 ans en partenariat avec les autorités gabonaises portant sur l'assistance des avions en escale sur l'aéroport international Léon MBA de Libreville au Gabon. Cet aéroport est le plus important du pays avec un trafic estimé à 3000 vols par an, trafic appelé à croître grâce à la création de la nouvelle compagnie privée Gabon Airlines.



Les autres services : des activités complémentaires au cœur de métier

Le pôle autres services est essentiellement constitué des activités d'engineering et de maintenance industrielle. Il inclut également des activités diverses (distribution de matériel pour le BTP, formation, Sécurité...) qui ne seront pas abordées dans ce chapitre en raison de leur poids relatif non significatif pour le groupe.

En 2006, le pôle autres services a réalisé un chiffre d'affaires de 78,6 millions d'euros.

Le secteur engineering et maintenance aux industries est l'activité principale des autres services et représente plus de la moitié de ce pôle. Cette activité s'inscrit dans la continuité de la logique du travail temporaire puisqu'elle a pour vocation de réaliser des prestations exécutées par des techniciens qualifiés ou des ingénieurs sur des projets ou dans le cadre d'externalisation des tâches. Cette activité présente donc des synergies importantes avec le cœur de métier du groupe, tant au niveau des ressources humaines, du savoir-faire, que du point de vue commercial.

De l'engineering Produit/Process à la maintenance industrielle, quatre domaines d'intervention clés :

- **Les Etudes Produits – Process** : le groupe dispose d'une société d'études qui intervient d'une part en conception, études et calculs de structures aéronautiques ou d'équipements automobiles, d'autre part, dans l'étude et la réalisation en sous-traitance des procédés de fabrication des pièces étudiées ainsi que dans leur process d'assemblage général.
- **Les Méthodes industrielles** : le groupe a développé une gamme de compétences lui permettant d'intervenir en assistance à maîtrise d'ouvrage sur toutes les phases de management et de mise en œuvre d'un projet industriel.
- **Les Travaux neufs**, domaine dans lequel le groupe dispose d'une expérience confirmée dans le montage, l'installation, la mise au point, la modification, la programmation et le démarrage de lignes de production et d'équipements automatisés ainsi que le management et la gestion de transferts industriels.
- **La Maintenance industrielle** : le groupe assure des prestations d'ingénierie de maintenance et de maintenance opérationnelle correctives et préventives qui s'effectuent en complète autonomie sur différents types de moyens de production ainsi que leurs périphériques.

Fidèle à sa politique de proximité avec ses clients, le groupe bénéficie pour son pôle Engineering et Maintenance d'un bureau d'études basé à Mérignac, à Blagnac, à Villiers St Frédéric et à Bois le Roi et de 11 établissements et 7 antennes sur le territoire national. En 2006, le groupe a doublé les surfaces productives de son pôle engineering en ouvrant sur Vélizy un plateau de 1 000 m², en créant une extension de 400 m² supplémentaire sur Blagnac, en se dotant sur Mérignac d'un établissement de 400 m² et en créant au Havre un bureau de proximité.

Les compétences du pôle engineering et maintenance sont utilisées par des clients issus de nombreux secteurs industriels tels que l'automobile, l'aéronautique, l'agro-alimentaire, les laboratoires pharmaceutiques et cosmétologiques, la papeterie, la pétrochimie, la plasturgie, le nucléaire et la construction navale.

Les principaux clients du pôle sont les groupes ABB, AIRBUS, AKER YARDS ASA, ALSTOM, AREVA NC, AUTOLIV, BEAUFOR-IPSEN, CALCIA, DASSAULT, DURR, FAURECIA, FIAT, GSK, KUKA, LAFARGE, RENAULT, PSA, SAFRAN, SERIMAX, SIEMENS, SHELL, SMURFIT, TOYOTA, ZODIAC...

Le secteur engineering et maintenance :

- Des qualifications ISO 9001 / 2000, CEFRI (nucléaire).
- Une entreprise membre du GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales).
- Un effectif en 2006 de près de 800 personnes principalement composé d'ingénieurs et de techniciens.
- Un parc informatique CAO et calcul doté des logiciels les plus performants.

L'engineering et la maintenance industrielle

Les marchés de l'engineering et de la maintenance dans l'industrie ont connu un recul en 2006 par rapport à 2005.

Ces marchés ont notamment été touchés par la baisse importante de l'activité dans le secteur automobile (-20% en 2006) ainsi que par le secteur aéronautique (retard lié au lancement de l'A380). Ces deux facteurs ont eu pour conséquence directe une diminution de la demande dans le domaine des activités " montage et travaux neufs " de Maser Engineering. Pour pallier cette baisse d'activité dans ces deux secteurs, Maser Engineering s'est attaché à consolider et pérenniser son portefeuille clients sur d'autres secteurs stratégiques tels que les cimenteries, la construction navale, la pétrochimie, les biens d'équipements et à élargir son savoir-faire dans les industries de papeterie, les laboratoires, l'agroalimentaire, ainsi que sur des secteurs de services "non délocalisables" tels que l'aéroportuaire, l'environnement, l'énergie et le transport.

ECM, filiale engineering du groupe Crit, s'est illustrée en 2006 par la signature de deux nouveaux contrats de partenariat avec les donneurs d'ordres majeurs du secteur aéronautique DASSAULT AVIATION et EADS SOGERMA. Ces contrats ainsi qu'une démarche de diversification de la clientèle ont permis à ECM de pérenniser son positionnement sur ce marché malgré la baisse de l'activité sur l'A380 et les reports de projets tels que l'A350 ou l'A330 chez AIRBUS.

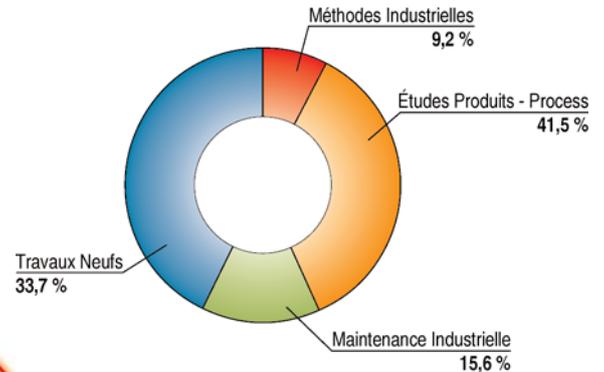
Pour préparer son avenir dans le domaine des structures composites, ECM a consacré 2% de son budget de fonctionnement en recherche et développement, ce qui lui a valu d'être récemment agréé comme laboratoire de recherche privé par le Ministère de la Recherche.

Sur le secteur automobile, ECM a adapté ses structures pour accroître son potentiel de prise en compte de projets globalisés auprès des constructeurs et des équipementiers dans un contexte d'affaires internationales. ECM s'est notamment attaché au renforcement de sa filiale roumaine créée en automne 2005 en portant son effectif de 10 à 60 ingénieurs.

De plus, forte d'une équipe de management de projets possédant une expertise sur le marché chinois, ECM s'est positionné avec succès sur différentes affaires en accompagnement de conception, industrialisation et conseil en sourcing.

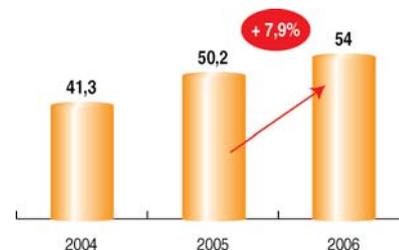
Enfin, ECM a été sélectionné en 2006 dans le panel ingénierie monde d'un des plus gros équipementiers de l'automobile.

Répartition du CA 2006
par métier



Évolution du Chiffre d'affaires
Engineering et Maintenance

(en millions d'euros)





L'organisation du groupe

Une société-mère au service de ses filiales

La société Groupe CRIT est la holding du groupe qu'elle a constitué avec l'ensemble de ses filiales. Elle n'exerce pas d'activité économique propre.

Au 31 décembre 2006, ses filiales sont organisées selon les lignes de métier suivantes (données chiffrées avant élimination des activités inter pôles) :

- **Le travail temporaire** : cette ligne de métier, qui représente un chiffre d'affaires total de 1 143,9 millions d'euros, regroupe 5 filiales opérationnelles exerçant en France et 7 filiales opérant à l'étranger (Allemagne, Espagne, Irlande, Maroc, Suisse). Le volume d'activité des filiales étrangères représente 6,2 % du chiffre d'affaires total du pôle.
- **L'assistance aéroportuaire** : cette ligne de métier représente un chiffre d'affaires total de 103,9 millions d'euros et regroupe 11 filiales exerçant en France et 5 filiales opérant à l'étranger (Gabon, Congo, Irlande), ces dernières représentant 15,2 % du chiffre d'affaires total de ce pôle.
- **Les autres activités** : cette ligne de métiers regroupe à la fois les entreprises à objet interne (4 filiales) et les autres activités de services aux entreprises (engineering et maintenance industrielle, sécurité, fournitures pour l'industrie et le bâtiment, formation..., soit 8 filiales opérant toutes en France et 1 filiale de droit roumain) pour un chiffre d'affaires total de 78,6 millions d'euros.

L'organigramme simplifié du groupe est présenté en pages 6 et 7 et la liste exhaustive des filiales et participations du groupe est détaillée en note 25 aux états financiers sociaux. Les mandats que les dirigeants de la société Groupe CRIT exercent au sein des filiales du groupe sont détaillés en pages 130 à 132.

Les principales évolutions de la structure depuis 3 ans sont les suivantes :

- 2004 : Absorption par Crit Intérim des sociétés GTI, CP et K intérim.
- 2005 : Absorption par Crit Intérim de la Société EFFIKA ; Les sociétés Crit Intérim et Euristt France font apport de l'ensemble de leurs activités, au profit d'une société nouvelle dénommée CRIT (détenue à l'issue des opérations d'apports partiels d'actifs à hauteur de 68,30 % par Euristt France et à hauteur de 31,70 % par Crit Intérim) ; Création le 3 février 2005 de la société de droit irlandais " Sky Handling Partner Cork " (spécialisée dans l'aéroportuaire et détenue en totalité par Sky Handling Partner) et le 19 août 2005 de la société de droit roumain ECM Tehnologie (spécialisée dans l'engineering et détenue en totalité par ECM).
- 2006 : Acquisition des sociétés de travail temporaire espagnoles Tutor et Addenda (intégrées respectivement en mai et juillet 2006) ; Création le 2 mars 2006 de la société de droit irlandais Crit Ireland HR (spécialisée dans le travail temporaire).

En sa qualité de société holding, le rôle de Groupe CRIT s'inscrit autour des principaux axes suivants :

- Elaborer et valider la stratégie de développement,
- Animer le groupe,
- Faciliter la coordination des différentes unités et lignes de métier,
- Coordonner les actions communes : actions commerciales, achats, qualité, gestion des ressources humaines...,
- Gérer et centraliser la trésorerie de l'ensemble des sociétés du groupe,
- Développer les outils et méthodes communes aux sociétés du groupe : système d'information et de gestion, management de projets...,
- Assurer la coordination des fonctions générales qui ont été filialisées,
- Apporter conseils et assistance aux filiales dans des domaines nécessitant des compétences particulières ou ponctuelles.

Les principaux flux financiers entre Groupe CRIT et ses filiales concernent les redevances versées par les sociétés de travail temporaire en rémunération des prestations rendues par Groupe CRIT, les refacturations de quote-part de charges supportées pour le compte des diverses entités juridiques (assurances, contrats flotte de véhicules...), les frais de loyer relatifs aux locaux dont Groupe CRIT est propriétaire et dont certaines filiales bénéficient. Enfin, dans le cadre de la titrisation mise en place en juin 2002, les filiales cèdent au véhicule de titrisation leurs créances et prêtent à Groupe Crit la trésorerie ainsi obtenue. En conséquence, Groupe CRIT est redevable de ces montants à ses filiales. Ainsi, le bilan de Groupe CRIT est essentiellement constitué des titres de participation des principales filiales du groupe et de la dette d'acquisition qui lui est relative.

Les ressources humaines, forces vitales du groupe Crit

Le groupe Crit a toujours considéré le capital humain comme son principal capital. Tous ses collaborateurs, qu'ils soient permanents ou intérimaires, qu'ils soient employés ou cadres supérieurs, représentent la force vitale du groupe et les premiers porteurs de son ambition et de sa dynamique.

Le capital humain est d'autant plus précieux dans un groupe de services et de ressources humaines où ce sont les hommes qui font le succès d'une entreprise. Car les ressources humaines sont non seulement créatrices de biens matériels mais constituent elles-mêmes un bien immatériel de l'entreprise qui peuvent être évaluées, développées et donc valorisées. Toute croissance du capital humain s'accompagne donc d'une croissance de la valeur de l'entreprise.

Fort de ce constat, le groupe Crit a mis au coeur de sa politique de gestion des ressources humaines l'évaluation, le développement et la valorisation de tous ses collaborateurs grâce à des entretiens annuels de développement.

Ces entretiens permettent d'effectuer un bilan complet de l'activité professionnelle de chaque collaborateur, de fixer ses objectifs pour l'année à venir et d'analyser ses perspectives professionnelles en tenant compte de sa mobilité géographique. Cette analyse permet d'une part d'accompagner et d'optimiser le développement et l'évolution de chaque salarié au sein de l'entreprise, d'autre part, de favoriser une meilleure connaissance du potentiel de ressources humaines disponible dans le cadre du développement de l'entreprise.

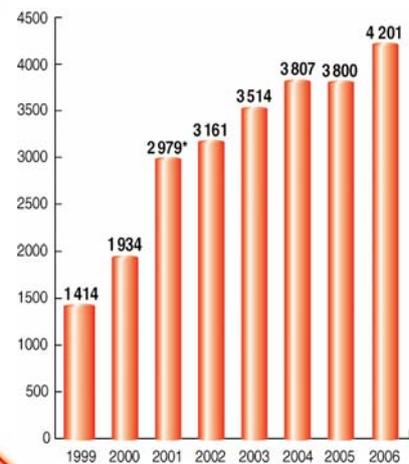
En entreprise responsable, le groupe Crit veille à aller toujours plus loin dans sa politique sociale.

La politique menée par le groupe en faveur des travailleurs handicapés qui s'est concrétisée en 2004 par la création du département "Emploi et Handicap" permet de mener à bien l'accompagnement des travailleurs handicapés au sein des entreprises utilisatrices. Le groupe a également poursuivi l'accompagnement de ses clients dans leur démarche de cohésion sociale et dans la sensibilisation aux grands enjeux de la nouvelle loi promulguée le 11 février 2005. Dans ce cadre, le groupe a signé une convention de partenariat avec l'Agefiph en 2006. D'autre part, le groupe a reconduit le plan d'accompagnement psychologique mis en place pour ses collaborateurs victimes d'accidents du travail ou confrontés à des difficultés personnelles. La prévention des accidents a toujours été une priorité pour le groupe qui travaille depuis de nombreuses années en étroite collaboration avec ses clients à l'amélioration de la sécurité. Mais en cas d'accident, le groupe entend se mobiliser et agir pour le mieux être de ses collaborateurs en souffrance.

La formation : un maître mot et un gage permanent de progrès et de promotion

Au cœur de la politique des ressources humaines, la formation occupe une place primordiale et joue un rôle majeur pour le groupe. Accompagner le développement et l'évolution de chaque salarié qu'il soit permanent ou temporaire, l'aider à s'intégrer harmonieusement tant au sein du groupe que dans les entreprises clientes, répondre aux demandes de formation exprimées par les entreprises et anticiper leurs besoins, être le moteur de la performance et valoriser les compétences de chacun, telles sont les exigences clés du groupe Crit. Pour servir sa politique de formation, le groupe dispose de deux centres de formation internes dédiés aux collaborateurs permanents et temporaires.

Évolution des effectifs permanents du groupe Crit



* intégration des effectifs d'Eurist

Deux partenariats pour favoriser l'employabilité des travailleurs handicapés et des jeunes

La politique menée par le groupe pour développer l'employabilité s'est illustrée en 2006 par la signature de partenariats avec l'Agefiph et le Conseil National des Missions Locales.

La convention de partenariat conclue avec l'Agefiph en juillet 2006 s'inscrit dans la continuité des actions menées depuis plusieurs années par le groupe pour favoriser l'employabilité des personnes handicapées. Crit s'est ainsi engagé à mettre en place un plan d'actions afin de développer la délégation de salariés intérimaires handicapés, favoriser leur qualification, accroître la sensibilisation et la communication auprès des entreprises et des différents acteurs de l'emploi, développer le maintien dans l'emploi des salariés intérimaires devenus handicapés.

L'accord de partenariat signé en janvier 2007 avec le Conseil National des Missions locales a pour objectif de favoriser l'accès des jeunes à l'emploi. Cette coopération entre les réseaux d'agences Crit Intérim et les missions locales doit permettre de rapprocher la demande des entreprises et le potentiel des jeunes grâce à un accompagnement jusqu'à l'emploi. Le groupe met ainsi en place un parcours d'insertion personnalisé pour favoriser l'intégration des candidats dans le milieu de l'entreprise, notamment par le biais d'une mission d'intérim comme première expérience professionnelle, en adaptant leurs niveaux de compétences aux besoins des entreprises (actions pré-qualifiantes ou professionnalisantes, contrats en alternance, etc..).



La formation des collaborateurs permanents

Les centres de formation du groupe répondent aux besoins de formation exprimés par les responsables des différentes filiales et les collaborateurs d'agences et se positionnent en force de proposition afin d'anticiper l'évolution des métiers du groupe.

Façonner une culture managériale pour dépasser la vision technicienne et devenir de véritables gestionnaires du capital humain, optimiser et fidéliser les compétences des personnels permanents et intérimaires, permettre à chaque collaborateur d'accroître ses performances par l'élargissement de ses compétences, lui donner tous les outils pour mieux appréhender la complexité et l'évolution de sa fonction s'inscrivent parmi

les objectifs des formations proposées. Ainsi, les outils de gestion informatique développés par le groupe pour automatiser, réduire et optimiser les traitements administratifs de son réseau d'agences vont permettre de favoriser un redéploiement des tâches administratives vers des fonctions productives. Pour ce faire, le groupe met en place des parcours de professionnalisation individualisés qui permettront à un grand nombre de ses collaborateurs administratifs d'évoluer vers des carrières commerciales ou des fonctions liées au recrutement, leur offrant ainsi un élargissement de leurs compétences et permettant au groupe de mobiliser ces forces nouvelles sur la conquête de nouveaux clients. En 2006, le groupe a également reconduit ses modules de formations destinées à aider les collaborateurs à faire face aux incivilités et aux agressions, malheureusement de plus en plus fréquentes au sein des agences de travail temporaire. En 2006, le groupe a poursuivi son programme spécifique de formation aux métiers du recrutement, afin d'accroître le développement des

prestations de placement pour l'ensemble des responsables d'agence, commerciaux et recruteurs.

Tous les domaines touchant au savoir-faire et savoir-être des collaborateurs permanents du groupe sont ainsi couverts.

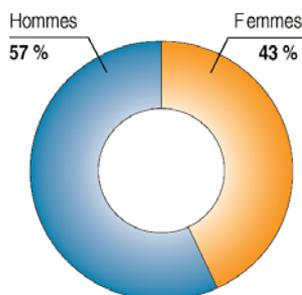
La formation des collaborateurs intérimaires

Au fil des années, la simple mise à disposition de personnel temporaire s'est transformée en un métier plus proche de celui d'un cabinet de recrutement. Afin qu'ils soient rapidement efficaces et opérationnels, qu'ils s'intègrent harmonieusement au sein de leur équipe de travail, qu'ils aient un comportement professionnel, les collaborateurs intérimaires du groupe bénéficient de formations diversifiées.

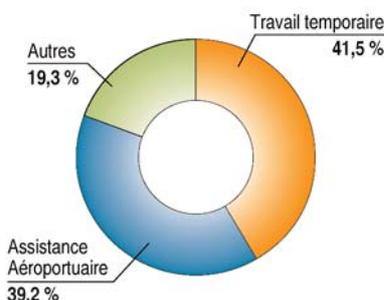
Actualiser leurs compétences, en acquérir de nouvelles, développer l'employabilité des plus jeunes et revaloriser les compétences des seniors, pérenniser la dynamique d'amélioration de leurs ressources afin de créer une alliance objective entre les entreprises utilisatrices, les intérimaires et les agences, contribuent à la réussite du groupe Crit, de ses salariés et de ses clients.

“Doté d'une culture entrepreneuriale, la politique du groupe repose sur une forte délégation de responsabilité avec des « patrons d'entreprises » à la tête des agences, des managers décideurs par région, animés par une équipe dirigeante proche des hommes et à leur écoute.”

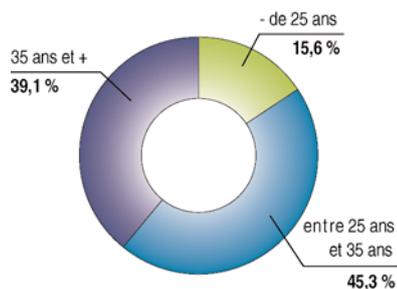
Répartition des effectifs permanents par sexe



Répartition des effectifs permanents par métier en 2006



Répartition des effectifs permanents par âge en 2006



Un centre de formation spécifique aux métiers de l'aérien

Le groupe possède son propre Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien afin de participer activement à l'amélioration des compétences de chaque salarié. Cet institut dispense une formation théorique et pragmatique sur le terrain. Qu'il s'agisse d'agents de piste, de trafic ou de passage, chaque collaborateur suit un cursus lui permettant l'attribution d'une qualification reconnue et agréée par Air France.

Forts de leur technicité et de leur savoir faire, les centres de formation du groupe proposent également leurs compétences à une clientèle extérieure au groupe, dont les activités sont en plein essor.

La Qualité, la Sécurité, l'Environnement le management "d'une entreprise citoyenne"

Le groupe Crit a été l'une des premières entreprises de services à développer une politique en matière de qualité. C'est ainsi que, en 1993, Crit Intérim a reçu la « Coupe d'Or » des Sociétés de services et fut, en 1996, puis en mars 1997, l'une des premières entreprises de travail temporaire à recevoir la certification ISO 9000 pour l'ensemble du réseau, CEFRI dans le domaine du nucléaire pour les agences spécialisées, et en 1999, l'homologation MASE pour les agences spécialisées en chimie et pétrochimie. La certification oblige à un effort pédagogique au sein de l'entreprise, à une rigueur dans la prise de l'exécution des décisions internes et externes et représente un label de compétitivité et de productivité. Toutes les activités du groupe sont aujourd'hui certifiées.

La qualité avait été choisie en son temps pour fédérer l'ensemble des entités du réseau en améliorant son organisation, sa compréhension des systèmes normatifs, en optimisant l'écoute et la satisfaction clients.

Conformément à ses engagements, le groupe a réussi son intégration SMI (Système de Management Intégré) basé sur les références Qualité Sécurité Environnement (Normes ISO 9001 - 14001 - OHSAS 18001) et a certifié l'ensemble de ses activités en juin 2005.

Ce SMI permet au groupe de progresser dans les domaines d'exigences de ses clients :

- Respect des exigences générales de la commande : Qualité - prix - délai
- Gestion des risques : analyse des risques généraux et particuliers, suivi de l'accidentologie et accidentabilité
- Gestion de l'environnement pour une approche citoyenne de l'entreprise avec une perception de l'entreprise de demain en développement durable et SA 8000 (normes sociales).

En matière de sécurité, la mise en oeuvre du "Plan Sécurité CRIT 2005/2006" a permis une approche factuelle et pragmatique avec une importante prise de conscience interne sur les prérogatives de santé, d'hygiène et de sécurité au travail, permettant une meilleure approche de la prévention sécurité clients/intérimaires.

L'environnement même dans une activité de service de par sa nature peu ou prou exposée aux risques environnementaux, a été traité afin de permettre une meilleure approche participative des personnels du groupe à la gestion du "monde de demain".

L'année 2006 a confirmé l'ensemble des certificats des entreprises du groupe (QSE - MASE - CEFRI).

Budget consacré aux actions de formation

	Budget de formation milliers d'euros	Nombre de salariés
• 1998	1 486	1 258
• 1999	2 244	1 893
• 2000	2 946	3 147
• 2001	3 661	4 479
• 2002*	8 410	9 251
• 2003	7 826	9 023
• 2004	9 640	14 671
• 2005	9 625	14 505
• 2006	13 430	10 212

* Intégration d'Eurist sur 12 mois





Politique d'investissement

L'activité d'intérim est par nature peu capitalistique, à l'exception de la croissance externe. Compte tenu de l'acquisition d'Euristt fin 2001, qui a été entièrement financée par endettement, le groupe a pour objectif principal de réduire le niveau de sa dette, tout en maintenant une politique de croissance interne. Toutefois, une stratégie d'acquisition ciblée destinée à améliorer sa couverture territoriale et à renforcer sa présence en Europe s'est traduite en 2006 par l'accélération du programme d'ouvertures d'agences, notamment en France. De même, deux acquisitions ont été réalisées en Espagne, portant le chiffre d'affaires année pleine 2006 à 72 M€vs 7 M€en 2005.

Pour ce qui concerne les autres métiers du groupe, seule l'activité aéroportuaire est susceptible d'envisager, en fonction des gains de nouveaux contrats, de devoir faire face à des investissements significatifs.

Au total et hors croissance externe, le groupe considère que le niveau d'investissement nécessaire au maintien de son outil se situe dans une fourchette de 5 à 7 millions d'euros par an (par autofinancement ou crédit-bail).

Facteurs de risques

Compte tenu de son activité, le groupe Crit est soumis à divers risques spécifiques. De façon à être en mesure d'y faire face, le groupe Crit met en oeuvre une politique de gestion des risques axée autour des principes suivants :

- Identification des risques potentiels susceptibles d'affecter l'activité du groupe,
- Mise en place d'une politique de prévention de ces derniers,
- Couverture financière des éventuelles conséquences en cas d'occurrence.

Concrètement, les principaux risques auxquels le groupe est confronté sont les suivants :

Risques de marché

- Politique de gestion

L'utilisation d'instruments financiers par le groupe s'inscrit exclusivement dans le cadre d'une politique de couverture de risque de taux, les activités hors zone Euro du groupe n'ayant pas un caractère significatif. La politique suivie par le groupe en la matière a pour objectif de gérer les risques dans un souci de rentabilité et est centralisée à la direction financière du groupe.

- Risque de taux

Le Groupe a financé l'acquisition d'Euristt par recours à la dette et est en conséquence exposé aux variations de taux. A la clôture de l'exercice 2006, la majeure partie de la dette du groupe est à taux variable. Les dettes relatives aux crédits baux sont à taux fixe.

Postérieurement à la clôture, aucune couverture complémentaire n'a été souscrite. Le risque sur la marge appliqué aux financements concernait uniquement l'emprunt à moyen terme qui a été intégralement remboursé. Ce risque a donc disparu.

Milliers d'euros	2006		
	JJ à 1 an	1 à 5 ans	Au-delà
•PASSIFS FINANCIERS			
Taux variable	51 164	75 000	
Taux fixe	9 549	9 053	3 542
•ACTIFS FINANCIERS	(41 231)		
Position nette avant gestion	19 482	84 053	3 542
•Hors bilan	0	0	0
Position nette après gestion	19 482	84 053	3 542

Ce tableau positionne les actifs et les dettes en fonction de leur date d'échéance. Une évolution de 1 % des taux aurait une incidence équivalente à 20 % de la charge financière annuelle.

- Risque de change

Pour ce qui concerne le change, compte tenu d'une activité essentiellement centrée sur la zone euro, le groupe n'est pas significativement exposé à ce risque.

Risques de liquidité

Ainsi que décrit en notes 6.9 et 6.10 aux états financiers consolidés, la dette du groupe est essentiellement composée d'une titrisation de créances commerciales (75 millions d'euros), de la participation due aux salariés (14,5 millions d'euros) et de factoring (9,7 millions d'euros). Le risque de liquidité du groupe s'analyse comme suit :

- Risque de couverture par les créances

Un niveau de créances insuffisant pour tirer les financements sur la titrisation ainsi que chez les factors serait susceptible d'impacter négativement la capacité du groupe à se financer.

De la même façon, une dégradation significative de la sinistralité serait susceptible d'impacter négativement les financements du groupe par un accroissement de la surdimension.

- Risques d'exigibilité anticipée

Le groupe Crit est essentiellement engagé à respecter :

- Prêt moyen terme : ce risque a disparu du fait du remboursement de l'emprunt moyen terme de 38 millions d'euros au 31 décembre 2005.





• Titrisation :

Rappel du mode de fonctionnement : Ce principe est une technique de financement qui consiste à transformer des créances commerciales en titres auprès d'un fond commun de créances qui se charge de les placer auprès d'investisseurs. Groupe Crit agit comme mandataire de ses filiales, à savoir Crit SAS, les Volants, les Compagnons, AB Intérim, ECM, Maser, Paris Ile-de-France Sécurité. Au premier financement, le groupe cède ses créances commerciales à un fond commun de créances ABC Gestion, à hauteur du financement total (75 millions d'euros) augmenté d'une surdimension permettant de couvrir le risque de sinistralité.

En cours de mois, Groupe Crit ayant un mandat de recouvrement, encaisse ses créances.

En fin de mois, Groupe Crit cède de nouvelles créances à hauteur des encaissements du mois précédent, augmentées de la surdimension.

Ce contrat de titrisation de créances commerciales a été signé pour une durée de 5 ans à compter du 19/06/02.

En Janvier 2007, ce programme a été renouvelé pour une période de 6 ans.

Le groupe est essentiellement engagé à maintenir un encours financé minimum (non précisé) ainsi qu'un niveau de surdimension.

- Les contrats au titre du factoring ne comportent pas de covenants à respecter.

Dans aucun cas la résiliation n'est automatique.

• Mesure des risques :

Risque	Ratio	Périmètre	Période		Min	Max	Moyenne
			Début	Fin			
Couverture par les créances ⁽¹⁾	Créances/Créances cédées	Titrisation	Avril-06	Déc-07	152%	182%	167%
Accroissement de la sinistralité ⁽²⁾	Surdimension/ Créances cédées	Titrisation	Avril-06	Déc-07	10,15%	17,26%	13,70%
Couverture par les créances ⁽³⁾	Créances/Tirage	Factoring	Avril-06	Déc-07	271%	790%	530.50%

⁽¹⁾ Le ratio Créances/créances cédées correspond au montant total des créances des 7 cédants, faisant partie du périmètre de titrisation, communiqué tous les mois au véhicule de titrisation, par rapport au montant retenu et acquis par ce dernier.

⁽²⁾ Concernant le ratio Surdimension/créances cédées, cela correspond à un pourcentage du portefeuille cédé qui est réajusté à chaque date de cession de créances sur la base des performances du portefeuille.

⁽³⁾ Le ratio Créances/tirage correspond au montant total des créances rapportées au montant tiré par le Factor.

Ces ratios démontrent la pertinence des financements mis en place et leur fiabilité dans le temps.

Il ressort de ce qui précède que :

- Le risque de couverture par les créances reste minimal et décroît dans le temps avec le cash flow généré par le groupe.
- Le risque lié à l'évolution de la surdimension (couverture par les créances et exigibilité anticipée) est faible compte tenu de la stabilité du taux dans le temps.

Risques juridiques

Le groupe exerce majoritairement son activité dans le travail temporaire, activité fortement règlementée ainsi qu'il est décrit en page 9. Les principaux facteurs susceptibles d'avoir une influence sur l'activité du groupe sont les suivants :

- Caution financière : au titre de son activité, le groupe doit de par la loi disposer d'une caution équivalente à 8 % de son chiffre d'affaires de l'année calendaire précédente. La non reconduction des cautions interdirait de facto au groupe d'exercer son activité.
- Changement dans la réglementation du travail : toute évolution significative de la réglementation et notamment de celle relative à la durée du travail ainsi qu'aux conditions de licenciement est susceptible d'avoir un impact significatif sur l'activité du groupe.

Enfin, les informations relatives aux litiges et arbitrages susceptibles d'avoir un impact significatif sur le groupe sont développées dans la note 25 aux états financiers sociaux. Il est cependant rappelé que l'essentiel des litiges en cours sont relatifs à des demandes de salariés aux Prud'hommes.

Risques industriels et environnementaux

Compte tenu de son activité, le groupe n'est pas significativement exposé aux risques sur l'environnement.

Risques économiques

- Corrélation à la croissance du PIB

Grâce à ses 382 agences réparties sur le territoire français, l'activité d'intérim du groupe est représentative de l'évolution de l'économie française, à laquelle elle est intimement corrélée. En conséquence, toute évolution du taux de croissance de l'économie a un impact direct sur le niveau d'activité du groupe bien que l'amplitude de la corrélation ait tendance à diminuer en raison de l'intégration croissante de l'intérim dans la politique de ressources humaines des entreprises. Toutefois, la diversification du groupe dans les activités d'assistance aéroportuaire et de staffing compense légèrement cet effet. Ce risque inhérent à l'activité ne peut naturellement faire l'objet de couverture financière mais le groupe s'efforce de le modérer par une politique de variabilisation de ses charges et notamment de ses frais de personnel.





- Concentration

La concentration de l'activité sur les deux premiers clients représentent 4,6 % des revenus du groupe en 2006 contre 7 % en 2005, et reste peu concentrée sur les autres clients (les dix clients suivants représentant 8,5 % du chiffre d'affaires et les dix clients suivants représentant 4,8 %). Cette situation résulte d'une volonté de développement des accords cadres avec les plus importants donneurs d'ordres français et permet de concentrer les risques sur un nombre limité de groupes disposant généralement d'une solidité financière importante.

- Contrepartie

Le groupe travaille avec un nombre très important de clients qui constituent un panel représentatif de l'économie française.

À ce titre, son risque de défaut de paiement est représentatif du risque de défaillance de l'économie en général. Pour y faire face, le groupe a mis en oeuvre une politique d'anticipation de ces risques à deux niveaux. D'une part, tout engagement de placement vis à vis d'un client est subordonné à une limite de crédit et d'autre part, les créances de l'activité de travail temporaire sont dans leur majorité couvertes par une police spécifique d'assurance crédit.

- Assurance et couverture des risques

Même si les risques du groupe se caractérisent par une forte dispersion et donc une très faible probabilité qu'un seul sinistre ait un impact significatif sur le groupe, ce dernier a mis en oeuvre une politique de gestion combinant assurance et gestion interne.

En matière d'assurance, le groupe couvre :

- Le risque de contrepartie au moyen d'assurances crédit souscrites auprès de diverses compagnies. De ce fait, dans la plupart des cas, toute relation commerciale est préalablement couverte par une garantie donnée au cas le cas, par la compagnie. Les évolutions de ces garanties sont suivies quotidiennement et amènent dans certains cas à réévaluer la relation commerciale.
- Les principales autres polices existantes au sein du groupe sont les suivantes :
 - Multirisque agence (plafond de 5,9 M€par sinistre)
 - Dommages et pertes d'exploitation (plafond de 10 M€par sinistre)
 - Responsabilité civile générale (plafond de 15 M€par sinistre)
 - Responsabilité civile des dirigeants (plafond de 10 millions d'euros par sinistre)
 - Flotte automobile : valeur vénale.
- Le coût global de ces polices s'élève pour l'exercice 2006 à 5 millions d'euros.

En matière de prévention interne, le groupe :

- Opte pour une politique de gestion stricte de façon à optimiser son cash flow et réduire sa dette tout en maintenant une diversification de ses sources de financement,
- Développe une politique de prévention destinée à sensibiliser et former clients et intérimaires à la sécurité sur les lieux de travail.

- Contrats importants

Au cours des deux derniers exercices et à la date du présent document de référence, le Groupe n'a pas conclu de contrats importants, autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe. Les engagements hors bilan sont détaillés dans la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés.

Évolution et perspectives : vers un nouvel exercice de croissance et de progression des résultats

Pour l'exercice 2007, le Groupe Crit entend franchir une nouvelle étape dans la croissance et la progression des résultats en accélérant sa stratégie de prise de parts de marché tant en France qu'à l'international.

Le premier trimestre 2007 vient conforter ces perspectives avec un chiffre d'affaires* qui ressort en forte progression de près de 18% à 321,7 millions d'euros.

Sur le pôle travail temporaire, la progression est particulièrement significative avec un chiffre d'affaires trimestriel de 282,3 millions d'euros en progression de 21,2% et de près de 15% en France et à périmètre comparable, surperformant ainsi et de façon notable le marché du travail temporaire en croissance de 10% sur le trimestre. Cette performance confirme la capacité du groupe à afficher un développement soutenu sur son périmètre historique. A l'international, le pôle a multiplié par 3 son chiffre d'affaires qui s'établit à 23,4 millions d'euros.

Le pôle travail temporaire confirme ainsi sa dynamique de croissance qui bénéficiera en 2007 de la contribution croissante à l'activité et à la rentabilité des nouvelles agences. La rentabilité du pôle travail temporaire en France bénéficiera également de la modification des modèles de calcul de certaines cotisations sociales avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2006 (circulaire ACOSS d'avril 2007). Nous sommes en train de déterminer l'impact de cette modification. Toutefois nous estimons à ce stade qu'elle entraînera une augmentation de près de 1% de la marge d'exploitation en France pour 2006 et le premier trimestre de 2007. Nous pensons finaliser et intégrer les effets de ce changement au deuxième trimestre 2007.

Poussé par un marché structurellement porteur et bien orienté, le pôle travail temporaire du groupe dispose toujours d'un important potentiel de développement sur le territoire français, son cœur d'activité. Pour profiter pleinement de ce potentiel et renforcer sa politique de proximité, le groupe continuera à implanter des agences sur les bassins d'emplois porteurs et sur les régions à fort potentiel. Ainsi, depuis le début de l'année, 12 agences sont en cours d'ouverture. L'objectif du groupe est d'atteindre 500 agences en France d'ici à 2010. En 2007, fidèle à sa stratégie d'accroître sa pénétration sur les grands comptes, le groupe continuera à renforcer ses positions par la signature d'accords nationaux. D'autre part, le groupe entend intensifier son développement dans les prestations de placement et de recrutement. Pour ce faire, le groupe continuera son programme de formation aux métiers du recrutement destinés à ses collaborateurs d'agences, et renforcera son dispositif opérationnel par le recrutement de consultants spécialisés initié en 2006. Dans le cadre de son activité de placement, le groupe a remporté en mai 2007 un appel d'offres du Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement portant sur un marché de prestations d'insertion de jeunes diplômés dans l'emploi et a été ainsi retenu comme prestataire exclusif sur les régions Ile-de-France, Pays de la Loire et Lorraine pour l'accompagnement et le maintien dans l'emploi de 2500 jeunes diplômés.

En 2007, le groupe entend également confirmer son fort développement à l'international avec, au cœur de sa stratégie, l'Espagne, l'un des marchés les plus dynamiques en Europe sur lequel le groupe a significativement renforcé ses positions par croissance externe. L'intégration en année pleine des acquisitions de Tutor et Addenda contribuera à la forte croissance attendue pour 2007. L'objectif du groupe est d'atteindre rapidement un chiffre d'affaires de 100 millions d'euros sur ce pays.

Dans l'aéroportuaire, le début d'année 2007 affiche une bonne tenue de l'activité avec un chiffre d'affaires en hausse de 7,7% au premier trimestre à près de 25,3 millions d'euros. Ce début d'année a notamment été marqué par la désignation du Groupe Europe Handling par l'AOC (Airline Operator Committee) sur le terminal Roissy CDG1 pour la gestion des bagages en correspondance.

(*données trimestrielles non auditées)

Evolution du chiffre d'affaires
du groupe Crit
au 1^{er} trimestre 2007





La titrisation, principe et mode opératoire

Le principe de la titrisation est de transformer un actif, en l'occurrence des créances commerciales, en titres négociables sur un marché : les sociétés cèdent leurs créances à un véhicule de titrisation qui refinance ce montant net de la surdimension par l'émission mensuelle de billets de trésorerie qui permettent de financer l'achat.

De ce fait, le groupe Crit a cédé à l'origine un montant de créances égal au montant du financement augmenté de la surdimension, puis cède chaque mois ses nouvelles créances afin de compenser les encaissements qui restent gérés par le groupe.

Ce programme est mis en place pour une durée de 5 ans avec option de prorogation et d'accroissement du montant financé.

D'ores et déjà, 25 compagnies opérant sur ce terminal ont signé avec le groupe des contrats de 3 ans. Ce référencement qui offre un potentiel important auprès des 42 compagnies présentes sur CDG1, permet ainsi au groupe de se positionner et d'élargir ses prestations sur un nouveau terminal.

Le pôle aéroportuaire du groupe dispose également d'une position stratégique de prestataire en Irlande où il opère dorénavant sur les 3 principaux aéroports du pays, au Congo où le démarrage des activités de fret avec Air France et le nouveau terminal sur Pointe Noire vont lui permettre de renforcer son développement sur ce pays et récemment au Gabon dans le cadre d'une concession exclusive de 20 ans. Sur ce pays, le groupe a démarré le 1^{er} mai 2007 ses activités d'assistance en escale sur l'aéroport international Léon MBA de Libreville, le plus important aéroport du pays avec un trafic estimé en 2007 à 3000 vols par an. Ce trafic devrait encore croître grâce à la création de la compagnie privée Gabon Airlines.

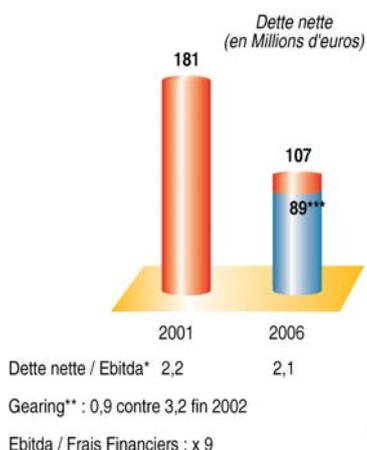
Le Groupe Crit est ainsi en ordre de marche pour affirmer en 2007 sa position de premier indépendant du travail temporaire en France et de confirmer avec confiance son objectif de croissance et de progression des résultats.

La poursuite du désendettement, une structure financière solide

En procédant à l'acquisition d'Euristt en décembre 2001, le groupe Crit a réalisé l'opération la plus importante de son histoire. En effet, cette acquisition lui a permis de créer le quatrième réseau français de travail temporaire grâce à la très forte complémentarité géographique des deux entités et a ouvert les portes des grands comptes à un nouveau réseau, véritable alternative aux trois majors. Cette acquisition, qui a permis au groupe de tripler de taille, répondait clairement à la stratégie de croissance du groupe et lui offre des perspectives nouvelles de développement dans un secteur où l'effet de taille est un facteur indispensable. Le financement de cette acquisition a été réalisé à travers d'un emprunt à moyen terme de 38 millions d'euros dont le remboursement a été finalisé avec une année d'avance en décembre 2005 et d'une titrisation de 75 millions d'euros.

Le renforcement de sa structure financière permet ainsi au groupe d'accompagner son développement et de réaliser des opérations de croissance externe. Ainsi, en 2006, le groupe a procédé aux acquisitions des sociétés espagnoles Tutor et Addenda qui portent à 107 millions d'euros les dettes financières du groupe au 31 décembre 2006 contre 181 millions en 2001, soit une diminution de 40% depuis l'acquisition d'Euristt. Hors acquisitions réalisées en 2006, les dettes financières s'établissent à 89 millions d'euros à fin 2006. Cette évolution témoigne d'une forte amélioration des ratios financiers. Avec à fin 2006 des capitaux propres à près de 117 millions d'euros en progression de près 25%, une capacité d'autofinancement⁽¹⁾ de 30,3 millions d'euros et un gearing de 0,9 (contre 3,2 en 2002), le groupe affiche une situation financière solide et dispose largement des moyens nécessaires pour faire face au service de la dette et continuer à financer sa croissance.

Évolution de la dette nette



Une forte amélioration des ratios financiers

* Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net et impôts

** Dette nette / fonds propres part du groupe

*** Hors acquisitions

(¹) CAF = résultat de l'exercice + dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles + dotation nette aux provisions pour autres passifs et engagements de retraites.)

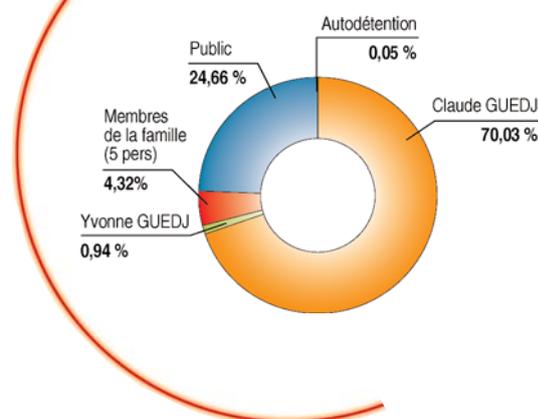
Groupe Crit et la bourse

Groupe Crit a été introduit sur le Second Marché d'Euronext Paris le 18 mars 1999

Profil :

- Place de cotation : Eurolist d'Euronext Paris - Compartiment B
- Code ISIN : FR0000036675
- Indice CAC Mid 100
- Nombre de titres : 11 250 000
- Capitalisation boursière (14 mai 2007) : 429,75 millions d'euros

Répartition du capital (au 30 avril 2007)



Cours de l'action Groupe Crit

(source Fininfo)

	Cours le plus bas sur la période	Cours le plus haut sur la période
Evolution du titre Groupe Crit du 1 ^{er} janvier 2006 au 14 mai 2007	27,75 euros	38,40 euros

Composition de l'actionnariat

(au 30 avril 2007)

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
• Claude GUEDJ	7 878 644	70,03	79,88
• Yvonne GUEDJ	105 500	0,94	1,07
• Membres de la famille (5 pers.)	485 930	4,32	4,94
• Public	2 774 385	24,66	14,11
• Autodétention	5 541	0,05	/
TOTAL	11 250 000	100 %	100 %

Distribution de dividendes

Exercices	Dividende global	Nombre d'actions	Brut	Avoir fiscal	Revenu réel distribué
• 1998	6 525 000 F	2 250 000	4,35 F	1,45 F	2,90 F
• 1999	9 000 000 F	2 250 000	6,00 F	2,00 F	4,00 F
• 2000	12 375 000 F	2 250 000	1,65 F	0,55 F	1,10 F
• 2001	1 575 000 €	11 250 000	0,21 €	0,07 €	0,14 €
• 2002	900 000 €	11 250 000	0,12 €	0,04 €	0,08 €
• 2003	1 237 500 €	11 250 000	0,17 €	0,06 €	0,11 €
• 2004	1 800 000 €	11 250 000	—	—	0,16 €
• 2005	2 250 000 €	11 250 000	—	—	0,20 €
• 2006 ⁽¹⁾	2 812 500 €	11 250 000	—	—	0,25 €

⁽¹⁾ proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2007







PATRIMOINE - SITUATION FINANCIÈRE – RÉSULTATS

SOMMAIRE

- COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CRIT 2004, 2005 ET 2006
- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS
- COMPTES SOCIAUX DE GROUPE CRIT 2004, 2005 ET 2005
- RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES



Informations financières

Concernant la situation financière et les résultats de la société

A. BILANS CONSOLIDÉS AUX 31 DÉCEMBRE 2004, 2005 ET 2006

ACTIF	Notes	2004	2005	2006
• Goodwill		96 158	96 130	101 732
• Autres immobilisations incorporelles		2 619	2 044	2 158
Total des Immobilisations incorporelles	6.1	98 777	98 174	103 890
Immobilisations corporelles	6.2	20 660	21 084	22 915
Actifs financiers	6.3	3 570	3 361	3 635
Impôts différés	7.3	2 383	1 850	1 792
ACTIFS NON COURANTS		125 390	124 469	132 231
• Stocks		2 566	2 295	1 963
• Créances clients	6.4	278 190	305 859	355 603
• Autres débiteurs	6.5	16 942	21 963	18 786
• Actif d'impôt exigible				715
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.6	41 038	34 894	41 231
ACTIFS COURANTS		338 736	365 010	418 297
TOTAL ACTIF		464 126	489 479	550 529

PASSIF	Notes	2004	2005	2006
• Capital		4 050	4 050	4 050
• Primes & réserves		46 028	64 393	86 343
• Résultat de l'exercice		20 355	24 323	25 589
CAPITAUX PROPRES revenant aux actionnaires de la Société		70 433	92 766	115 982
• Intérêts minoritaires		601	584	1 019
TOTAL des CAPITAUX PROPRES		71 034	93 350	117 001
• Engagements retraites	6.7	2 900	3 432	3 592
• Emprunts partie non courante	6.9	92 330	87 529	87 596
PASSIFS NON COURANTS		95 230	90 961	91 188
• Emprunts partie courante	6.9	15 127	7 493	9 549
• Autres dettes financières courantes	6.10	37 729	40 610	51 164
• Provision pour autres passifs	6.8	3 850	4 472	4 120
• Dettes fournisseurs	6.13	17 769	21 377	22 957
• Dettes fiscales et sociales	6.11	208 517	217 149	243 028
• Dette d'impôts exigible	6.12	4 087	602	256
• Autres dettes	6.13	10 783	13 467	11 266
PASSIFS COURANTS		297 862	305 169	342 340
TOTAL PASSIF et capitaux propres		464 126	489 479	550 529

Les notes de 1 à 8.9 font partie intégrante des états financiers consolidés.



B. COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS AUX 31 DÉCEMBRE 2004, 2005 ET 2006

	Notes	2004	2005	2006
Chiffre d'Affaires	5.1	1 122 267	1 174 805	1 302 461
• Autres produits		106	732	1 465
• Charges opérationnelles	7.1	(1 075 713)	(1 122 741)	(1 250 609)
• Dotation nette aux amortissements		(5 427)	(5 670)	(5 819)
• Dotation nette aux provisions		(3 415)	(4 945)	(3 402)
Résultat opérationnel	5.1	37 818	42 181	44 096
• Coût de l'endettement financier	7.2	(5 423)	(4 995)	(5 355)
Résultat avant impôts sur le résultat		32 395	37 186	38 740
• Charge d'impôt sur le résultat	7.3	(12 009)	(12 576)	(12 676)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		20 386	24 610	26 065
Revenant :				
• aux actionnaires de la société		20 355	24 323	25 589
• aux intérêt minoritaires		31	287	476
		20 386	24 610	26 065

Résultat par Action (Actionnaires de la société) en euros	Notes	2004	2005	2006
• Résultat par action de base	5.2	1,81	2,16	2,28
• Résultat par action dilué	5.2	1,81	2,16	2,28

C. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital	Autres réserves	Titres auto-détenus	Résultats non distribués	Total revenant aux actionnaires de la Société	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
Solde au 01/01/04	4 050	86	(68)	47 133	51 201	1 104	52 305
• Dividendes distribués				(1 237)	(1 237)	(221)	(1 458)
• Résultat de l'exercice				20 355	20 355	31	20 386
• Actions propres			(224)		(224)		(224)
• Autres mouvements		41		297	338	(313)	25
Solde au 31/12/04	4 050	127	(292)	66 548	70 433	601	71 034
• Dividendes distribués				(1 800)	(1 800)	(190)	(1 990)
• Résultat de l'exercice				24 323	24 323	287	24 610
• Actions propres			39		39		39
• Autres mouvements		(204)		(24)	(228)	(115)	(343)
Solde au 31/12/05	4 050	(77)	(253)	89 047	92 766	584	93 350
• Dividendes distribués				(2 250)	(2 250)	(220)	(2 470)
• Résultat de l'exercice				25 589	25 589	476	26 065
• Actions propres			(94)		(94)		(94)
• Autres mouvements		(30)			(30)	179	149
Solde au 31/12/06	4 050	(107)	(347)	112 386	115 982	1 019	117 001

Les notes de 1 à 8.9 font partie intégrante des états financiers consolidés.



D. TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

	2004	2005	2006
• Résultat de l'exercice y compris les minoritaires	20 386	24 610	26 065
• Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	5 467	5 602	5 760
• Dotation nette aux provisions pour autres passifs et engagements de retraites	(567)	1 159	(627)
• Élimination des résultats de cession d'actifs	207	(119)	(923)
• Coût endettement financier	5 732	4 995	5 682
• Charge d'impôts (y compris ID)	12 009	12 576	12 676
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net et impôt (A)	43 235	48 824	48 632
• <i>Variation BFR lié à l'activité (B)</i>	(2 595)	(17 054)	(11 280)
• <i>Impôts versés (C)</i>	(7 662)	(15 553)	(13 723)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES (D=A+B+C)	32 978	16 217	23 629
• Acquisitions des immobilisations incorporelles	(707)	(179)	(247)
• Acquisitions des immobilisations corporelles (hors capitalisation des crédits-baux)	(2 570)	(3 074)	(4 314)
• Acquisitions des immobilisations corporelles - crédits-baux	(3 411)	(2 750)	(2 527)
• Trésorerie des sociétés acquises	0	73	(15 936)
• Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles	38	310	1 190
• Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles	42	(17)	111
• Autres flux liés aux opérations d'investissements	325	57	(120)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS	(6 283)	(5 580)	(21 843)
• Augmentation de capital			119
• Dividendes versés	(1 458)	(1 991)	(2 446)
• Rachat - revente d'actions propres	(224)	39	(94)
• Remboursement d'emprunts	(19 655)	(20 787)	(4 608)
• Émission d'emprunts (hors contrats location - financement)	4 447	5 334	4 179
• Émission d'emprunts (contrats location - financement)	3 411	2 750	2 527
• Intérêts financiers versés	(5 732)	(4 995)	(5 682)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS FINANCIÈRES	(19 211)	(19 650)	(6 003)
• Incidence de la variation des taux de change	3	(10)	0
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	7 487	(9 024)	(4 217)
Trésorerie, équivalents de trésorerie et autres dettes financières courantes à l'ouverture	(4 178)	3 308	(5 716)
Variation de trésorerie	7 486	(9 024)	(4 217)
Trésorerie, équivalents de trésorerie et autres dettes financières courantes à la clôture	3 308	(5 716)	(9 933)

Au Bilan	2004	2005	2006
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	41 038	34 894	41 231
• Autres dettes financières courantes	37 729	40 610	51 164
Trésorerie Nette	3 308	(5 716)	(9 933)

Les notes de 1 à 8.9 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes aux états financiers consolidés

Sommaire

Note 1. Informations générales

Note 2. Principales règles et méthodes comptables

- 2.1. MÉTHODES DE CONSOLIDATION
- 2.2. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES
- 2.3. INFORMATION SECTORIELLE
- 2.4. CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVISES
- 2.5. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
- 2.6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES
- 2.7. DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS
- 2.8. ACTIFS FINANCIERS
- 2.9. STOCKS
- 2.10. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS
- 2.11. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE
- 2.12. TITRES D'AUTOCONTRÔLE
- 2.13. DIVIDENDES ET CAPITAUX
- 2.14. EMPRUNTS ET AUTRES DETTES FINANCIÈRES
- 2.15. IMPÔTS DIFFÉRÉS
- 2.16. AVANTAGES DU PERSONNEL
- 2.17. PROVISIONS
- 2.18. PASSIFS FINANCIERS COURANTS
- 2.19. RECONNAISSANCE DE PRODUITS

Note 3. Risques financiers

Note 4. Estimations et jugements comptables déterminants

Note 5. Information sectorielle et résultat par action

- 5.1. INFORMATION SECTORIELLE
- 5.2. RÉSULTAT PAR ACTION
- 5.3. DIVIDENDE PAR ACTION

Note 6. Notes sur le bilan

- 6.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
- 6.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES
- 6.3. ACTIFS FINANCIERS
- 6.4. CRÉANCES CLIENTS
- 6.5. AUTRES DÉBITEURS
- 6.6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE
- 6.7. AVANTAGES LIÉS AU PERSONNEL
- 6.8. PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS
- 6.9. EMPRUNTS
- 6.10. AUTRES DETTES FINANCIÈRES COURANTES
- 6.11. DETTES FISCALES ET SOCIALES
- 6.12. DETTE D'IMPÔT EXIGIBLE
- 6.13. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

Note 7. Notes sur le résultat

- 7.1. CHARGES OPÉRATIONNELLES PAR NATURE
- 7.2. COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER
- 7.3. CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Note 8. Autres informations

- 8.1. ENGAGEMENT HORS BILAN
- 8.2. ENGAGEMENTS COMMERCIAUX ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES
- 8.3. ENGAGEMENTS COMPLEXES
- 8.4. DETTE NETTE
- 8.5. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES
- 8.6. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES
- 8.7. ÉVÉNEMENTS POST CLÔTURE
- 8.8. EFFECTIF
- 8.9. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION



E. NOTES ANNEXES

Note 1. Informations générales

Groupe Crit (" La Société ") est une société anonyme de droit français cotée au compartiment B Eurolist à Paris. Son siège social est situé 152 bis Avenue Gabriel Péri, à St Ouen. Le Groupe offre des services diversifiés dont le cœur de métier est le travail temporaire.

Les comptes consolidés du 31 décembre 2006 en normes IFRS ont été arrêtés par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 20 avril 2007. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale en date du 22 juin 2007.

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31/12/2005 et le rapport des contrôleurs légaux y afférant, figurant respectivement en pages 37 à 93 du document de référence numéro D.06-0532 déposé auprès de l'AMF le 06/06/2006, sont incorporés par référence au présent document.

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31/12/2004 et le rapport des contrôleurs légaux y afférant, figurant respectivement en pages 37 à 83 du document de référence numéro D.05-0815 déposé auprès de l'AMF le 01/06/2005, sont incorporés par référence au présent document.

Note 2. Principales règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés de Groupe Crit (" Le Groupe ") en 2006 sont préparés conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon la convention du coût historique, excepté pour certains actifs et passifs de nature financière évalués à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat (instruments dérivés compris).

Les principales règles et méthodes comptables suivies sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

a) Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations suivantes sont d'application obligatoire pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 mais n'ont pas d'impact sur les états financiers du groupe :

- **Amendement à IAS 19, Ecarts actuariels, régime multi-employeurs et informations à fournir** (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006). Le groupe a décidé de maintenir la méthode comptable appliquée jusqu'à maintenant pour la comptabilisation des écarts actuariels,

- **Amendement à IAS 39, Amendement "Option juste valeur"** (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006). Cet amendement n'a pas d'impact sur la classification et l'évaluation des instruments financiers classés à la juste valeur par résultat avant le 1^{er} janvier 2006, le groupe étant à même de respecter les conditions modifiées de désignation d'un instrument financier à la juste valeur par résultat,

- **Amendement à IAS 21, Investissement net dans une entité étrangère** (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006). Le groupe n'est pas concerné par cet amendement,

- **Amendement à IAS 39, Couverture de flux de trésorerie au titre de transactions intragroupe futures** (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006). Le groupe n'est pas concerné par cet amendement,

- **Amendement à IAS 39 et IFRS 4, Contrats et garanties financières** (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006). Le groupe n'est pas concerné par cet amendement,

- **IFRS 6, Prospection et évaluation de ressources minérales** (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006). Le groupe n'est pas concerné par cette norme,

- **IFRIC 4, Droits d'utilisation d'actifs : conditions permettant de déterminer si un accord contient une location** (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006). Le groupe n'est pas concerné par cette interprétation,

- **IFRIC 5, Droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au remboursement des coûts de démantèlement et de remise en état des sites** (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006). Le groupe n'est pas concerné par cette interprétation,



- **IFRIC 6, Passifs résultant de la participation à un marché spécifique - Déchets d'équipements électriques et électroniques** (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} décembre 2005). Cette interprétation ne s'applique pas aux activités du groupe.

b) Les nouvelles normes, amendements à des normes existantes et interprétations suivantes ont été publiés mais ne sont pas applicables en 2006 et n'ont pas été adoptés par anticipation:

- **IFRIC 7, Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29, Information financière dans les économies hyper inflationnistes** (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} mars 2006). La direction estime que cette interprétation ne devrait pas s'appliquer aux activités du groupe,

- **IFRIC 8, Champs d'application d'IFRS 2** (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} mai 2006). Le groupe n'est pas concerné par cette interprétation,

- **IFRIC 9, Réexamen des dérivés incorporés** (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juin 2006). Le groupe n'a pas de dérivés incorporés.

- **IFRS 7, Instruments financiers : information à fournir** (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007). Le groupe n'a pas d'instruments financiers,

- **Amendement à IAS 1, Présentation des états financiers : informations à fournir sur le capital** (entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2007). Le groupe appliquera l'amendement à IAS 1 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007,

- **IFRIC 10, Information financière intermédiaire et perte de valeur** (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} novembre 2006). Cette interprétation pourrait s'appliquer au groupe,

- **IFRIC 12, Accords de concession de services**, (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008). Cette interprétation n'aura pas d'effet significatif sur les états financiers du groupe.

Des tableaux de réconciliation entre le résultat consolidé 2004 et les capitaux propres consolidés au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004 selon le nouveau référentiel comptable et ceux établis selon les principes comptables français préalablement utilisés, ont été présentés dans la note II des comptes consolidés de l'exercice 2005.

2.1. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les sociétés dans lesquelles Groupe Crit exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif de droit ou de fait sont consolidées par intégration globale.

La liste des sociétés consolidées est présentée en note 8.9 ci-après.

Les comptes consolidés incluent les états financiers de la société mère ainsi que ceux des entreprises contrôlées par la mère ("les filiales"). Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. La méthode de l'intégration globale est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges de la filiale sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement dans les capitaux propres et dans le compte de résultat consolidé en tant qu'intérêts minoritaires.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé, respectivement depuis la date de prise de contrôle ou jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Le cas échéant, des retraitements sont effectués sur les états financiers des filiales pour harmoniser et homogénéiser les principes comptables utilisés avec ceux du groupe.

Tous les soldes et opérations intragroupes sont éliminés au niveau de la consolidation.

Au 31 décembre 2006, toutes les sociétés intégrées au périmètre de consolidation de Groupe Crit sont des filiales et sont donc consolidées par intégration globale.

2.2. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût du regroupement d'entreprises est évalué comme le total des justes valeurs en date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par le groupe, en échange du contrôle de l'entreprise acquise, et de tous les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises.

2.3. INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle de premier niveau se décline suivant les pôles métiers représentatifs suivants :

- Travail temporaire et recrutement
- Assistance aéroportuaire
- Autres services

La part de l'activité réalisée à l'étranger étant non significative, aucune analyse secondaire n'est réalisée selon le critère géographique.

2.4. CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVISES

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (" la monnaie fonctionnelle "). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société.

Les postes du bilan exprimés en devise sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les postes du compte de résultat exprimés en devises sont convertis en euros au cours moyen annuel. Les différences de conversion en résultant sont inscrites en tant que composante distincte des capitaux propres du groupe ainsi que dans les intérêts minoritaires.

2.5. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Goodwill

A l'occasion de la première consolidation des filiales du groupe, il est procédé dans un délai n'excédant pas un an à l'évaluation de la quote-part du groupe dans l'ensemble des actifs et passifs acquis identifiables. L'écart entre cette quote-part acquise et le coût d'acquisition constitue le goodwill.

Les goodwills ne sont pas amortis, conformément à la norme IFRS 3 " Regroupements d'entreprises ". Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités de réalisation des tests de perte de valeur sont détaillées dans la note 2.7. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel.

Les goodwills sont comptabilisés déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas réversibles.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont pour l'essentiel des fonds de commerce et logiciels enregistrés à leur valeur d'acquisition. A chaque clôture, il est procédé à une revue des actifs incorporels de façon à s'assurer, sur la base d'indices tant internes qu'externes, que la valeur actuelle de l'actif reste supérieure à sa valeur nette comptable. La valeur actuelle de l'actif est définie comme la plus élevée des valeurs vénales (valeur définie par référence au marché) et d'usage (valeur définie par l'actualisation des flux de trésorerie futurs).

Les droits au bail font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée estimée entre cinq et dix ans.

L'utilité estimée des logiciels varie de un à cinq ans et fait l'objet d'un amortissement linéaire sur cette durée.

2.6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Conformément à la norme IAS 16 " Immobilisations corporelles ", la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Le Groupe a choisi de conserver le principe de l'évaluation des immobilisations corporelles selon la méthode du coût historique amorti.



L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire, fondée sur la durée estimée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations. Les principales durées d'utilité estimées retenues sont les suivantes.

NATURE	DURÉE D'UTILITÉ ESTIMÉE
Constructions	40 ans
Agencements et aménagements	3 à 5 ans
Installations techniques, matériel et outillage	5 à 10 ans
Matériel informatique et de bureau	3 à 5 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable estimée lorsque cette dernière est inférieure à la valeur comptable de l'actif.

Contrats de location

La distinction entre contrats de location financement et de location simple est effectuée en privilégiant l'analyse économique du partage des risques et avantages entre le preneur et le bailleur.

Tel que préconisé par l'IAS17, les contrats de location sont comptabilisés selon leur nature. S'ils ont pour conséquence de transférer substantiellement les risques et avantages au preneur, ces contrats de locations financement sont retraités et les actifs ainsi acquis sont immobilisés et amortis selon les règles du groupe et la dette correspondante est comptabilisée au passif.

Par opposition aux contrats de location financement, les contrats de location simple sont constatés au compte de résultat de façon linéaire sous forme de loyers sur la durée de la location.

2.7. DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

Selon la norme IAS 36 " Dépréciation d'actifs ", la valeur d'utilité des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée et les immobilisations incorporelles non encore mises en service.

L'évaluation de la valeur au bilan des actifs incorporels (comme celle des goodwill) et corporels est comparée à la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût des ventes et la valeur d'utilité. Afin de déterminer leur valeur d'utilité, les actifs auxquels il est impossible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T.) à laquelle ils appartiennent. La valeur d'utilité de l'U.G.T. est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie sont issus du plan d'affaires à moyen ou long terme élaboré par la direction de l'entité concernée ;
- le taux d'actualisation est déterminé en prenant pour base le coût moyen pondéré du capital de Groupe CRIT ;
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini de flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle.

Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'U.G.T. est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé de ses actifs immobilisés (y compris les goodwill); une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant si cette valeur au bilan s'avère supérieure à la valeur recouvrable de l'U.G.T., et est imputée en priorité aux goodwill.

Les pertes de valeur peuvent être reprises (si modifications des estimations...), sauf celles qui concernent les goodwill qui sont irréversibles.

L'U.G.T. est un ensemble homogène d'actifs, dont l'utilisation continue, génère des entrées de trésorerie, qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

Les immobilisations de Groupe Crit ont été affectées par U.G.T. selon les secteurs d'activité du groupe : Travail temporaire et recrutement, Assistance Aéroportuaire et Autres services.

2.8. ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont inscrits au bilan consolidé à leur coût historique, qui correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ils sont essentiellement constitués des actifs financiers non dérivés "prêts et créances" qui correspondent aux dépôts cautionnements et prêts.

Les prêts sont essentiellement composés de prêts effectués dans le cadre de la participation à l'effort de construction. Ce poste comprend également des titres de participation correspondant à des cautions versées dans le cadre des obligations légales des entreprises de travail temporaire.

2.9. STOCKS

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût est déterminé à l'aide de la méthode du coût moyen pondéré (activité industrielle et de négoce). La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normale, déduction faite des frais de vente.

2.10. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur. Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction (déduction faite des couvertures liées à l'assurance crédit). Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

Les créances clients cédées dans le cadre de contrats de titrisation et d'affacturage sont présentées dans le poste clients en contrepartie d'une dette nette vis-à-vis de ces organismes.

2.11. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La rubrique "trésorerie et équivalents de trésorerie" comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan dans la rubrique "Autres dettes financières courantes".

2.12. TITRES D'AUTOCONTRÔLE

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

2.13. DIVIDENDES ET CAPITAUX

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la société sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la société.



2.14. EMPRUNTS ET AUTRES DETTES FINANCIÈRES

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Conformément à l'IAS 39, le contrat de titrisation est constaté en emprunts non courants pour sa totalité. Le Groupe dispose pour ce financement d'une maturité de remboursement définitif supérieure à douze mois.

Les cessions de créances dans le cadre de contrats d'affacturage sont constatées en net en autres dettes financières courantes en contrepartie des créances clients. Ces contrats sont d'une maturité de remboursement inférieure à douze mois.

2.15. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Certains retraitements de consolidation apportés aux comptes sociaux des entités consolidées, ainsi que certains décalages d'imposition dans le temps, existant dans les comptes sociaux, peuvent conduire à des différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits au bilan consolidé.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés. De même, les déficits fiscaux reportables font l'objet d'un calcul d'impôt différé.

Les impôts différés sont calculés sur une base globale suivant la méthode du report variable.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé. Les effets des éventuelles variations de taux d'impôt sur les impôts différés constatés antérieurement sont enregistrés au compte de résultat au cours de l'exercice durant lequel ces changements de taux sont devenus certains. Aucune actualisation des impôts différés n'est pratiquée.

Les impôts différés actifs ne sont pris en compte que si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ou s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période durant laquelle les actifs deviennent ou restent récupérables.

2.16. AVANTAGES DU PERSONNEL

Engagements retraites

Les sociétés du Groupe disposent de différents régimes de retraite. Les régimes sont généralement financés par des cotisations versées à des fonds administrés et évalués sur la base de calculs actuariels périodiques.

Le Groupe dispose de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies.

Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante.

Dans ce cas, le Groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à abonder le régime dans le cas où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des salariés, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents.

Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies. Tel est le cas, par exemple, d'un régime qui définit le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite, en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Déterminés conformément à la norme IAS 19, les engagements de retraite à prestations définies et non financées sont évalués selon la méthode rétrospective et constatés au passif du bilan. Selon cette méthode, chaque période d'emploi confère une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée et le calcul intègre principalement :

- Une hypothèse de date de départ à la retraite fixée à 63 ans.
- Un taux d'actualisation déterminé par référence au taux de marché à la date de la clôture, des obligations d'entreprises privées de première catégorie ou, à défaut, en retenant le taux des obligations d'État.
- Un taux d'inflation salariale et un taux de rotation du personnel.

Cette évaluation est effectuée chaque année.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements du régime.

Les engagements ne sont pas financés par Groupe Crit et font l'objet d'un passif au bilan. Les écarts actuariels sont comptabilisés directement en résultat de période.

Paiements fondés sur des actions

Aucun plan de rémunération fondé sur des actions n'est mis en place par le Groupe.

2.17. PROVISIONS

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce dernier sans contrepartie au moins équivalente.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation que le management du Groupe peut faire en date de clôture de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

2.18. PASSIFS FINANCIERS COURANTS

Les fournisseurs, dettes fiscales et sociales et autres dettes sont évaluées et comptabilisées à leur juste valeur.

Les dettes fiscales et sociales comprennent essentiellement des dettes salariales et sociales ainsi que de la TVA.

2.19. RECONNAISSANCE DES PRODUITS

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Les ventes de services sont comptabilisées au cours de la période durant laquelle les services sont rendus, en fonction du degré d'avancement de la transaction évalué sur la base des services fournis, rapporté au total des services à fournir. Les ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du Groupe a livré les produits au client, que celui-ci a accepté les produits et que le recouvrement des créances afférentes est raisonnablement assuré.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés au prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir le dividende est établi.



Note 3. Risques financiers

Compte tenu d'une activité essentiellement française, le Groupe est peu exposé aux risques de change. Par ailleurs le Groupe n'a pas recours à des financements nécessitant une couverture de risque de taux.

Note 4. Estimations et jugements comptables déterminants

L'établissement des états financiers nécessite d'utiliser et d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui peuvent affecter les montants figurant dans les états financiers.

Les principaux éléments impactés par ces estimations et hypothèses sont :

- les données financières utilisées dans le cadre des tests de perte de valeur des goodwill et des actifs non courants (estimation des flux de trésorerie futurs) ainsi que les provisions (meilleure estimation des dépenses nécessaires à l'extinction de l'obligation).
- les provisions constituées dans le cadre des engagements de retraite liées au personnel (cf note 2.16)

En raison de la nature des activités du Groupe et des principes comptables retenus, aucun jugement déterminant ne nécessite de commentaires particuliers.

Note 5. Information sectorielle et résultat par action

5.1. INFORMATION SECTORIELLE

Analyse par secteurs d'activité

Le premier niveau d'information sectorielle est défini par secteurs d'activité.

La part de l'activité réalisée à l'étranger étant peu significative, aucune analyse secondaire par secteurs géographiques n'est présentée.

Chiffre d'affaires par métier

	2004	2005	2006
• Travail temporaire et recrutement	1 000 855	1 027 628	1 143 934
• Assistance Aéroportuaire	73 082	94 659	103 853
• Autres services	68 963	73 369	78 599
• Eliminations inter activités	(20 632)	(20 851)	(23 926)
TOTAL	1 122 267	1 174 805	1 302 461

Résultat opérationnel par métier

	2004	2005	2006
• Travail Temporaire et recrutement	32 676	35 004	36 021
• Assistance Aéroportuaire	2 885	4 968	5 723
• Autres Services	2 258	2 209	2 352
TOTAL	37 818	42 181	44 096

Autres informations sectorielles

2004	Travail Temporaire	Assistance Aéroportuaire	Autres services	Non affecté	Total
• Dotation nette aux amortissements	1 752	3 007	668		5 427
• Dotation nette aux provisions	2 078	887	449		3 414
• Actifs	355 954	37 710	27 038	43 423	464 125
• Passifs	202 321	20 222	21 275	149 274	393 092
• Acquisition Immobilisations	693	5 278	716		6 687

2005	Travail Temporaire	Assistance Aéroportuaire	Autres services	Non affecté	Total
• Dotation nette aux amortissements	1 270	3 569	831		5 670
• Dotation nette aux provisions	2 691	885	1 370		4 946
• Actifs	375 986	43 250	33 500	36 743	489 479
• Passifs	212 617	23 803	23 476	136 233	396 130
• Acquisition Immobilisations	642	4 963	399		6 004

2006	Travail Temporaire	Assistance Aéroportuaire	Autres services	Non affecté	Total
• Dotation nette aux amortissements	1 240	4 048	531		5 819
• Dotation nette aux provisions	1 723	1 108	571		3 402
• Actifs	428 758	44 611	33 422	43 738	550 529
• Passifs	150 733	26 397	107 834	148 564	433 528
• Acquisition Immobilisations	1 651	5 040	397		7 088

Les actifs et passifs non affectés correspondent aux actifs et passifs liés au financement et ceux liés à l'impôt sur le résultat.

5.2. RÉSULTAT PAR ACTION

	2004	2005	2006
• Résultat revenant aux actionnaires de la Société	20 355	24 323	25 589
• Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	11 233	11 241	11 239
• Résultat de base par action (€ par action)	1,81	2,16	2,28
• Résultat dilué par action (€ par action)	1,81	2,16	2,28

En l'absence d'instruments dilutifs de capitaux propres, le résultat de base est égal au résultat dilué.

5.3. DIVIDENDES PAR ACTION

	2004	2005	2006
• Dividende revenant aux actionnaires de la société	1 800	2 250	2 812,5
• Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	11 233	11 241	11 239
• Dividende par action (€ par action)	0,16	0,20	0,25

Le nombre total d'actions est de 11 250 000 d'une valeur nominale de 0.36 € par action. Toutes les actions sont entièrement libérées. Aucune action ne dispose d'un droit préférentiel quant au versement de dividendes.

Le nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2006 est de 11 239 049.

Un dividende de 0,25 € par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006, représentant une distribution totale de 2 812,5 K€, sera proposé lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires prévue le 22 juin 2007.

Note 6. Notes sur le Bilan

6.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Goodwill	Droits au bail	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2004				
• Coût	96 158	5 731	4 268	106 157
• Amortissements et dépréciations cumulés		(4 538)	(2 888)	(7 427)
Valeur nette comptable	96 158	1 192	1 379	98 730
Exercice clos le 31 décembre 2004				
• Valeur nette comptable à l'ouverture	96 158	1 192	1 379	98 730
• Acquisitions	0	0	707	707
• Cessions	0	(13)	(346)	(359)
• Reclassement			5	5
• Dotation aux amortissements		(248)	(58)	(306)
Valeur nette comptable à la clôture	96 158	931	1 688	98 777
Au 31 décembre 2004				
• Coût	96 158	5 718	4 634	106 509
• Amortissements et dépréciations cumulés	0	(4 786)	(2 946)	(7 733)
Valeur nette comptable	96 158	931	1 688	98 777
Exercice clos le 31 décembre 2005				
• Valeur nette comptable à l'ouverture	96 158	931	1 688	98 777
• Acquisitions		0	179	179
• Cessions	(14)	0	(261)	(275)
• Reclassement	(14)	14	0	0
• Dotation aux amortissements		(64)	(444)	(508)
Valeur nette comptable à la clôture	96 130	881	1 162	98 174
Au 31 décembre 2005				
• Coût	96 130	5 732	4 552	106 414
• Amortissements et dépréciations cumulés	0	(4 850)	(3 390)	(8 241)
Valeur nette comptable	96 130	881	1 162	98 174
Exercice clos le 31 décembre 2006				
• Valeur nette comptable à l'ouverture	96 130	881	1 162	98 174
• Entrée de périmètre	5 602	0	92	5 694
• Acquisitions		0	247	247
• Cessions		0	(4)	(4)
• Dotation aux amortissements		(43)	(179)	(222)
Valeur nette comptable à la clôture	101 732	838	1 318	103 890
Au 31 décembre 2006				
• Coût	101 732	5 732	4 862	112 326
• Amortissements et dépréciations cumulés	0	(4 893)	(3 544)	(8 437)
Valeur nette comptable	101 732	838	1 318	103 890

Le poste " Autres " est principalement constitué de logiciels acquis ou développés en interne.



6.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Construction	Installations techniques matériels et outillage	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2004					
• Coût	460	2 185	24 051	16 994	43 690
• Amortissements et dépréciations cumulés	0	(1 211)	(11 723)	(10 954)	(23 888)
Valeur nette comptable	460	975	12 327	6 039	19 801
Exercice clos le 31 décembre 2004					
• Valeur nette comptable à l'ouverture	460	975	12 327	6 039	19 801
• Différences de conversion	0	0	0	3	3
• Acquisitions	0	0	4 655	1 326	5 981
• Cessions	0	0	(891)	(1 031)	(1 921)
• Reclassement	0	(6)	(781)	786	0
• Dotation aux amortissements		(62)	(1 739)	(1 403)	(3 205)
Valeur nette comptable à la clôture	460	907	13 572	5 721	20 660
Au 31 décembre 2004					
• Coût	460	2 180	27 035	18 078	47 753
• Amortissements et dépréciations cumulés	0	(1 273)	(13 463)	(12 357)	(27 093)
Valeur nette comptable	460	907	13 572	5 721	20 660
Exercice clos le 31 décembre 2005					
• Valeur nette comptable à l'ouverture	460	907	13 572	5 721	20 660
• Différences de conversion	0	0	(0)	1	1
• Acquisitions	0	168	4 313	1 512	5 992
• Cessions	0	(91)	(2 095)	(2 173)	(4 359)
• Reclassement	0	0	31	(31)	0
• Dotation aux amortissements		(0)	(1 158)	(53)	(1 210)
Valeur nette comptable à la clôture	460	983	14 663	4 977	21 084
Au 31 décembre 2005					
• Coût	460	2 256	29 284	17 387	49 388
• Amortissements et dépréciations cumulés	0	(1 273)	(14 620)	(12 410)	(28 304)
Valeur nette comptable	460	983	14 663	4 977	21 084
Exercice clos le 31 décembre 2006					
• Valeur nette comptable à l'ouverture	460	983	14 663	4 977	21 084
• Différences de conversion	0	0	1	(2)	(1)
• Entrée de périmètre	0			550	550
• Acquisitions	0	0	4 223	2 618	6 841
• Cessions	(13)	(8)	(115)	(92)	(228)
• Reclassement	0	242	7	17	266
• Dotation aux amortissements		(99)	(3 569)	(1 929)	(5 597)
Valeur nette comptable à la clôture	447	1 118	15 210	6 139	22 915
Au 31 décembre 2006					
• Coût ou valeur réévaluée	447	2 357	30 921	19 859	53 585
• Amortissements et dépréciations cumulés	0	(1 239)	(15 711)	(13 720)	(30 670)
Valeur nette comptable	447	1 118	15 210	6 139	22 915

Dont Immobilisations financées en Crédits Baux

	Terrains	Construction	Installations techniques matériels et outillage	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2004					
• Coût	439	1 238	20 966		22 643
• Amortissements et dépréciations cumulés	0	(712)	(10 345)		(11 057)
Valeur nette comptable	439	526	10 621	0	11 586
Exercice clos le 31 décembre 2004					
• Valeur nette comptable à l'ouverture	439	526	10 621		11 586
• Différences de conversion					0
• Acquisitions			3 411		3 411
• Cessions			0		0
• Reclassement					0
• Dotation aux amortissements		(31)	(2 236)		(2 267)
Valeur nette comptable à la clôture	439	495	11 796	0	12 730
Au 31 décembre 2004					
• Coût	439	1 238	24 377		26 054
• Amortissements et dépréciations cumulés	0	(743)	(12 581)		(13 324)
Valeur nette comptable	439	495	11 796	0	12 730
Exercice clos le 31 décembre 2005					
• Valeur nette comptable à l'ouverture	439	495	11 796	0	12 730
• Différences de conversion					0
• Acquisitions			2 750		2 750
• Cessions					0
• Reclassement					0
• Dotation aux amortissements		(31)	(2 296)		(2 327)
Valeur nette comptable à la clôture	439	464	12 250	0	13 153
Au 31 décembre 2005					
• Coût	439	1 238	27 127	0	28 804
• Amortissements et dépréciations cumulés	0	(774)	(14 877)	0	(15 651)
Valeur nette comptable	439	464	12 250	0	13 153
Exercice clos le 31 décembre 2006					
• Valeur nette comptable à l'ouverture	439	464	12 250	0	13 153
• Acquisitions			2 527		2 527
• Cessions					0
• Reclassement					0
• Dotation aux amortissements		(31)	(2 488)		(2 519)
Valeur nette comptable à la clôture	439	433	12 289	0	13 161
Au 31 décembre 2006					
• Coût	439	1 238	24 654	0	26 331
• Amortissements et dépréciations cumulés	0	(805)	(12 365)	0	(13 170)
Valeur nette comptable	439	433	12 289	0	13 161

Le poste " Autres " inclut notamment des matériels de bureau, informatique et de transport.



6.3. ACTIFS FINANCIERS

	Prêts et Créances à plus d'1 an	Titres de Participations	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2004				
• Coût	3 432	695	46	4 174
• Dépréciations cumulées	(288)	(74)		(362)
Valeur nette comptable	3 144	621	46	3 812
Exercice clos le 31 décembre 2004				
• Valeur nette comptable à l'ouverture	3 144	621	46	3 812
• Acquisitions	3 543	0	0	3 543
• Cessions	(2 695)	(429)	(2)	(3 127)
• Reclassement	(750)	35	0	(715)
• Dotation/Reprise de provisions	21	35		56
Valeur nette comptable à la clôture	3 263	262	44	3 570
Au 31 décembre 2004				
• Coût	3 530	301	45	3 875
• Dépréciations cumulées	(267)	(39)	0	(305)
Valeur nette comptable	3 263	262	45	3 570
Exercice clos le 31 décembre 2005				
• Valeur nette comptable à l'ouverture	3 263	262	45	3 569
• Différences de conversion	(1)	0	0	(1)
• Acquisitions	175	0	0	175
• Cessions	(222)	(40)	0	(262)
• Reclassement	0	(183)	0	(183)
• Dotation/Reprise de provisions	24	39		63
Valeur nette comptable à la clôture	3 238	78	45	3 361
Au 31 décembre 2005				
• Coût	3 481	78	45	3 604
• Dépréciations cumulées	(243)	0	0	(242)
Valeur nette comptable	3 238	78	45	3 361
Exercice clos le 31 décembre 2006				
• Valeur nette comptable à l'ouverture	3 238	78	45	3 361
• Différences de conversion	(4)	0	0	(4)
• Entrée de périmètre	99	0	0	99
• Acquisitions	580	12	0	592
• Cessions	(470)	0	(2)	(472)
• Reclassement	3	0	(4)	(1)
• Dotation/Reprise de provisions	60	0	0	60
Valeur nette comptable à la clôture	3 506	90	39	3 635
Au 31 décembre 2006				
• Coût	3 689	90	39	3 818
• Dépréciations cumulées	(182)	0	0	(182)
Valeur nette comptable	3 506	90	39	3 635

6.4. CRÉANCES CLIENTS

	2004	2005	2006
• Créances clients	284 909	312 952	364 121
• Provisions pour dépréciation des créances douteuses	(6 719)	(7 093)	(8 518)
TOTAL	278 190	305 859	355 603

Le poste créances client inclut des effets remis à l'encaissement au 31 décembre mais relatifs à des dates d'échéance postérieures. Ces effets sont d'un montant de 15 436, 14 746 et de 13 358 milliers d'euros respectivement à fin 2006, 2005 et 2004.

Le poste client inclut le montant des créances cédées au véhicule de titrisation et celles cédées dans le cadre de contrats d'affacturage.



Par ailleurs, il est rappelé qu'à l'exception de certains grands comptes et de deux régions opérationnelles, les comptes clients font l'objet d'une assurance-crédit et que ces créances ont une échéance inférieure à 1 an.

6.5. AUTRES DÉBITEURS

	2004	2005	2006
• Créances sur l'état et les organismes sociaux	8 136	12 878	11 394
• Charges constatées d'avance	2 209	2 908	2 795
• Autres	7 196	6 439	4 852
Valeur brute des autres débiteurs	17 542	22 225	19 041
• Provision pour dépréciation des autres débiteurs	(599)	(261)	(255)
TOTAL AUTRES DÉBITEURS NET	16 942	21 963	18 786

Le poste autres débiteurs représente notamment les remboursements en attente des organismes de formation.

6.6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2004	2005	2006
• Placements à court terme	1 433	1 329	1 767
• Comptes courants bancaires	39 605	33 565	39 464
TOTAL	41 038	34 894	41 231

6.7. AVANTAGES LIÉS AU PERSONNEL

Indemnités de départ à la retraite

Les provisions pour retraites concernent exclusivement les indemnités de départ à la retraite s'imposant aux entreprises françaises, aucun avantage social à long terme ou postérieur à l'emploi n'ayant été octroyé aux salariés.

	Solde 01-01-2006	Dotations	Reprises (provisions non utilisées)	Variation de périmètre	Solde 31-12-2006
• Engagements retraites	3 432	530	(450)	80	3 592
TOTAL	3 432	530	(450)	80	3 592

Les principales hypothèses actuarielles retenues en 2006 pour évaluer la valeur totale des engagements sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 4,5%
- taux de revalorisation des salaires : 3,15%
- âge probable de départ à la retraite : 63 ans .

Les différents engagements envers le personnel ne sont pas financés.

AU 1^{ER} JANVIER 2004	2 655
• Coût des services rendus	366
• Coût de l'actualisation	136
• Écart actuariel	(257)
AU 31 DÉCEMBRE 2004	2 900
• Coût des services rendus	471
• Coût de l'actualisation	152
• Écart actuariel	(90)
AU 31 DÉCEMBRE 2005	3 432
• Coût des services rendus	327
• Coût de l'actualisation	169
• Écart actuariel	(337)
AU 31 DÉCEMBRE 2006	3 592

Régimes à cotisations définies

Le montant versé au titre des régimes à cotisations définies (part patronale) s'élève pour l'ensemble des salariés (permanents et intérimaires délégués) sur l'exercice 2006 à 126 597 K€

Autres avantages du personnel

Les autres avantages du personnel sont non significatifs. Aucun avantage sur actions propres n'a été octroyé par le Groupe depuis sa création.

6.8. PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS

	2004	2005	2006
• Provisions pour litiges	3 025	3 330	2 663
• Autres provisions	825	1 142	1 457
TOTAL	3 850	4 472	4 120

Les provisions pour autres passifs incluent des provisions pour risques prud'hommaux estimées à 2 663 K€ Ces estimations sont effectuées en tenant compte de la nature du litige, de la connaissance de la résolution de litiges passés et de la Jurisprudence en cours.

Mouvements des provisions

	Solde 01-01-2006	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	Variation de périmètre	Solde 31-12-2006
• Provisions pour litiges	3 330	1 012	(441)	(1 305)	67	2 663
• Autres provisions	1 142	682	(535)	(119)	287	1 457
TOTAL	4 472	1 694	(976)	(1 424)	354	4 120

6.9. EMPRUNTS

	2004	2005	2006
• Emprunts partie non courante	92 330	87 529	87 596
• Emprunts partie courante	15 127	7 493	9 549
TOTAL DES EMPRUNTS	107 457	95 022	97 144

Analyse des emprunts par nature et par échéance

	Titrisation	Participations	Crédits baux	Emprunts	Total
31-12-2004					
• A moins d'un an		6 564		8 563	15 127
• De un à cinq ans	75 000	659		7 201	82 860
• A plus de cinq ans		2 723	6 747		9 470
Total 2004	75 000	9 946	6 747	15 764	107 457
31-12-2005					
• A moins d'un an		3 970	2 478	1 045	7 493
• De un à cinq ans	75 000	4 241	4 329	190	83 760
• A plus de cinq ans		3 639		130	3 769
Total 2005	75 000	11 850	6 807	1 365	95 022
31-12-2006					
• A moins d'un an		6 880	2 328	341	9 549
• De un à cinq ans	75 000	4 181	4 253	619	84 053
• A plus de cinq ans		3 406		136	3 542
Total 2006	75 000	14 467	6 581	1 096	97 144

6.10. AUTRES DETTES FINANCIÈRES COURANTES

	2004	2005	2006
• Affacturage	5 194	11 166	9 746
• Découverts bancaires	32 535	29 444	41 418
TOTAL DES AUTRES DETTES FINANCIÈRES COURANTES	37 729	40 610	51 164

6.11. DETTES FISCALES ET SOCIALES

	2004	2005	2006
• Taxe sur la valeur ajoutée	65 262	71 145	77 115
• Dettes aux organismes sociaux	60 532	62 284	69 929
• Dettes personnel	57 932	65 422	69 044
• État, collectivités publiques et autres dettes	24 791	18 298	26 940
TOTAL DES DETTES FISCALES ET SOCIALES	208 517	217 149	243 028



6.12. DETTE D'IMPÔT EXIGIBLE

L'essentiel de la dette d'impôt exigible est constitué du solde d'impôt des sociétés françaises comprises dans le périmètre d'intégration fiscale.

6.13. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

	2004	2005	2006
• Dettes fournisseurs	17 769	21 377	22 957
• Produits constatés d'avance	74	296	273
• Autres dettes	10 709	13 171	10 993
TOTAL DES DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES	28 552	34 844	34 223

Les autres dettes représentent pour l'essentiel des charges à payer ainsi que des avoirs provisionnés. L'ensemble de ces dettes ont une échéance inférieure à un an.

Note 7. Notes sur le Résultat

7.1. CHARGES OPÉRATIONNELLES PAR NATURE

	2004	2005	2006
• Achats consommés	(15 834)	(16 712)	(17 490)
• Autres achats et charges externes	(46 703)	(54 490)	(60 244)
• Charges de personnel et assimilés	(1 013 261)	(1 051 560)	(1 172 510)
• Autres Produits et Charges	86	21	(365)
TOTAL	(1 075 713)	(1 122 741)	(1 250 609)

7.2. COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER

	2004	2005	2006
• Frais financiers sur participation des salariés	(637)	(604)	(580)
• Frais financiers sur emprunts et découverts bancaires	(4 752)	(4 315)	(4 822)
• Gains et pertes de change nets	(13)	(127)	(2)
• Divers	(21)	51	48
TOTAL	(5 423)	(4 995)	(5 355)

7.3. CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

	2004	2005	2006
• Impôt courant	(12 285)	(12 041)	(12 591)
• Impôt différé	276	(535)	(85)
CHARGES D'IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	(12 009)	(12 576)	(12 676)

Le rapprochement entre l'impôt théorique ressortant du taux d'imposition moyen et le montant réel de l'impôt sur les résultats se présente comme suit :

	2004	2005	2006
Résultat avant impôts	32 395	37 186	38 740
• Taux d'impôt de la société	35,43 %	34,93 %	34,43 %
Impôt théorique	11 478	12 989	13 338
• Effets			
Résultat non assujéti à l'impôt	53	(101)	(14)
Différences permanentes	(7)	27	(219)
Du différentiel de taux des pays étrangers	(159)	(216)	(162)
Des pertes fiscales non reconnues	293	80	125
De l'utilisation des pertes fiscales non reconnues	(67)	(95)	(665)
Autres	418	(108)	273
Total des effets	531	(413)	(662)
• Impôts à taux courant	12 009	12 576	12 676
Charge d'impôt du groupe	12 009	12 576	12 676
Taux apparent	37,07 %	33,82 %	32,72 %

Impôts différés par nature

	Impôts différés sur décalages temporaires	Impôts différés sur Inc. départ en retraite	Impôts différés sur crédit bail	Autres Impôts différés	Total
• Valeur au 1 ^{er} janvier 2004	2 751	941	(1 809)	225	2 108
• Impact sur le résultat	546	69	(179)	(160)	276
Valeur à la clôture de l'exercice	3 297	1 010	(1 988)	65	2 384
• Valeur au 1 ^{er} janvier 2005	3 297	1 010	(1 988)	65	2 384
• Impact sur le résultat	(529)	172	(97)	(81)	(534)
Valeur à la clôture de l'exercice	2 768	1 182	(2 085)	(15)	1 850
• Valeur au 1 ^{er} janvier 2006	2 768	1 182	(2 085)	(15)	1 850
• Impact sur le résultat	(69)	70	(29)	(30)	(58)
Valeur à la clôture de l'exercice	2 699	1 252	(2 114)	(45)	1 792



Note 8. Autres Informations

8.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Donné / reçu	Origine	Échéance	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles						
• Hypothèque immeuble Saint Ouen	Donné	Prêt Moyen terme 38 M€	déc-06	20 000	-	-
• Nantissement des titres Euristt	Donné	Prêt Moyen terme 38 M€	déc-06	N/A	-	-
• Nantissement des titres GEH	Donné	Prêt Moyen terme 38 M€	déc-06	N/A	-	-
Avals cautions et garantie						
• Cautions des banques en faveur de Crit SAS (ex Euristt France)	Reçu	Garantie Financière	juin-07	48 979	67 481	66 028
• Cautions du Crédit Lyonnais en faveur de Crit Intérim, Les Compagnons, Les Volants, AB Intérim	Reçu	Garantie Financière	juin-07	27 217	11 694	14 672
• Cautions de la Socamett en faveur de l'activité intérim de Crit	Reçu	Garantie Financière	juin-07	199	196	218
• Cautions données par Groupe Crit au Crédit Lyonnais cautionnant Crit Intérim, Les Compagnons, Les Volants, AB Intérim	Donné	Garantie Financière	juin-07	27 217	11 694	14 672
• Cautions données par Groupe Crit au Crédit Lyonnais pour Maser	Donné	Garantie Financière	Illimité	229	229	229
• Cautions données par Groupe Crit au Crédit du Maroc pour Crit Intérim Maroc	Donné	Garantie Financière	Illimité	140	250	250
• Cautions données par Euristt SAS aux Banques cautionnant Euristt France	Donné	Garantie Financière	juin-06	48 979		
Autres engagements						
• Garantie de passif Euristt	Reçu	Acquisition	janv-05	31 250		
• Garantie de passif K intérim	Reçu	Acquisition	déc-05	60		
• Divers	Donné	Divers		7 980	5 240	5 260

Le prêt de 38 millions d'euros contracté pour l'acquisition des titres de la société Euristt SAS a été remboursé par anticipation le 12 décembre 2005.

En conséquence, sont devenues sans objet les garanties et sûretés consenties dans le cadre de ce prêt, à savoir :

- le nantissement des titres de la Société GEH,
- le nantissement des titres de la Société Euristt SAS,
- l'hypothèque de l'immeuble appartenant à Groupe Crit sis Saint-Ouen, pour 20 000 K€

Les garanties financières consenties par les banques en faveur des sociétés Crit, AB Intérim, Les Compagnons, les Volants et Mayday dans le cadre de leurs activités de travail temporaire et en application des dispositions de l'article L124-8 du code du travail ont une durée limitée d'une année et sont renouvelables chaque année.

A la meilleure connaissance de la Direction du Groupe, les engagements hors-bilan énoncés ci-dessus sont exhaustifs.



8.2. ENGAGEMENTS COMMERCIAUX ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

	TOTAL	<1 an	de 2 à 5 ans	> 5 ans
• Obligations en matière de location simple immobilières	7 392	3 951	3 406	35
• Obligations en matière de location simple mobilières	4 911	2 738	2 173	0
• Obligations d'achat irrévocables	N/A			
• Autres obligations à long terme	N/A			
TOTAL	12 303	6 689	5 579	35

L'ensemble des loyers réglés au titre de l'exercice 2006 s'élève à 17 311 K€

8.3. ENGAGEMENTS COMPLEXES

En Juin 2002, le Groupe a mis en place un programme de titrisation de créances commerciales destiné à financer l'acquisition d'Euristt. Le principe de ce financement est de céder les créances existantes à la clôture mensuelle précédant le rechargement à un véhicule de titrisation, lequel finance cette acquisition par l'émission de titres sur le marché tout en donnant aux cédants un mandat de recouvrement. Ainsi, la trésorerie liée aux encaissements relatifs aux créances cédées reste gérée par le Groupe. En conséquence, le Groupe cède au véhicule de titrisation, en garantie du bon reversement de cette trésorerie, les créances du mois en cours. Cet engagement est pris vis à vis d'Ester finance titrisation pour la durée du contrat.

En Janvier 2007, ce programme a été renouvelé pour une période de 6 ans.

Au 31 Décembre 2006, le montant de cette cession en garantie est de 33.3 millions d'euros.

8.4. DETTE NETTE

La dette nette du groupe est synthétisée ci-dessous

	2004	2005	2006
• Emprunts partie non courante	92 330	87 529	87 596
• Emprunts partie courante	15 127	7 493	9 549
• Autres dettes financières courantes	37 729	40 610	51 164
Total dette	145 186	135 632	148 308
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	41 038	34 894	41 231
TOTAL DE LA DETTE NETTE	104 148	100 738	107 077

Les caractéristiques des principaux véhicules de financement du groupe sont les suivants :

	Nature du taux	Montant au 31/12/04	Montant au 31/12/05	Montant au 31/12/06	Échéance	Couverture
• Prêt à moyen terme de 38 M€	Variable	12 598	-	-	Déc 2006	Oui (partielle)
• Titrisation	Variable	75 000	75 000	75 000	2012	Non
• Factoring	Variable	5 194	11 166	9 746	N/A	Non

Le taux moyen de rémunérations de ces différentes dettes est pour l'essentiel basé sur l'EURIBOR (1 mois, 2 mois). Incluant la marge, le taux moyen est de l'ordre de 4,6%.

De façon générale, le principal véhicule de financement du Groupe ne contient pas de clauses d'exigibilité anticipée automatique. Dans le cadre du contrat de titrisation, le Groupe est engagé à maintenir un encours financé minimum ainsi qu'un niveau de surdimension.

8.5. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

Les parties liées selon la norme IAS 24 sont les parties sur lesquelles le Groupe a la capacité d'exercer un contrôle ou une influence significative et réciproquement. Toutes les opérations commerciales conclues avec les entités non consolidées sont effectuées dans des conditions normales d'activité du marché.

Les principales transactions avec les parties liées sont les suivantes :

	2004	2005	2006
Achats de prestations de services			
• SCI LA PIERRE DE MELUN	16	16	16
• SCI LA PIERRE D'AUXERRE	10	11	10
• SCI LA PIERRE DE TOULON	14	14	27
• SCI LA PIERRE DE VITROLLES	3	0	0
• SCI LA PIERRE D'AUBAGNE	13	13	13
• SCI LA PIERRE D'AUDINCOURT (DU HAVRE)	12	0	35
• SCI LA PIERRE DE CHOISY	14	14	14
• SCI LA PIERRE DE QUIMPER	8	8	8
• SCI LA PIERRE DE ROUEN	16	16	16
• SCI LA PIERRE DE SAINT DENIS	17	17	17
• SCI LA PIERRE DE SENS	16	16	16
• SCI LES ARCHES DE CLICHY	124	241	155
• SCI HUGO MOREL	57	99	80
• SCI LES BRUYERES	5	0	0
• SCI LA PIERRE DE MANTES	0	28	19
• SCI MARSI			186
Acquisitions de Biens			
• SEINE 51		64	0
TOTAL	325	557	611

Les rémunérations attribuées par le Groupe aux membres d'organes de direction s'élèvent en 2006 à 456 milliers d'euros et en 2005 à 367 milliers d'euros. Aucun avantage postérieur à l'emploi ni de prêt aux dirigeants n'a été octroyé.

8.6. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Le Groupe a acquis au cours de l'exercice 2006 les sociétés ou groupes suivants :

Nom	Activité	Date acquisition	Montant versé en trésorerie	Frais acquisition	Juste valeur actifs nets identifiables acquis	Goodwill
• Groupe Addenda	Travail temporaire et recrutement	juin-06	9 500	255	7 605	2 150
• Groupe Barloin	Travail temporaire et recrutement	avr-06	3 600		634	2 965
• Drawings	Autres services aux entreprises	févr-06	500		12	487

Les goodwills sont attribuables à la solide position et à la forte rentabilité des sociétés sur leur marché respectif, ainsi qu'aux synergies importantes qui devraient découler de leur acquisition par le Groupe.



Valeur d'acquisition	Groupe Addenda	Groupe Barloin	Drawings
• Immobilisations	193	332	215
• Clients et autres débiteurs	12 936	4 005	1 223
• Trésorerie et équivalents	564	331	0
• Provisions risques	(287)	0	(147)
• Emprunt courant	(725)	(1 922)	(330)
• Passif courant	(5 077)	(2 112)	(949)
TOTAL	7 605	634	12

La contribution des sociétés acquises au chiffre d'affaires et au résultat du Groupe est détaillée ci-dessous :

	Groupe Addenda	Groupe Barloin	Drawings
• Chiffre d'affaires consolidé	20 759	14 339	1 424
• Résultat consolidé	684	438	119

Si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} janvier 2006, la contribution des sociétés acquises au chiffre d'affaires et au résultat du Groupe aurait été la suivante :

	Groupe Addenda	Groupe Barloin	Drawings
• Chiffre d'affaires consolidé	39 841	20 383	1 424
• Résultat consolidé	939	795	119

8.7. ÉVÉNEMENTS POST CLOTURE

Aucun événement post clôture n'a été identifié entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes consolidés, en dehors des éléments suivants :

- le renouvellement du programme de titrisation décrit dans la note 8.3.
- la modification des modes de calcul de certaines cotisations sociales avec effet rétroactif au 1^{er} Janvier 2006 (circulaire ACOSS d'avril 2007). Les impacts de cette modification sont en cours de calcul et seront pris en compte dans les comptes de l'exercice 2007.

8.8. EFFECTIFS

La répartition par métier de l'effectif permanent du groupe est la suivante (effectif à la clôture) :

En nombre de salariés permanents au 31 décembre	2004	2005	2006
• Travail Temporaire et recrutement	1 459	1 377	1 742
• Assistance Aéroportuaire	1 464	1 605	1 648
• Autres Services	884	818	811
TOTAL	3 807	3 800	4 201

8.9. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Société	Siren	% d'intérêt			Méthode de consolidation
		2006	2005	2004	
• GROUPE CRIT (Saint-Ouen)	622 045 383				Intégration globale
• CRIT INTERIM (Saint-Ouen)	303 409 247	98,90	98,90	98,90	Intégration globale
• OTESSA (c'clean) (Saint-Ouen)	552 118 101	99,00	99,00	99,00	Intégration globale
• CRIT CENTER (Saint-Ouen)	652 016 270	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
• RUSH (Saint-Ouen)	692 039 183	97,90	97,90	97,90	Intégration globale
• LES VOLANTS (Saint-Ouen)	301 938 817	98,08	98,08	98,08	Intégration globale
• HILLARY (Saint-Ouen)	304 668 510	99,90	99,90	99,90	Intégration globale
• E.C.M. (Saint-Ouen)	732 050 034	99,00	99,00	99,00	Intégration globale
• PARIS ILE-DE-FRANCE SECURITE (Paris)	732 050 042	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
• MASER (Saint-Ouen)	732 050 026	99,00	99,00	99,00	Intégration globale
• LES COMPAGNONS (Paris)	309 979 631	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
• COMPUTER ASSISTANCE (Saint-Ouen)	732 050 018	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
• LEBREC (Saint-Ouen)	572 181 097	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
• AB INTERIM (Saint-Ouen)	642 009 583	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
• R.H.F. (Saint-Ouen)	343 168 399	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
• ATIAC (Saint-Ouen)	690 500 871	50,00	50,00	50,00	Intégration globale
• EURO SURETE (ko protection) (Paris)	399 370 386	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
• SCI RIGAUD PREMLHAT (Bois Rigaud)	312 086 390	90,00	90,00	90,00	Intégration globale
• SCI RUITZ LES MEURETS (Barlin)	310 728 258	90,00	90,00	90,00	Intégration globale
• ARIANE MEDICAL (Saint-Ouen)	334 077 138	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
• GALITE DIFFUSION (Villeneuve la Garenne) ⁽⁵⁾	324 206 101		94,92	94,92	Intégration globale
• GROUPE EUROPE HANDLING (Tremblay en France)	401 144 274	99,76	99,76	99,76	Intégration globale
• EUROPE HANDLING (Tremblay en France)	395 294 358	99,66	99,66	99,66	Intégration globale
• EUROPE HANDLING ROISSY (Tremblay en France)	401 300 983	99,52	99,52	99,52	Intégration globale
• EUROPE HANDLING MAINTENANCE (Tremblay en France)	404 398 281	99,52	99,52	99,52	Intégration globale
• AERO HANDLING (Tremblay en France)	398 776 799	99,42	99,42	99,42	Intégration globale
• ASSISTANCE MATERIEL AVION (Tremblay en France)	410 080 600	99,52	99,52	99,52	Intégration globale
• AIRLINES GROUND SERVICES (Tremblay en France)	411 545 080	99,52	99,52	99,52	Intégration globale
• INSTITUT DE FORMAT [®] AUX METIERS DE L'AERIEN (Tremblay en France)	409 514 791	99,52	99,52	99,52	Intégration globale
• EUROPE HANDLING CORRESPONDANCE (Tremblay en France)	441 318 433	99,76	99,76	99,76	Intégration globale
• MAYDAY TT (Paris)	344 027 180	99,64	99,64	98,89	Intégration globale
• MARINE (Paris) ⁽⁶⁾	313 333 474		100,00	100,00	Intégration globale
• EFFIKA (Brest)	353 761 455			98,80	Intégration globale



Société	Siren	% d'intérêt			Méthode de consolidation
		2006	2005	2004	
• EURISTT SAS	324 551 464	100,00	100,00	100,00	Intégration globale
• EURISTT France ⁽⁴⁾	399 489 665		100,00	100,00	Intégration globale
• SCI SARRES DE COLOMBE	381 038 496	100,00	100,00	100,00	Intégration globale
• SCI CAMBRAIE	403 899 818	100,00	100,00	100,00	Intégration globale
• AWAC TECHNICS	412 783 045	99,76	99,76	99,76	Intégration globale
• CRIT SAS	451 329 908	99,65	99,65	100,00	Intégration globale
• SCI MARCHE A MEAUX	384 360 962	100,00	100,00		Intégration globale
• SCI ALLEES MARINES	381 161 595	100,00	100,00		Intégration globale
• CRIT ITALIA	N/A	99,00	99,00	99,00	Intégration globale
• CRIT INTERIM (Suisse)	N/A	98,90	98,90	98,90	Intégration globale
• CRIT Ressources Humaines (Canada)	N/A			100,00	Intégration globale
• CRIT ESPANA (Espagne) ⁽¹⁾	N/A	100,00	100,00	100,00	Intégration globale
• PROPARTNER (Allemagne)	N/A	100,00	100,00	100,00	Intégration globale
• CRIT MAROC	N/A	98,67	98,67	98,67	Intégration globale
• CONGO HANDLING	N/A	60,85	60,85	60,85	Intégration globale
• SKY HANDLING HANDLING PARTNER (Irlande)	N/A	100,00	100,00	100,00	Intégration globale
• SKY HANDLING PARTNER SHANNON (Irlande)	N/A	100,00	100,00	100,00	Intégration globale
• SKY HANDLING PARTNER CORK (Irlande)	N/A	100,00	100,00		Intégration globale
• ECM TEHNOLOGIE (Roumanie) ⁽³⁾	N/A	99,00	99,00		Intégration globale
• CRIT HR (Irlande)	N/A	95,00			Intégration globale
• RH EXTERNETT (Saint-Ouen)	489 466 474	100,00			Intégration globale
• DRAWINGS ⁽²⁾	443 479 167	99,00			Intégration globale
• CRIT CARTERA (Espagne) ⁽¹⁾	N/A	99,99			Intégration globale
• TUTOR SEARCH (Espagne) ⁽²⁾	N/A	99,99			Intégration globale
• AUXIPLE (Espagne) ⁽²⁾	N/A	99,99			Intégration globale

⁽¹⁾ Entrée de périmètre des sociétés espagnoles Barloin et Addenda au cours de l'exercice 2006. Suite à une réorganisation interne, création de Crit Cartera et absorption par Crit España de Barloin et Addenda en décembre 2006

⁽²⁾ Entrée de périmètre

⁽³⁾ Absorption en 2006 par Crit Center (Transmission universelle de patrimoine)

⁽⁴⁾ Absorption en 2006 par Euristt (Transmission universelle de patrimoine)

⁽⁵⁾ Absorption en 2006 par Mayday TT (Transmission universelle de patrimoine)

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2006

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine

Ricol, Lasteyrie & Associés
2, avenue Hoche
75008 PARIS

Aux actionnaires
Groupe Crit
152 bis, avenue Gabriel Péri
93400 Saint-Ouen

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société GROUPE CRIT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 2.5 et dans la note 2.7 aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que cette note donne une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 7 juin 2007

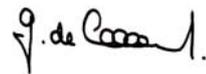
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Jean-François Châtel

Ricol, Lasteyrie & Associés



Gilles de Courcel



Bilans

Aux 31 décembre 2004, 2005 et 2006

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	2004	2005			2006		
		Net	Brut	Amort. Dépréc.	Net	Brut	Amort. Dépréc.	Net
• Immobilisations incorporelles	3-4-5	433	1 864	1 829	35	1 869	1 848	21
• Immobilisations corporelles	3-4	875	1 835	763	1 072	1 701	726	975
• Immobilisations financières	3-5	131 521	130 443	1 080	129 363	136 756	1 080	135 676
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		132 829	134 142	3 672	130 470	140 326	3 654	136 672
• Stocks	6	267						
• Clients et comptes rattachés	7	1 457	2 423	6	2 417	1 181	6	1 175
• Autres actifs	8	5 289	14 671	959	13 712	14 888	971	13 917
• Disponibilités	9	13 505	10 176		10 176	4 135		4 135
TOTAL ACTIF CIRCULANT		20 518	27 270	965	26 305	20 204	977	19 227
TOTAL DE L'ACTIF		153 347	161 412	4 637	156 775	160 530	4 631	155 899

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	2004	2005	2006
• Capital	10	4 050	4 050	4 050
• Réserves		23 805	39 804	54 835
• Résultat de l'exercice		17 799	17 277	16 875
TOTAL CAPITAUX PROPRES	10	45 654	61 131	75 760
• Provisions pour risques et charges	5	125	274	89
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		125	274	89
• Emprunts et dettes financières	11	13 363	9 618	6 247
• Fournisseurs et comptes rattachés		1 679	1 315	1 213
• Dettes fiscales et sociales	12	4 360	1 005	518
• Autres dettes		88 166	83 432	72 072
TOTAL DETTES		107 568	95 370	80 050
TOTAL DU PASSIF		153 347	156 775	155 899



Comptes de Résultat

Aux 31 décembre 2004, 2005 et 2006

En milliers d'euros	Notes	2004	2005	2006
• Chiffre d'Affaires	14	6 306	5 613	5 930
• Reprise de provisions			124	194
• Autres produits		327	5	7
Produits d'exploitation		6 633	5 742	6 131
• Achat de marchandises				
• Variation de stock de marchandises				
• Achats consommés				
• Autres charges externes		(2 062)	(2 423)	(2 996)
• Impôts et taxes		(141)	(178)	(207)
• Salaires et traitements	15	(1 037)	(974)	(1 044)
• Charges sociales		(378)	(353)	(382)
• Dotation aux amortissements		(558)	(802)	(392)
• Dotation aux provisions		(30)	(274)	
• Autres charges		(34)	(189)	(65)
Charges d'exploitation		(4 239)	(5 193)	(5 086)
Résultat d'exploitation		2 394	548	1 045
• Quote part sur opérations faites en commun				
Résultat financier	16	15 229	16 132	15 230
Résultat exceptionnel	17	10	(4)	3
Bénéfice avant impôt		17 633	16 676	16 278
• Impôt sur les bénéfices		166	600	597
RÉSULTAT NET		17 799	17 277	16 875

Tableau de financement

(en milliers d'euros)

Année	2004	2005	2006
• Résultat net de l'exercice	17 799	17 276	16 875
• Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	261	504	95
• Dotation nette aux provisions pour risques et charges	1 441	448	112
• Plus / (moins) values sur cessions d'immobilisations corporelles		0	(53)
• Plus / (moins) values sur cessions d'immobilisations financières			
Marge brute d'autofinancement	19 501	18 228	17 029
• (Augmentation / réduction) des valeurs de l'exploitation	0	0	
• (Augmentation / réduction) des créances clients et comptes rattachés	684	(960)	1 241
• (Augmentation / réduction) des autres débiteurs	(4 356)	(8 722)	(500)
• (Augmentation / réduction) des dettes fournisseurs et comptes rattachés	252	(365)	(101)
• (Augmentation / réduction) des dettes fiscales et sociales	3 613	(3 355)	(487)
• (Augmentation / réduction) des autres passifs à court terme	(584)	(4 733)	(11 361)
Flux liés aux opérations d'exploitation	19 110	94	5 821
• Dividendes	(1 238)	(1 800)	(2 246)
• Remboursement net des prêts et créances à plus d'un an			
• (Augmentation / réduction) nette des dettes financières à plus et à moins d'un an	(9 908)	(3 760)	(5 480)
Flux liés aux opérations financières	(11 146)	(5 560)	(7 727)
• Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles	(447)	(36)	(6)
• Produits de cessions d'immobilisations corporelles			75
• Variation des autres immobilisations financières	(1 162)	2 158	(6 312)
Flux liés aux opérations d'investissements	(1 609)	2 122	(6 243)
Variation de la trésorerie	6 356	(3 344)	(8 149)
Trésorerie au 1^{er} Janvier	7 123	13 479	10 135
Variation de la trésorerie	6 356	(3 344)	(8 149)
Trésorerie au 31 Décembre	13 479	10 135	1 986

Les données chiffrées de l'exercice 2005 ont été corrigées d'erreurs matérielles par rapport au tableau de financement social de Groupe Crit présenté en page 79 du Rapport Annuel 2005.



Annexe aux Comptes Sociaux

Pour les Exercices clos aux 31 décembre 2004, 2005, et 2006

Note 1. Les principes et méthodes comptables

A. APPLICATION DES CONVENTIONS COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre;
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

B. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des droits audiovisuels enregistrés à leur valeur d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition. Compte tenu des faibles perspectives actuelles de commercialisation de ces droits, une provision pour dépréciation a été constituée.

C. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants :

- L : Linéaire
D : Dégressif

Immobilisations corporelles	Durée	Mode
• Constructions	40	L
• Installations techniques, matériel outillage	10	D-L
• Installations générales, agencements et aménagements	10	L
• Matériel de transport	5	L
• Matériel de bureau et informatique	3-5	D-L
• Mobilier	5	L

Les amortissements dégressifs sont traités en amortissements dérogatoires.

D. PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est calculée à partir des capitaux propres corrigés de chaque filiale et tient compte des perspectives de rentabilité future.



E. STOCKS

Les stocks concernent l'activité marchand de bien.

Ils sont valorisés au prix de revient réel d'acquisition. Une provision est constatée s'il existe un écart entre la valeur probable de réalisation et la valeur brute.

F. CRÉANCES

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

G. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché.

H. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables.

Les indemnités pour départ à la retraite, non constatées dans les comptes, sont mentionnées parmi les engagements hors bilan.

I. INTÉGRATION FISCALE

En tant que société tête de groupe, GROUPE CRIT est seule redevable de l'impôt sur les résultats, du pré-compte, de l'imposition forfaitaire annuelle, en application des dispositions de l'article 223 A du CGI.

L'impôt sur les résultats ou l'économie éventuelle liée à l'intégration fiscale est comptabilisé par chaque société, y compris la société tête de groupe.

Note 2. Événements de l'Exercice

Aucun évènement significatif n'a eu lieu en 2006.

Informations

Relatives à certains postes du bilan

Note 3. État de l'actif immobilisé

BRUTS (en milliers d'euros)	2004	Acquisitions	Cessions	Reclassement	2005	Acquisitions	Cessions	2006
• Droits audiovisuels	777				777			777
• Licences	1 033	36			1 069	5		1 074
• Droit au bail	18				18			18
Immobilisations incorporelles	1 828	36			1 864	5		1 869
• Terrains	453				453		13	440
• Constructions	121			267	388		121	267
• Installations techniques	28				28			28
• Installations générales	831				831	1		832
• Matériel de transport								
• Matériel de bureau, info, mobilier	134				134			134
Immobilisations corporelles	1 567			267	1 835	1	134	1 701
• Titres de participation	119 144	2 400	37		121 507	135	45	121 597
• Prêts	70				70		34	36
• Dépôts et cautionnements	12 788		4 521		8 267	6 854		15 121
• Dividendes à recevoir	599				599		598	1
Immobilisations financières	132 601	2 400	4 558		130 443	6 989	677	136 755
TOTAL GÉNÉRAL	135 996	2 436	4 558	267	134 142	6 995	811	140 325

Dans les dépôts et cautionnements figure le dépôt prévu dans le contrat de titrisation.

Note 4. État des amortissements

AMORTISSEMENTS (en milliers d'euros)	2004	Dotations	Reprises	2005	Dotations	Reprises	2006
• Licence	617	434		1 052	18		1 070
Immobilisations incorporelles	617	434		1 052	18		1 070
• Terrains							
• Constructions	106	6		112	15	113	14
• Installations techniques	25	1		26			26
• Installations générales	444	58		502	57		559
• Matériel de bureau, info, mobilier	117	6		123	4		127
Immobilisations corporelles	692	71		763	76	113	726
TOTAL GÉNÉRAL	1 309	505		1 815	94	113	1 796

Note 5. État des provisions

PROVISIONS (en milliers d'euros)	2004	Dotations	Reprises	2005	Dotations	Reprises	2006
• Provision pour litiges Prud'hommes		185		185		185	
• Provision pour litiges fournisseurs	125	89	125	89			89
Total provisions risques et charges	125	274	125	274		185	89
• Provision dépréciation droits audiovisuels	777			777			777
• Provision dépréciation titres participations	1 080			1 080			1 080
• Provision dépréciation comptes clients	6			6			6
• Provision dépréciation comptes courants groupe et associés	1 183	491	715	959	11		970
Total provisions pour dépréciation	3 046	491	715	2 822	11		2 833
TOTAL GÉNÉRAL	3 171	765	840	3 096	11	185	2 922

Note 6. Stocks

En milliers d'euros	2004	2005	2006
• Local industriel	267	0	0
TOTAL VALEUR BRUTE	267	0	0
• Provision pour dépréciation	0	0	0
TOTAL VALEUR NETTE	267	0	0

Note 7. Clients et comptes rattachés

Ces créances, à moins d'un an d'échéance, concernent essentiellement les sociétés du groupe.



Note 8. Autres actifs

En milliers d'euros	2004	2005	2006
• Fournisseurs débiteurs	171	8	8
• TVA	225	304	890
• Comptes courants groupe et associés	5 310	13 776	13 681
• Charges constatées d'avance	101	207	218
• Autres	665	376	91
• Dépréciation	(1 183)	(959)	(971)
TOTAL	5 289	13 712	13 917

Note 9. Disponibilités

Les disponibilités intègrent les titres auto-détenus représentant 0,15 % du capital social.

Inventaire des valeurs du portefeuille

	Montant à l'ouverture		Montant à la clôture	
	Valeur comptable	Valeur de marché	Valeur comptable	Valeur de marché
SICAV Capi cash	47,81	47,87	232,37	232,82
Actions propres	252,83	275,78	346,58	357,00

Note 10. Capitaux propres

A. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE DE TITRES			Valeur nominale
	À la clôture exercice	Création dim. valeur nominale	Création incorporation réserves	
• Actions ordinaires	11 250 000			0,36 €



B. CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	31/12/04	Augm. Capital	Autres variations	Affect. Résultat	31/12/05	Autres variations	Affect. Résultat	31/12/06
• Capital	4 050				4 050			4 050
• Réserve légale	405				405			405
• Autres réserves	23 400			15 999	39 399		15 030	54 429
Capitaux propres hors résultat de l'exercice	27 855			15 999	43 854		15 030	58 884
• Résultat de l'exercice	17 799			(17 799)	17 277		(17 277)	16 875
• Dividendes				1 800			2 246	
TOTAL	45 654			(15 999)	61 131		(15 031)	75 759

Note 11. Dettes financières

En milliers d'euros	2004	2005	2006
• Emprunts auprès des établissements de crédit	13 336	198	
• Cautionnement reçu	1	1	1
• Découverts bancaires	26	41	2 149
• Comptes courants du groupe et associés		9 378	4 097
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	13 363	9 618	6 247

L'échéancier des dettes financières s'analyse ainsi :

En milliers d'euros	2004	2005	2006
• Partie à court terme	7 064	240	2 150
• Partie à long terme	6 299	9 378	4 097
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	13 363	9 618	6 247

Note 12. Dettes fiscales et sociales

En milliers d'euros	2004	2005	2006
• Personnel	130	103	152
• Organismes sociaux	140	119	131
• Impôts sur les bénéfices	3 787	440	
• TVA	253	329	228
• Autres charges fiscales	50	14	7
TOTAL DES DETTES FISCALES ET SOCIALES	4 360	1 005	518

Note 13. Soldes et opérations groupe

Les soldes et mouvements avec les sociétés liées sont les suivants :

En milliers d'euros	2004	2005	2006
ACTIF			
• Clients	1 456	2 400	1 171
• Comptes courants	290	388	18 679
PASSIF			
• Clients créditeurs			
• Fournisseurs	596	215	198
• Comptes courants	87 778	83 261	90 133
PRODUITS			
• Chiffre d'affaires	6 303	5 613	5 939
• Intérêts	320	414	649
• Dividendes	19 124	18 284	17 412
CHARGES			
• Autres charges externes	433	355	337
• Intérêts	240	346	323

En juin 2002, le groupe a mis en place un programme de titrisation de créances commerciales destiné à financer l'acquisition d'Euristt. Le principe de ce financement est de céder les créances existantes à la clôture mensuelle précédant le rechargement à un véhicule de titrisation, lequel finance cette acquisition par l'émission de titres sur le marché tout en donnant aux cédants un mandat de recouvrement. Ainsi, la trésorerie liée aux encaissements relatifs aux créances cédées reste gérée par le groupe. En conséquence, le groupe cède au véhicule de titrisation, en garantie du bon reversement de cette trésorerie, les créances du mois en cours. Cet engagement est pris vis-à-vis d'Ester finance titrisation pour la durée du contrat. En janvier 2007, ce programme a été renouvelé pour une période de 6 ans.

Les comptes courants passif correspondent pour un montant de 90,1 milliers d'euros aux créances cédées par les filiales de Groupe CRIT dans le cadre de la titrisation qui a servi au financement de l'acquisition d'Euristt.

Renseignements divers

Note 14. Chiffre d'affaires

L'essentiel du chiffre d'affaires est constitué par la refacturation des frais de gestion auprès des filiales.

Note 15. Effectif et rémunération des dirigeants

L'effectif en 2006 est de 7 personnes.

La rémunération des organes d'administration et de direction s'est élevée, au titre de l'exercice 2006, à la somme de 455,5 milliers d'euros.

Note 16. Résultat financier

En milliers d'euros	2004	2005	2006
• Dépréciation comptes courants	(14)	(16)	(11)
• Dépréciation titres	(123)		
• Intérêts sur emprunts	(945)	(315)	(3)
• Intérêts sur découverts	(71)	(68)	(2 588)
• Intérêts sur comptes courants (net)	80	68	326
• Intérêts d'escomptes	(1 925)	(1 959)	
• Dividendes	19 124	18 284	17 412
• Produits sur placements	81	139	94
• Gains et pertes de change		1	
• Autres	(976)	(2)	
NET	15 229	16 132	15 230

Note 17. Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	2004	2005	2006
• Plus ou moins values cessions d'immobilisations			48
• Pénalités sur droits enregistrement et contrôle fiscal	(3)	(4)	(1)
• Autres	12		(44)
NET	9	(4)	3



Note 18. Détail des charges à payer

En milliers d'euros	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006
• Fournisseurs factures non parvenues	701	653	611
• Dettes provisionnées congés payés et salaires	67	59	67
• Etat impôts et taxes à payer	94	52	46
• Assurance à payer	66	139	168
• Intérêts courus sur emprunts	28		
• Banque intérêts courus à payer	26	41	11
TOTAL	982	944	903

Note 19. Détail des produits à recevoir

En milliers d'euros	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006
• Clients factures à établir	0	15	3
• Fournisseurs avoirs à recevoir	171	8	8
• Assurance à recevoir	0	32	33
TOTAL	171	55	44

Note 20. Nature des charges constatées d'avance

En milliers d'euros	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006
• Exploitation	101	207	218
TOTAL	101	207	218



Note 21. Répartition de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
2006			
• Résultat courant	16 275		16 275
• Résultat exceptionnel	3		3
RÉSULTAT COMPTABLE	16 278	(597)	15 681
2005			
• Résultat courant	16 680		16 680
• Résultat exceptionnel	(4)		(4)
RÉSULTAT COMPTABLE	16 676	(600)	17 276
2004			
• Résultat courant	17 623	(163)	17 786
• Résultat exceptionnel	10	(4)	13
RÉSULTAT COMPTABLE	17 633	(166)	17 799

Note 22. Engagements hors bilan

	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006
• Provision indemnités de départ à la retraite	9	33	83
• Engagements donnés sur emprunts ⁽¹⁾	27 576	12 173	15 151
• Hypothèque immeuble Saint-Ouen	20 000		
• Engagements donnés sur crédit-bail	7 393	4 590	4 590
• Engagements donnés sur cession de créances		0	

⁽¹⁾ y figure la caution donnée par Groupe Crit au Crédit Lyonnais cautionnant Crit Intérim, Les Compagnons, Les Volants, AB Intérim, Effika, Maser et au Crédit du Maroc pour Crit Maroc.

Note 23. Fiscalité latente

Il n'existe pas de montant significatif à cet égard.

Note 24. Litige latent

Il existe un litige avec un intermédiaire financier. Groupe Crit bénéficie d'une garantie qui permet de dire que ce litige n'aura aucune conséquence sur le résultat du groupe.

Note 25. Tableau des filiales et participations

En milliers d'euros	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus (brute)	Valeur comptable des titres détenus (nette)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Filiales :										
•CRIT INTERIM	1 530	62 406	98,90	885	885			3 201	6 965	2 967
•OTESSA	30	113	99,00	72	72			190	(5)	49
•LEBREC	152	(137)	95,00			110		85	3	
•CRIT CENTER	53	1 154	95,00	85	85			7 271	173	74
•PARIS Ile de France Sécurité Sarl (****)	61	(1 080)	95,00	186				2 943	(88)	
•EUROSURETE (Ko protection)	8	17	95,00	7	7	60			(10)	
•E.C.M.	31	1 475	99,00	30	30			20 609	525	786
•MASER	153	308	99,00	2 430	2 430		229	31 671	241	27
•COMPUTER	30	81	95,00	3	3			2 389	23	84
•HILLARY	8	83	99,90	761				826	3	13
•RUSH	76	222	97,90	75	75			2 505	203	30
•LES COMPAGNONS	46	8 438	95,00	43	43	3 000		138 412	3 426	2 318
•R.H.F	8	217	95,00	7	7			3 278	(72)	
•AB INTERIM (*)	23	2 243	95,00	NS	NS			27 577	590	626
•ARIANE MEDICAL	8	115	95,00	141	141			9	(1)	
•GROUPE EUROPE HANDLING	80	3 570	99,76	4 812	4 812	142	4 590	13 365	2 540	793
•CRIT INTERIM Italie (*****)	516	(159)	99,00	512	388				(19)	
•SKY HANDLING PARTNER	1 220	2 660	100,00	1 037	1 037			10 879	464	
•SKY HANDLING PARTNER (Shannon)	1	46	100,00						99	
•SKY HANDLING PARTNER (Cork)	1	(96)	100,00						(96)	
•ECM TECHNOLOGIE	51	574							159	
•CRIT INTERIM Suisse	127	979	98,90						218	
•EURISTT SA	22 801	80 856	100,00	110 018	110 018	3 600		184	11 873	9 643
•EURISTT France	85	(1 025)	100,00					10 571	(439)	
•CRIT ESPANA			99,99						0	
•CRIT CARTERA (*****)	6	114						95	(2)	
•TUTOR SEARCH		(251)						14 245	441	
•BARLOIN	1 210							4 446	140	
•AUXIPLE	1 302	1 136						16 312	544	
•ADDENDA	5 450	1 540						3 166	85	
•PROPARTNER	77	67	100,00					882 487	14 597	
•CRIT SAS	148 230	26 424	99,65			6 000		1 478	69	
•DRAWINGS	37	97	99,00	100	100				(39)	
•RH EXTERNAL	100	(39)	100,00	137	137		250	6 377	134	
•CRIT Maroc	135	242	90,00	29	29			41	(264)	
•CRIT HR (Irlande)	30	(264)								

Note 25. Tableau des filiales et participations (suite)

En milliers d'euros	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus (brute)	Valeur comptable des titres détenus (nette)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Détentions indirectes :										
•LES VOLANTS	320	2 368	98,08					34 366	1 165	
•GESTION TRAVAIL INTÉRIM (***)	114	(27)	94,92					642	(177)	
•GALITE DIFFUSION	244	855	99,66					30 938	584	
•EUROPE HANDLING	153	917	99,52					25 333	444	
•EUROPE HANDLING ROISSY	38	203	99,52					3 464	148	
•EUROPE HANDLING MAINTEN.	38	172	99,42					2 479	103	
•AÉRO HANDLING	38	73	99,52					1 318	43	
•ASSISTANCE MATÉRIEL AVION	38	(48)	99,52					32 405	163	
•AIRLINES GROUND SERVICES	38	774	99,52					2 707	768	
•IFMA	610	(38)	60,85					3 950	321	
•CONGO HANDLING	229	961	99,64					2 822	10	
•MAYDAY TT										
•EFFIKA										
•K INTERIM (***)										
•CP	40	(73)	99,76					8 159	(79)	
•EHC	38	68	99,76					1 570	55	
•AWAC				6	6			0	0	
•CRIT sio										
Autres participations :										
•ATIAC (**)	23	(142)	50,00	11	0			0	0	
•SCI BOIS RIGAUT	15	72	90,00	12	12			14	10	
•SCI RUITZ LES MEURETS	15	79	90,00	14	14			0	0	
•SCI CAMBRAIE	84	50	100,00					11	7	
•CRIT CARTERA (*****)	343	211	99,99					40	27	
•SCI MARINES	2	80	100,00	107	107			14	9	
•SCI MEAUX	2	129	100,00	76	76			14	7	
•SCI VILLIERS	1	0	50,00	1	1			0	0	
•SCCV Les Charmes	1	(3)	50,00	0	0					

N/S : Non Significantive

(*) Valeur comptable brute et nette des titres : 0,45 Euros

(**) Avances provisionnées à 100%

(***) fusion avec Crit Intérim

(*****) Titres provisionnés + situation nette

(*****f) Titres provisionnés

(*****g) Entrée de périmètre des sociétés espagnoles Barloin et Addenda au cours de l'exercice 2006. Suite à une réorganisation interne, création de Crit Cartera et absorption par Crit Espana de Barloin et Addenda en décembre 2006.



Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2006

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine

Ricol, Lasteyrie & Associés

2, avenue Hoche
75008 PARIS

Aux Actionnaires

Groupe Crit

152 bis, avenue Gabriel Peri
93400 Saint Ouen

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GROUPE CRIT, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.D de l'annexe sur "les participations et autres titres" expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participations.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société pour l'évaluation des titres de participation sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 7 juin 2007

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Jean-François Châtel

Ricol, Lasteyrie & Associés



Gilles de Courcel

Liste des informations

publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois

(Établie conformément à l'article L.451-1-1 du Code monétaire et financier et à l'article 222-7 du Règlement Général de l'AMF) - Exercice clos le 31 décembre 2006

OBJET	DATE DE PUBLICATION	LIEU DE CONSULTATION
Crit Intérim lance sa propre plate-forme de dématérialisation des procédures administratives	13 janvier 2006	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site internet www.boursorama.com
Bilan au 31 décembre 2005 du contrat de liquidité	03 février 2006	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de l'AMF • Site internet de la société : www.groupe-crit.com
2005 : un nouvel exercice de croissance	09 février 2005	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de l'AMF • La Tribune du 10 février 2006 • Agéfi du 17 février 2006 • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site internet www.boursorama.com
Chiffre d'affaires du 4 ^{ème} trimestre 2005	15 février 2006	<ul style="list-style-type: none"> • BALO du 15 février 2006
Le Groupe Crit signe un contrat d'ingénierie avec Dassault Aviation	16 février 2006	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site internet www.boursorama.com
Le Groupe Crit acquiert EADS Sogerma Drawings	20 février 2006	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site internet www.boursorama.com
Le Groupe Crit signe un nouveau contrat dans l'aéroportuaire	13 mars 2006	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site internet www.boursorama.com
Acquisition de Tutor en Espagne 2005 : Résultat Opérationnel +11,5% Résultat Net +20,6%	21 avril 2006	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de l'AMF • La Tribune du 24 avril 2006 • Investir du 29 avril 2006 • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site internet www.boursorama.com • BALO du 9 juin 2006 (comptes annuels provisoires)
Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2006 : +5,9%	03 mai 2006	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de l'AMF • La Tribune du 04 mai 2006 • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site internet www.boursorama.com • BALO du 12 mai 2006
Avis de réunion valant avis de convocation de l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2006	24 mai 2006	<ul style="list-style-type: none"> • BALO du 24 mai 2006
Descriptif du programme de rachat d'actions propres soumis à l'Assemblée Générale du 26 juin 2006	16 juin 2006	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de l'AMF
Groupe Crit annonce une deuxième acquisition en Espagne	21 juin 2006	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de l'AMF • La Tribune du 22 juin 2006 • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site internet www.boursorama.com
Le groupe Crit signe un nouveau contrat dans l'aéroportuaire	28 juin 2006	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site internet www.boursorama.com
Bilan au 30 juin 2006 du contrat de liquidité	6 juillet 2006	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de l'AMF • Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Droits de vote à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle	12 juillet 2006	<ul style="list-style-type: none"> • BALO du 12 juillet 2006
Crit Intérim et L'Agefiph signent un partenariat	19 juillet 2006	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site internet www.boursorama.com
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2006 et statuts à jour	21 juillet 2006	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt au Greffe du 21 juillet 2006
Comptes annuels 2005 définitifs	25 juillet 2006	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt au Greffe du 25 juillet 2006 • BALO du 4 août 2006



OBJET	DATE DE PUBLICATION	LIEU DE CONSULTATION
Chiffre d'affaires du 2 ^{ème} trimestre 2006 : + 9.1% Une croissance soutenue sur l'ensemble des activités	31 juillet 2006	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de l'AMF • La Tribune du 01 août 2006 • Investir du 05 août 2006 • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site internet www.boursorama.com
4 nouveaux contrats pour le pôle d'assistance aéroportuaire du Groupe Crit en Irlande	30 août 2006	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site internet www.boursorama.com
Le groupe Crit signe un nouveau contrat dans l'aéroportuaire	01 septembre 2006	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site internet www.boursorama.com
Le groupe Crit signe deux nouveaux contrats dans l'aéroportuaire	10 octobre 2006	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site internet www.boursorama.com
Le Groupe Crit renforce sa filiale d'ingénierie	12 octobre 2006	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site internet www.boursorama.com
1 ^{er} Semestre 2006 Chiffre d'affaires : + 8.1% Résultat net : + 12.4%	17 octobre 2006	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de l'AMF • La Tribune du 18 octobre 2006 • Investir du 21 octobre 2006 • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site internet www.boursorama.com • BALO du 30 octobre 2006
Accélération de la croissance au 3 ^{ème} trimestre : + 11.9%	27 octobre 2006	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de l'AMF • La Tribune du 30 octobre 2006 • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site internet www.boursorama.com • BALO du 13 novembre 2006
Le Groupe Crit signe un contrat de maintenance avec PSA Peugeot Citroën	21 novembre 2006	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site internet www.boursorama.com
PSA Peugeot Citroën reconduit son accord-cadre national avec Crit Intérim	06 décembre 2006	<ul style="list-style-type: none"> • La Tribune du 11 décembre 2006 • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site internet www.boursorama.com
Renault reconduit son accord-cadre national avec Crit Intérim	12 décembre 2006	<ul style="list-style-type: none"> • La Tribune du 13 décembre 2006 • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site internet www.boursorama.com
Concession exclusive pour l'assistance en escale sur l'aéroport de Libreville au Gabon	13 décembre 2006	<ul style="list-style-type: none"> • La Tribune du 14 décembre 2006 • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site internet www.boursorama.com
Bilan au 31 décembre 2006 du contrat de liquidité	11 janvier 2007	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de l'AMF • Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Crit intérim signe un accord de partenariat avec le Conseil National des Missions Locales	24 janvier 2007	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site internet www.boursorama.com
Chiffre d'affaires 2006 : + 10.6% Accélération confirmée de la croissance au 4 ^{ème} trimestre : + 13.7%	07 février 2007	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de l'AMF • La Tribune du 8 février 2007 • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site internet www.companynewsgroup.com • Site internet www.boursorama.com
Chiffre d'affaires du 4 ^{ème} trimestre 2006	14 février 2007	<ul style="list-style-type: none"> • BALO du 14 février 2007
Exercice 2006 : Accélération de la croissance ; Résultats en progression	24 avril 2007	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de l'AMF • La Tribune du 25 avril 2007 • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site internet www.companynewsgroup.com • Site internet www.boursorama.com • BALO du 2 mai 2007 (comptes annuels provisoires)

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions et Engagements Réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2006

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine

Ricol, Lasteyrie & Associés
2, avenue Hoche
75008 PARIS

Aux Actionnaires
Groupe Crit
152 bis, avenue Gabriel Péri
93400 Saint Ouen

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

CONVENTION ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec les sociétés AB Interim, Les Compagnons, Les Volants.

Administrateur concerné : Madame Nathalie Jaoui.

Dans le cadre de l'octroi d'une garantie financière au profit des sociétés AB Intérim, Les Compagnons, Les Volants, dans les conditions prévues par les articles L 124-8, R 124-7 à R 124-27 du Code du Travail, votre société a consenti au profit du Crédit Lyonnais, une caution limitée à 11 694 249 euros.

Cette obligation, autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 6 juin 2005, a été consentie pour une durée qui a expiré le 15 juillet 2006.

Avec la société Groupe Europe Handling.

Administrateur concerné : Monsieur Claude Guedj.

- Votre société a consenti au profit de Sogelease France un engagement de poursuite de location des matériels en substitution du locataire, la société Groupe Europe Handling :
 - pour un montant global maximum de 634 528 euros dans le cadre de trois contrats de crédit bail conclus le 24 juin 2004 portant sur divers matériels.
Cette obligation a été autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 24 juin 2004.
 - pour un montant global maximum de 195 910 euros dans le cadre d'un contrat de crédit bail conclu le 11 août 2004 portant sur divers matériels.
Cette obligation a été autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 16 novembre 2004.
 - dans la limite d'un montant hors taxes de 248 627,40 euros dans le cadre d'un contrat de location de matériels divers consenti en date du 5 juillet 2002 pour une durée de 60 mois.
Cette obligation a été autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 24 octobre 2002.
- Votre société a consenti au profit de la Caisse d'Epargne dans le cadre de la mise en place de lignes de crédit au profit de la société Groupe Europe Handling :
 - une caution limitée à la somme en principal soit 700 000 euros pour une durée de 3 ans.
Cette obligation a été autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 19 novembre 2003 pour une durée limitée ayant expiré en 2006.
- Votre société a pris l'engagement auprès de Procrédit-Probail, en cas de défaillance de la société Groupe Europe Handling, de poursuivre l'exécution du contrat de location portant sur divers matériels et consenti moyennant paiement de 60 loyers mensuels de 3 898,35 euros HT.
Cette obligation a été autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 16 juillet 2001 pour une durée ayant expiré le 19 juillet 2006.
- Votre société a pris l'engagement auprès de Slibail-Location, en cas de défaillance de la société Groupe Europe Handling, de poursuivre l'exécution de deux contrats de location de divers matériels consentis moyennant paiement :
 - pour le 1^{er} : de 60 mensualités de 10 587 euros HT ;
 - pour le 2nd : de 60 mensualités de 5 737 euros HT.Cette obligation autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 25 juin 2001 a expiré le 26 juin 2006.
- Votre société a pris l'engagement auprès de Loxxia Multibail, en cas de défaillance de la société Groupe Europe Handling, de poursuivre l'exécution de deux contrats de location de divers matériels consentis moyennant :
 - pour le 1^{er} : un montant global de 487 646 euros HT payable en 84 loyers mensuels ;
 - pour le 2nd : un montant global de 1 109 705 euros HT payable en 84 loyers mensuels.Cette obligation a été autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 22 juin 2001.

Avec la société Maser.

Administrateur concerné : Monsieur Claude Guedj.

- Votre société a accordé pour une durée illimitée à la société Maser, sa caution à hauteur de 228 673 euros au profit du Crédit Lyonnais.
- Votre société loue à la société Maser des locaux situés route de l'Etang à Bois le Roi (77590). Le produit de l'exercice s'est élevé à 91 469,40 euros.

Avec les sociétés Les Compagnons, AB Intérim, Crit SAS, Les Volants, Maser, ECM et Paris Ile-de-France Sécurité.

Administrateurs concernés : Monsieur Claude Guedj, Madame Nathalie Jaoui, Madame Karine Guedj et Madame Yvonne Guedj.

Il a été conclu le 19 juin 2002, une convention cadre de cession de créances professionnelles entre votre société et certaines de vos filiales (Crit Intérim -ayant apporté son activité à Crit SAS en avril 2005-, Les Compagnons, AB Intérim, Les Volants, Gestion Travail Intérim -absorbée par Crit Intérim en avril 2005-, Maser, ECM et CRIT Sécurité -désormais nommée Paris Ile-de-France Sécurité-), le Crédit Lyonnais, Ester Finance Titrisation et Eurofactor.

Cette convention a pour objet la mise en place d'une opération de titrisation de créances commerciales des sociétés filiales de votre société indiquées ci-dessus pour un montant de 75 millions d'euros.

A ce titre, les sociétés filiales ci-dessus indiquées mandatent votre société aux fins de recevoir pour leur compte, le prix d'acquisition dû au titre des créances cédées par elles, et d'effectuer pour leur compte un dépôt subordonné dans les livres du Crédit Lyonnais pour garantir la bonne fin du paiement des sommes dues à Ester Finance.

Cette convention a été autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 19 juin 2002 et ratifiée par l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2003.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 7 juin 2007

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Jean-François Châtel

Ricol, Lasteyrie & Associés



Gilles de Courcel

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2007



Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre société et celle de notre groupe.

Nous commenterons les comptes de l'exercice en abordant successivement :

- L'activité de l'ensemble du groupe,
- L'activité des filiales par pôle,
- Les comptes sociaux de la société Groupe CRIT,
- Les perspectives pour l'exercice en cours,
- Les informations juridiques.

Nous vous informons que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006, qui vous sont présentés, ont été établis suivant les mêmes modes de présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Les comptes consolidés du groupe

LES CHIFFRES CLES (EN MILLIONS D'EUROS)

	2005	2006
•Chiffre d'affaires	1 174,8	1 302,5
•Résultat opérationnel	42,2	44,1
•Résultat financier	(5,0)	(5,4)
•Résultat courant	37,2	38,7
•Résultat net	24,6	26,1
•Résultat net part du Groupe	24,3	25,6
•Résultat net par action	2,16	2,28

Nous vous demanderons d'approuver les comptes consolidés du groupe présentés ci-dessous et qui laissent apparaître un résultat net part du groupe de 25 589 K€

• Compte de résultat

Sur l'ensemble de l'exercice 2006, le chiffre d'affaires consolidé du groupe s'établit à 1 302,5 M€ en croissance de 10,9 % par rapport à l'exercice 2005.

Cette performance s'est accompagnée d'une forte croissance organique. Ramenée à périmètre constant, la progression ressort à 7,7 %.

L'analyse sur l'ensemble de l'exercice montre une accélération continue de l'activité au fil des mois : une progression de 5,9 % au 1^{er} trimestre, de 10 % au deuxième trimestre, de 11,9 % au troisième trimestre, pour atteindre 14,9 % au dernier trimestre.

Cette croissance a été portée par nos deux pôles d'activité :

- Le pôle travail temporaire (87 % du chiffre d'affaires total du groupe avant élimination inter-pôles), enregistre un chiffre d'affaires de 1 143,9 M€ en progression de 11,3 % (dont 7,8 % à périmètre constant).

Ce pôle a bénéficié en 2006 d'un fort développement à l'international mais également d'un important programme d'ouverture d'agences sur le territoire national.

- Le pôle multiservices (13 % du chiffre d'affaires total du groupe avant élimination inter-pôles), avec un chiffre d'affaires de 182,5 M€ enregistre une progression de 8,5 %.

Les activités aéroportuaires ont poursuivi leur croissance avec un chiffre d'affaires de 103,9 M€ en hausse de 9,7 %.

L'évolution est également positive pour les activités ingénierie et maintenance avec une progression de 7,9 %, à 54,0 M€.

Cette croissance soutenue de l'activité s'accompagne d'une nouvelle progression des résultats.

Le résultat opérationnel ressort à 44,1 M€ en hausse de 4,5 %.

L'ensemble des pôles d'activité contribue à cette progression :

- le résultat opérationnel du pôle travail temporaire ressort en hausse de 2,86 % tout en intégrant les frais supplémentaires liés au programme important d'ouverture d'agences en 2006 ;

- les activités aéroportuaires voient leur résultat opérationnel croître de 5 M€ à 5,7 M€ ;

- le résultat opérationnel des autres activités progresse de 2,2 M€ à 2,4 M€.

Le résultat financier, à (5,4) M€ contre (5,0) M€ en 2005 traduit une augmentation moindre que celle des taux d'intérêt. Ceux-ci ont augmenté en moyenne de 37 % entre 2005 et 2006 ; corrigé de la marge prise par les organismes financiers partenaires du groupe, l'impact de l'augmentation pour notre groupe s'établit à + 30 %.

L'augmentation des frais financiers limitée à + 7,2 % reflète la diminution de l'endettement moyen du groupe.

Le résultat net du groupe, à 26,1 M€ ressort en hausse de près de 6 %.

• Bilan

Le bilan à fin décembre 2006 confirme la nette amélioration de la structure financière du groupe avec un ratio dette nette/fonds propres de 0,91 contre 1,09 à fin 2005. Ce ratio est inférieur à 1 pour la première fois depuis l'acquisition du groupe Euristt fin décembre 2001.

De même, le ratio dette nette/ebitda (capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net et impôts) s'améliore à 2,2 à fin décembre 2006 contre 3,5 à fin 2001.

Ceci reflète le désendettement continu du groupe et la capacité d'emprunt accrue du groupe pour financer son développement, notamment externe.

• Conséquences environnementales de l'activité

L'activité du groupe est sans incidence sur l'environnement.

• Ressources humaines

En 2006, l'effectif des salariés permanents est composé de 60 % d'hommes et de 40 % de femmes ; 11,8 % des salariés ont moins de 25 ans et 42,4 % ont moins de 35 ans.



Le groupe Crit a mis au cœur de sa politique de gestion des ressources humaines le développement des compétences et la promotion interne.

La mise en place d'entretiens annuels de développement, l'évaluation des aspirations et du potentiel de chaque collaborateur, permettent de mettre en place les actions de formation et d'accompagnement nécessaires à chacun.

Grâce à son réseau d'agences et à une politique de formation soutenue, le groupe offre la possibilité à de nombreux collaborateurs intérimaires de perfectionner leurs compétences, d'en acquérir de nouvelles, voire d'apprendre un nouveau métier.

L'activité des filiales

Concernant les informations sectorielles présentées ci-dessous, il convient de prendre en considération les éliminations inter-pôles qui s'élèvent à (23,9) M€ pour 2006 et à (20,8) M€ pour 2005.

LE PÔLE TRAVAIL TEMPORAIRE

En M€	2005	2006
• Chiffre d'affaires	1 027,6	1 143,9
• Résultat opérationnel	35,0	36,0

Premier indépendant de l'intérim en France, notre groupe dispose aujourd'hui de 443 implantations, dont 57 à l'étranger.

L'exercice 2006 s'est illustré par une forte accélération de la croissance avec un chiffre d'affaires en progression de 11,3 % (7,8 % à périmètre constant).

Cet exercice aura été marqué par un fort développement à l'international. Sur l'ensemble de l'exercice, notre chiffre d'affaires réalisé à l'international a été multiplié par 2,7. Il s'établit à 70,3 M€

Nous vous rappelons en effet que notre groupe s'est porté acquéreur des deux sociétés espagnoles Tutor et Addenda (intégrées respectivement en mai et juillet 2006) qui, avec un réseau de 32 agences et un chiffre d'affaires proforma 2006 de 60,2 M€, constituent un levier d'accélération pour le groupe en Espagne.

Notre groupe dispose ainsi aujourd'hui d'un réseau de 44 agences dans ce pays qui constitue un des marchés les plus dynamiques en Europe.

Cet exercice aura également été marqué par une forte accélération du programme d'ouverture d'agences : 28 nouveaux établissements ont été créés en 2006 (dont 25 en France).

Enfin, l'exercice 2006 confirme notre renforcement sur les secteurs les plus dynamiques du marché :

- la part d'activité réalisée dans les services atteint en 2006, 31,1 % du chiffre d'affaires (contre 14 % en 2002),
- la part d'activité réalisée dans le secteur BTP atteint 25,6 % (contre 19 % en 2002).

Ce renforcement, allié à la dynamique soutenue sur les accords nationaux (avec une progression du chiffre d'affaires réalisé sur les accords nationaux hors automobile de 24 %), nous permet d'accompagner le repli du secteur automobile qui ne représente plus que 5,25 % du chiffre d'affaires total du pôle travail temporaire (contre 13,2 % en 2003).

Le résultat opérationnel du pôle ressort en progression de 2,86 %, à 36 M€

LE PÔLE MULTISERVICES

LE PÔLE AÉROPORTUAIRE

En M€	2005	2006
• Chiffre d'affaires	94,7	103,9
• Résultat opérationnel	5,0	5,7

84,8 % du chiffre d'affaires aéroportuaire est réalisé en France sur Roissy CDG 2 ; 11,4 % en Irlande et 3,8 % au Congo.

Les activités aéroportuaires ont poursuivi leur croissance : le chiffre d'affaires, à 103,9 M€ affiche une nouvelle progression de 9,7 %.

Cette progression est le résultat des nouveaux contrats signés en prestations directes.

Ainsi, en France notre groupe a signé 5 nouveaux contrats avec les Compagnies Air Europa, Tarom, Sun Air, Kenya Airways et Azerbaidjan Airlines.

En Irlande, notre groupe opère dorénavant sur les trois principaux aéroports du pays, Dublin, Shannon et Cork. De nouveaux contrats ont été signés en 2006 avec l'intégrateur TNT sur ces trois escales, et également avec les compagnies Malev, Norwegian Air Shuttle et Lufthansa.

Notre groupe poursuit également son développement en Afrique avec, au Congo, la signature en 2006 d'un contrat avec la compagnie Kenya Airways, et au Gabon avec la signature d'une concession exclusive en partenariat avec la société Gabon Handling Services, pour l'assistance des avions en escale sur l'aéroport de Libreville.

Le résultat opérationnel des activités aéroportuaires est en progression, de 5 M€ en 2005 à 5,7 M€ en 2006.

L'exercice 2006 confirme la dynamique commerciale de ce pôle d'activité qui a signé en trois années plus de 40 nouveaux contrats de prestations directes, et qui a quasiment doublé son chiffre d'affaires en 4 ans.

AUTRES ACTIVITÉS

En M€	2005	2006
• Chiffre d'affaires	73,4	78,6
• Résultat opérationnel	2,2	2,4

Les résultats enregistrés confirment le développement des activités de maintenance et ingénierie, avec un chiffre d'affaires en progression de 7,9 %, à 54,0 M€

Au cours de l'exercice, la société ECM a notamment signé un contrat de partenariat avec Dassault Aviation, d'une durée de 5 années portant sur la réalisation de prestations d'études d'aérostructure.

ECM a également renforcé sa politique de croissance interne avec l'extension de ses locaux et une nouvelle implantation au Havre, afin de mieux répondre à la demande de ses clients.

Quant à la société MASER, sa dynamique commerciale a été confortée par la signature d'un contrat de maintenance des installations de stockage de la plate-forme logistique mondiale de PSA Peugeot Citroën, pour une durée initiale de 3 années.

Ces nouveaux succès commerciaux renforcent les positions occupées par la société ECM en matière d'engineering aéronautique et par la société MASER auprès des grands donneurs d'ordre.



Les comptes sociaux de Groupe Crit

Compte tenu de son activité de holding, sans activité économique propre, les résultats sociaux de Groupe CRIT ne peuvent être dissociés des résultats consolidés.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2006, constitué de la facturation de diverses prestations de services et dépenses communes aux sociétés filiales, s'élève à 5,9 M€ contre 5,6 M€ l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à 1 M€

Le résultat financier s'élève à 15,2 M€

Le résultat courant demeure stable à 16,3 M€ et le résultat net s'établit à 16,9 M€ contre 17,3 M€ en 2005.

PRISES DE PARTICIPATION ET DE CONTRÔLE

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006, nous avons pris une participation de 100 % dans le capital des sociétés Crit Ireland HR et Rh-ExternETT et une participation de 50 % dans le capital de la société civile SC du 50 avenue de la Porte de Villiers.

Les perspectives pour l'exercice 2007

Le développement de notre activité à l'international (avec l'intégration en année pleine des sociétés Tutor et Addenda), la contribution croissante à l'activité et à la profitabilité des 47 nouvelles agences ouvertes en 2005 et 2006, et le développement des prestations de placement et de recrutement, nous permettent d'envisager pour 2007 un nouvel exercice de croissance.

Les résultats du premier trimestre viennent conforter ces perspectives favorables : le chiffre d'affaires, à 321,7 M€ ressort en forte progression de 17,8 %.

Dans le travail temporaire, cette progression est particulièrement significative avec un chiffre d'affaires de 282,3 M€ en progression de 21,2 %, dont près de 15 % en France.

Notre groupe dispose ainsi d'un important potentiel de croissance et de développement, tant à l'international (avec un développement fort sur l'Espagne) que dans notre pays qui offre des perspectives favorables et où nous continuerons en 2007 notre politique d'ouverture d'agences sur les bassins d'emplois porteurs et les régions à fort potentiel. 12 nouvelles agences sont en cours d'ouverture.

Dans l'aéroportuaire, le premier trimestre 2007 confirme la bonne tenue de nos activités, avec un chiffre d'affaires de près de 25,3 M€ en hausse de 7,7 %.

Notre groupe a été désigné par l'AOC (Airline Operator Committee) sur le terminal Roissy CDG 1 pour la gestion des bagages en correspondance.

D'ores et déjà, 25 compagnies aériennes opérant sur ce terminal ont signé avec notre groupe des contrats d'une durée de 3 années.

Notre groupe dispose là aussi d'un important potentiel de développement auprès des 42 compagnies présentes sur CDG 1, ce référencement nous permettant de nous positionner et d'élargir nos prestations sur un nouveau terminal.

Notre groupe dispose ainsi de tous les atouts pour continuer à se développer avec une forte croissance et une progression significative de nos résultats.

Les résultats

Nous vous proposons d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 16 875 208,28 euros :

- aux actionnaires, à titre de dividende 2 812 500,00 €
- au poste " autres réserves " 14 062 708,28 €

Ainsi, le dividende revenant à chaque action sera de 0,25 € L'intégralité du montant ainsi distribué est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Ce dividende sera payable le 17 septembre 2007.

Au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices, les distributions de dividendes ont été les suivantes :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende distribué par action	Avoir fiscal	Revenu réel par action
2003	11 250 000	0,11 €	0,06 €	0,17 €

Exercices	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2004	1 800 000 € ⁽¹⁾	-	-
2005	2 250 000 € ⁽²⁾	-	-

⁽¹⁾ soit 0,16 €par action

⁽²⁾ soit 0,20 €par action

Le capital de la Société

1 – L'actionariat de la Société

En application des dispositions légales, nous vous précisons que Monsieur Claude GUEDJ détient plus des 2/3 du capital social et des droits de vote aux Assemblées Générales.

Aucun autre actionnaire, à la connaissance de la société ne détient plus de 5 % du capital.

Cette liste n'a connu aucune modification au cours de l'exercice écoulé.

2 – Les actions d'autocontrôle

Au 31 décembre 2006 il n'existe aucune action d'autocontrôle.



3 – Les actions auto-détenues

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, la société a procédé, entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, dans les conditions suivantes :

- Nombre d'actions achetées : 125 170
Cours moyen des achats : 33,07 €

- Nombre d'actions vendues : 123 833
Cours moyen des ventes : 33,02 €

- Montant total des frais de négociation : 0

Nombre d'actions inscrites à la clôture de l'exercice : 10 951

Valeur évaluée au cours d'achat : 346 858,44 €

Valeur nominale : 3 942,36 €

Motifs des acquisitions	
<ul style="list-style-type: none">• Animation du titre• Actionariat salarié• Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions• Opérations de croissance externe• Annulation	100 %

4 – La participation des salariés au capital

A la clôture de l'exercice, il n'existe aucune participation des salariés (telle que définie à l'article 225-102 du Code de commerce) au capital de la société.

5 – L'autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions par la société

Nous vous proposons de conférer au Conseil d'Administration, pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 3 % du nombre d'actions composant le capital social, soit sur la base du capital actuel 337 500 actions.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2006.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Groupe CRIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,

- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,

- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions,

- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 45 € par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 15 187 500 €

Le Conseil d'Administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

Les mandataires sociaux

La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des administrateurs sociaux durant l'exercice vous est fournie en annexe au présent rapport.

1 – Le mode d'exercice de la direction générale

Nous vous précisons qu'au cours de sa séance du 19 juin 2002, le Conseil a décidé de confier la direction générale au Président du Conseil d'Administration, assisté de deux directeurs généraux délégués.

2 – Les renouvellements de mandats

Aucun mandat des membres du Conseil d'Administration n'arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

3 – Les rémunérations des mandataires

Il n'est prévu le versement d'aucun jeton de présence aux administrateurs.

Dans le respect des dispositions de l'Article L 225-102-1 alinéas 1 et 2 du Code de commerce, nous vous informons des rémunérations totales et des avantages de toute nature versés à chaque mandataire social, par la société durant l'exercice écoulé et durant l'exercice précédent clos le 31 décembre 2005.

Mandataires	Dans la société			
	Rémunérations		Avantages en nature	
	2006	2005	2006	2005
• Claude GUEDJ	91 476 €	91 476 €		
• Nathalie JAOUI	266 404 €	178 365 €	3 060 €	3 060 €
• Karine GUEDJ	91 476 €	91 476 €	3 060 €	3 060 €
• Yvonne GUEDJ				

*Les montants sont exprimés en valeurs brutes. Aucune rémunération n'inclut de part variable.
Il n'y a pas de société contrôlante.*

*Aucune rémunération n'a été versée aux mandataires par des sociétés contrôlées.
La société n'a pris, au bénéfice de ses mandataires sociaux, aucun engagement correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions, ou postérieurement à celles-ci.*

Les Commissaires aux Comptes

Aucun mandat de commissaires aux comptes n'arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée.

Les conventions règlementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil d'Administration.

Vos commissaires aux comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial.

Points divers

Nous vous demandons de procéder à diverses modifications statutaires résultant du décret n° 2006-1566 du 11 décembre 2006.

En effet, ce texte contient des règles qui ont des incidences directes sur le texte de nos statuts, que nous vous proposons de modifier en conséquence.

Ces règles sont la modification des règles de participation à l'assemblée, le droit de participer aux assemblées générales étant subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

En conséquence, nous vous proposons de modifier l'article 30 des statuts.

En conclusion, nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Nous vous invitons à approuver, par votre vote, le texte des résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil d'Administration,



Claude GUEDJ
Président



Annexe 1 :
Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité

En euros	AGM	Échéances	Montants autorisés	Augmentations réalisées les années précédentes ou réalisables	Augmentations réalisées en 2006	Autorisations résiduelles
Autorisation d'augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature	16/06/2005	15/08/2007	10 % du capital	Néant	Néant	10 % du capital
Augmentation avec maintien ou suppression du DPS	26/06/2006	25/08/2008	1 000 000 €	Néant	Néant	1 000 000 €
Autorisation d'augmenter le capital en faveur des adhérents d'un PEE	26/06/2006	25/08/2008	100 000 €	Néant	Néant	100 000 €
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions à émettre ou existantes	16/06/2005	15/08/2008	5 % du capital	Néant	Néant	5 % du capital

Annexe 2 : liste des mandats exercés au 31 décembre 2006

Claude GUEDJ

Président Directeur Général
 GROUPE CRIT
 CRIT INTERIM S.A. (Suisse)

Président du Conseil d'Administration
 AIRLINES GROUND SERVICES

Directeur Général
 CONGO HANDLING SA

Président
 GROUPE EUROPE HANDLING
 SKY HANDLING PARTNER Limited (Irlande)
 SKY HANDLING PARTNER (SHANNON) Irlande
 SKY HANDLING PARTNER (CORK) Irlande
 CRIT IRELAND HR (Irlande)

Représentant
 GEH, Présidente de EHC
 GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EHM
 GROUPE CRIT au Conseil de Direction de MAYDAY TT
 GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EH
 GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EHR
 GROUPE CRIT au Conseil de Direction de AMA
 GROUPE CRIT au Conseil de Direction de AH
 GROUPE CRIT au Conseil de Direction de IFMA

Nathalie JAOUI

Administrateur
SEINE 51
AWAC TECHNICS
LEBREC

Gérant
ECM

Présidente
CRIT INTERIM
EURISTT
LES VOLANTS
CRIT
MAYDAY TT

Directeur Général Délégué
GROUPE CRIT

Administrateur
SEINE 51

Membre du Conseil de Direction
EUROPE HANDLING MAINTENANCE
EUROPE HANDLING
EUROPE HANDLING ROISSY
ASSISTANCE MATERIEL AVION
AERO HANDLING
IFMA

Gérante
LES COMPAGNONS
AB INTERIM
AZUR IMMOBILIER
RH-ExternETT

Représentant
GROUPE CRIT au Conseil d'Administration de LEBREC
GEH au Conseil d'Administration d'AGS
GEH au Conseil d'Administration d'AWAC TECHNICS

Karine GUEDJ

Président Directeur Général
SEINE 51

Présidente du Conseil d'Administration
LEBREC

Présidente
CRIT CENTER

Directeur Général Délégué
GROUPE CRIT

Membre du Conseil de Direction
EUROPE HANDLING MAINTENANCE
MAYDAY TT
EUROPE HANDLING
EUROPE HANDLING ROISSY
ASSISTANCE MATERIEL AVION
AERO HANDLING
IFMA



Représentant
GROUPE CRIT au Conseil d'Administration d'AGS

Gérante
RUSH
ARIANE MEDICAL
COMPUTER ASSISTANCE
RHF
HILLARY
OTESSA

Annexe 3 : Tableau de synthèse des opérations sur titres des mandataires sociaux déclarées au cours du dernier exercice

Nom et Prénom	GUEDJ Claude
• Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Président Directeur Général
• Opérations réalisées par personne liée à la personne ci-dessus	
• Description de l'instrument financier	Actions
• Nombre total d'instruments financiers cédés	14 209
• Montant total des cessions	535 073,24 €
• Nombre total d'instruments financiers acquis	42 160
• Montant total des acquisitions	1 451 568,28 €

Nom et Prénom	JAOUI Nathalie
• Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Directeur Général Délégué
• Opérations réalisées par personne liée à la personne ci-dessus	
• Description de l'instrument financier	Actions
• Nombre total d'instruments financiers cédés	10 000
• Montant total des cessions	350 000 €
• Nombre total d'instruments financiers acquis	0
• Montant total des acquisitions	0

Nom et Prénom	GUEDJ Karine
• Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Directeur Général Délégué
• Opérations réalisées par personne liée à la personne ci-dessus	
• Description de l'instrument financier	Actions
• Nombre total d'instruments financiers cédés	10 000
• Montant total des cessions	350 000 €
• Nombre total d'instruments financiers acquis	0
• Montant total des acquisitions	0

Nom et Prénom	GUEDJ Yvonne
• Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Administrateur
• Opérations réalisées par personne liée à la personne ci-dessus	
• Description de l'instrument financier	Actions
• Nombre total d'instruments financiers cédés	30 000
• Montant total des cessions	1 050 000 €
• Nombre total d'instruments financiers acquis	0
• Montant total des acquisitions	0

Rapport du Président du Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Première partie : Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

I – MODALITÉS ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1 – Pouvoirs du Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions de l'article L 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun.
Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'Administration procède notamment à l'examen et à l'arrêté des comptes semestriels et annuels sociaux et consolidés, ainsi qu'à la présentation des rapports sur l'activité et les résultats de la société et de ses filiales.

2 – Composition du Conseil d'Administration

La société Groupe CRIT est administrée par un Conseil d'Administration de 3 membres au moins et de 18 membres au plus, nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour une durée de six années. Les mandats des administrateurs sortants sont renouvelables. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres un Président qui doit être une personne physique. La durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

A la date de ce rapport, le Conseil d'Administration de la société Groupe CRIT compte 4 membres.

Sa composition a prouvé sa stabilité et son homogénéité du fait de sa structure strictement familiale :

- Claude Guedj, fondateur de la Société et Directeur Général depuis sa création, cumule les fonctions de président du Conseil et de Directeur Général ;
- Madame Yvonne Guedj, épouse de Claude Guedj, est membre du Conseil depuis plus de 30 ans ;
- Karine Guedj, fille de Claude Guedj, est membre du Conseil depuis 1984. Elle est également Directeur Général Délégué et Directeur de la Communication du Groupe ;
- Nathalie Jaoui, fille de Claude Guedj, est membre du Conseil depuis 1992. Elle est également Directeur Général Délégué et Présidente des sociétés du pôle travail temporaire du groupe.

La durée et la stabilité des fonctions exercées par chacun des membres du Conseil d'Administration sont garantes de l'expertise et de l'expérience de chacun d'eux en matière de gestion.

La composition familiale du Conseil et le fait que 3 des administrateurs occupent des fonctions de direction opérationnelles garantissent leur information de façon permanente et approfondie.



3 – Réunions et délibérations du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, soit au siège social, soit en tout autre endroit de la même ville indiqué dans la convocation ou ailleurs avec l'accord de la majorité des administrateurs.

Les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration par tous moyens et même verbalement. La composition familiale du Conseil ainsi que l'exercice de responsabilités opérationnelles par trois de ses membres facilitent la tenue des Conseils.

Si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil, ou le Directeur Général, peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Les réunions du Conseil d'Administration sont présidées par le Président ou en son absence, par un administrateur délégué par le Conseil.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés. En cas de partage de voix, la voix du Président est prépondérante.

Tout administrateur peut donner mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du Conseil. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration.

Les statuts prévoient la possibilité pour les administrateurs de participer aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence dans les conditions et limites prévues par la réglementation en vigueur. En application des statuts, les administrateurs qui participent aux délibérations du Conseil par ce moyen sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Au cours de l'exercice 2006, le Conseil s'est réuni six fois.

Un conseil a réuni durant l'exercice la présence effective de l'ensemble des administrateurs. Un administrateur a utilisé la faculté de représentation au cours des autres réunions ; la faculté de visioconférence n'a pas été utilisée.

4 – Invités du Conseil

En fonction des sujets traités, les administrateurs peuvent inviter aux réunions du Conseil les Directeurs Généraux ou fonctionnels exerçant leurs responsabilités au sein de la Société ou des sociétés du Groupe. Ces derniers sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du Conseil.

5 – Comités créés par le Conseil

Le Conseil d'Administration peut décider la création de Comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des Comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe également la rémunération des personnes les composant.

Etant donné la composition familiale du Conseil, les responsabilités opérationnelles assurées par trois des administrateurs et la souplesse de fonctionnement et réactivité de cette structure, il n'a pas été à ce jour jugé utile de constituer de Comités spécifiques.

Les administrateurs ont considéré de manière générale que les réunions du Conseil étaient correctement organisées et avaient permis d'assurer un fonctionnement satisfaisant.



II – MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ - MISSIONS ET POUVOIRS DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS

La direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité par le Président du Conseil d'Administration.

Le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le Président Directeur Général a la faculté de déléguer partiellement ses pouvoirs à autant de mandataires qu'il avise.

Sur proposition du Président Directeur Général, le Conseil d'Administration a nommé deux Directeurs Généraux Délégués chargés de l'assister dans sa mission. Ces mandats ont été confiés à deux administrateurs de la société, Nathalie Jaoui et Karine Guedj. Ces dernières disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Le Directeur Général, tout comme les Directeurs Généraux Délégués, ne peuvent consentir d'aval, cautionnement ou toute garantie au nom de la société sans autorisation préalable du Conseil.

Deuxième partie : Procédures de contrôle interne mises en place

I – OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne est défini dans le groupe CRIT comme un dispositif mis en œuvre par la Direction et le personnel tendant à la réalisation des objectifs suivants :

- la fiabilité des informations comptables, financières et de gestion communiquées ;
- la conformité des actes de gestion, de décision aux orientations définies par les organes sociaux, aux lois et réglementations en vigueur ;
- la protection des actifs ;
- l'optimisation des activités opérationnelles.

En particulier, les procédures de contrôle interne mises en place par la société visent à assurer le contrôle de la société sur le groupe et la fiabilité des comptes consolidés de sorte que ceux-ci reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société et du groupe.

Comme tout système de contrôle, le contrôle interne doit donner une assurance raisonnable quant à la réalisation de ces objectifs. Il ne peut cependant fournir une garantie absolue qu'ils seront atteints.

II – ORGANISATION GÉNÉRALE DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE : ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE

1 – Organisation

La Direction Générale définit les orientations du contrôle interne et supervise la mise en place de l'ensemble des éléments le composant. Elle s'assure notamment de l'existence de mesures effectives de contrôle au sein des filiales du groupe.

La Direction Financière est plus spécialement chargée de superviser les mesures propres à l'information comptable et financière.

Le contrôle interne du groupe CRIT s'articule en fonction du choix de l'organisation du groupe :

- Une organisation décentralisée en pôles d'activité et, pour ce qui concerne le travail temporaire, en Directions Régionales et agences, qui apporte au groupe réactivité et proximité avec les clients et permet un meilleur développement sur ses marchés ;

- Une décentralisation qui est néanmoins encadrée par des règles de fonctionnement communes, par la mutualisation des services communs tels que la comptabilité, la trésorerie, le juridique, la formation, le contentieux, les achats, l'informatique et la communication.

Cet encadrement, allié à la centralisation au siège des principales décisions, notamment les investissements immobiliers, les prises à bail des nouveaux établissements, permet un contrôle plus efficace sur les postes significatifs ou à risque du groupe.

Le personnel d'encadrement (Directeurs Généraux, Directeurs Régionaux, Responsables de Secteurs, Chefs d'agences) est responsable du respect des procédures de contrôle interne du groupe au sein de leurs entités.

Leurs obligations et responsabilités sont clairement stipulées dans les délégations de pouvoirs qui sont définies par la direction générale et déclinées dans chaque filiale par le Directeur en charge du pôle d'activité correspondant.

En ce qui concerne le pôle " travail temporaire ", ces délégations prévoient en particulier l'engagement de chacun de respecter et faire respecter les textes législatifs, réglementaires et conventionnels applicables, notamment mais non exclusivement, en matière de législation du travail, de recrutement et détachement des salariés intérimaires chez les clients, d'hygiène et sécurité et de représentation des salariés.

2 – Politiques et procédures

Le contrôle interne est également réalisé au travers de la définition et de la mise en œuvre d'un ensemble de politiques et de procédures.

Les politiques sont proposées et définies par le Président Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués et par les Directeurs présents dans l'équipe de direction du groupe.

Elles sont validées par le Président Directeur Général qui autorise par ailleurs les moyens liés à mettre en œuvre.

L'équipe de Direction est responsable de leur diffusion (réunions d'information, notes internes, transcription dans les objectifs), de leur mise en application et du suivi des réalisations associées.

Les procédures relatives aux processus opérationnels sont proposées par les Directeurs Généraux et par les Directeurs présents dans les équipes de direction du groupe et des filiales. Ces procédures sont pour la plupart décrites dans un manuel qualité propre à chaque activité (travail temporaire, assistance aéroportuaire, services d'ingénierie, maintenance industrielle, formation aux métiers du groupe). Elles couvrent l'ensemble des processus et méthodes stratégiques ou à risque des métiers du groupe et stipulent notamment les limites d'autorisation en matière d'engagements (concernant par exemple les achats, investissements, frais de déplacement).



En ce qui concerne le pôle travail temporaire, ces procédures couvrent notamment les domaines clés suivants :

- Commercial :
 - Prise et traitement des commandes clients
 - Suivi de la prestation de service
 - Gestion de la facturation
 - Gestion du risque clients, recouvrement, contentieux
 - Administration des Grands Comptes

- Ressources humaines :
 - Traitement des salaires du personnel permanent
 - Paiement des acomptes et salaires du personnel intérimaire
 - Recrutement, gestion du personnel
 - Entretiens annuels, compétences et formation du personnel

- Moyens généraux :
 - Achats et fournisseurs référencés
 - Frais de déplacement
 - Ouverture et équipements d'agences

- Informatique :
 - Règles de gestion informatique agences
 - Sauvegardes et Sécurité

- Risques et Sécurité :
 - Prévention des risques dans les entreprises clientes
 - Manuel de sécurité et certification CEFRI pour les agences spécialisées dans le domaine nucléaire
 - Manuel de sécurité et homologation MASE pour les agences spécialisées dans les domaines chimique et pétrochimique

Ces procédures ont été volontairement intégrées dans la démarche qualité du groupe afin d'assurer :

- leur application par tous,
- leur adaptation et amélioration face à l'évolution de l'environnement,
- l'optimisation des moyens mis en œuvre,
- la pérennisation du savoir-faire.

L'application de ces procédures et le processus d'amélioration continue font l'objet d'un programme d'audit interne planifié chaque année dont les résultats sont d'autant plus importants qu'ils garantissent le renouvellement de la certification ISO 9001 des différents pôles d'activité.

Les rapports d'audit mentionnent des observations (faibles risques induits) et des points de non-conformité éventuels (risques importants ou procédure non respectée) et inclut les recommandations et actions correctives. Le responsable de l'entité ou du département audité s'engage à procéder aux corrections requises dans un délai donné, le Responsable Qualité Régional vérifiant leur mise en place effective.

Dans le cas du travail temporaire, les rapports d'audit sont communiqués au Responsable d'Agence, au Responsable du Secteur auquel l'agence est rattachée ainsi qu'au Responsable Qualité Régional.

Une synthèse des audits par agence et par secteur est transmise chaque semestre par le Responsable Qualité Régional au Responsable Qualité National et au Directeur Régional.

Le Responsable Qualité National présente une synthèse annuelle de l'ensemble des audits réalisés dans le groupe en revue de direction.

3 – Veilles techniques et légales

Le dispositif de contrôle interne est complété par une veille opérationnelle et juridique.

Le groupe est doté de services fonctionnels centraux chargés de veiller au respect des législations en vigueur, d'identifier les risques auxquels le groupe peut être confronté, d'apporter assistance et conseil aux services opérationnels notamment dans les domaines suivants :

- Juridique, droit du travail, législation sociale, hygiène et sécurité
- Comptable et fiscal
- Assurance, Recouvrement.

S'agissant plus spécialement du travail temporaire, des interlocuteurs régionaux complètent ce dispositif de support et de contrôle.

Le personnel a en outre accès à toutes informations relatives à l'organisation, aux procédures internes, aux dispositions légales et réglementaires applicables, disponibles sur le réseau intranet du groupe, permettant ainsi la diffusion immédiate des informations à l'ensemble des départements et agences.

Des formations spécialement adaptées aux besoins des sociétés du groupe sont dispensées par deux filiales, RHF (Ressources Humaines Formation) et IFMA (Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien), organismes de formation agréés par la Direction Régionale de la Formation Professionnelle et certifiés ISO 9001.

La veille comptable et fiscale est assurée par la Direction Financière et la Direction Comptable du groupe, celles-ci pouvant recourir à des cabinets de consultants et avocats spécialisés en fonction des sujets traités. Le groupe dispose d'un contrat d'assistance fiscale auprès d'un cabinet réputé afin de s'assurer le concours permanent de praticiens spécialistes dans chacune des grandes branches de la fiscalité.

III – PROCÉDURES D'ÉLABORATION ET TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Le contrôle interne relatif à l'information comptable et financière du groupe CRIT s'organise autour des éléments suivants :

- l'organisation comptable du groupe
- le reporting comptable et de gestion
- le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du groupe

1 – Organisation comptable du groupe

L'information comptable et financière et son contrôle sont structurés de manière cohérente avec l'organisation opérationnelle du groupe.

L'information comptable et financière de chacune des sociétés du groupe est produite par une équipe spécifique, décentralisée ou basée au siège du groupe.

Dans le cas du travail temporaire, un département comptable centralisé est responsable de la production des comptes des sociétés du pôle, la préparation et le traitement des informations et transactions comptables de base étant effectués dans les centres régionaux.

Pour tous les pôles d'activité, les agences ou sites d'exploitation sont dotés des logiciels de gestion nécessaires à l'exploitation et à la production des services qu'ils assurent. Quels que soient les logiciels en service, toutes les interfaces permettant l'intégration automatique des données générées et saisies par les opérationnels vers les logiciels comptables ont été développées afin d'en optimiser et fiabiliser le transfert en comptabilité.



Ainsi, dans le cas du travail temporaire, les informations relatives aux factures clients et paies des intérimaires sont saisies en agence et interfacées vers le logiciel de gestion comptable hébergé sur un serveur unique, ces transferts étant assortis des procédures de contrôle nécessaires.

Le contrôle des données à l'origine de l'information comptable est assuré par l'application des règles décrites dans les procédures opérationnelles mentionnées au §II.2 et par le contrôle exercé par la Direction Comptable au moyen de verrous informatiques sur les paramètres clés de l'activité.

Sous l'autorité du Directeur Financier, la Direction Comptable du Groupe assume les missions essentielles de mise en cohérence des données financières, notamment :

- La production des documents d'information comptable et financière de la société mère et des comptes consolidés dans le respect des formes et normes applicables ; l'élaboration des états financiers consolidés en normes IFRS.
- La production de la documentation nécessaire à la communication financière des résultats.
- La production du reporting mensuel de gestion en assurant la consolidation et la cohérence des données, s'appuyant en cela sur les structures existantes dans les filiales.
- La conception, la mise en place des méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du groupe, en accord avec la Direction Générale.
- Le contrôle des services comptables des différentes entités du groupe, la vérification de l'application des principes comptables communs au groupe.
- L'identification et la réalisation des évolutions nécessaires des systèmes d'informations comptables et de gestion du groupe.

2 – Reporting comptable et de gestion

Le reporting mensuel est une composante majeure du dispositif de contrôle et d'information financière. Il constitue l'outil privilégié de suivi, contrôle et pilotage de la Direction Générale du groupe.

La forme du reporting est propre à chaque pôle d'activité. Dans le cas du travail temporaire, il inclut, en plus des résultats par société / Direction Régionale / Secteur / agence, les indicateurs clefs de l'activité.

Le rapprochement des informations comptables et des données prévisionnelles, associé à leur analyse mensuelle à chaque niveau de l'organisation (Direction Générale, Direction Financière, Direction des Pôles, Directions Régionales, agences), contribue à la qualité et à la fiabilité des informations produites. Il permet par ailleurs de prendre les mesures correctives nécessaires à la poursuite des objectifs du groupe.

Au niveau du travail temporaire, les agences analysent également leurs performances grâce aux statistiques et indicateurs disponibles à partir du logiciel de gestion d'agence.

3 - Référentiel et méthodes comptables communs au sein du groupe

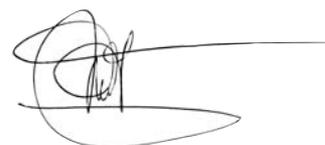
Le processus d'élaboration des comptes consolidés s'appuie sur :

- un référentiel et des méthodes comptables communs (à l'exception des filiales étrangères)
- la normalisation des formats de restitution
- l'utilisation d'un outil de reporting commun des liasses fiscales adossé à un "manuel des procédures comptables pour l'établissement des situations"
- l'utilisation d'un logiciel de consolidation.

L'établissement des liasses fiscales est placé sous la responsabilité des équipes comptables de chaque filiale. La Direction Comptable du Groupe en assure un contrôle individuel et exhaustif avant de procéder à la consolidation des données.

Consciente des enjeux liés au contrôle interne et de son importance pour le bon développement du groupe, la Direction Générale apporte tout son soutien aux démarches d'amélioration du contrôle interne et à son adaptation aux exigences imposées par l'évolution des législations et de l'environnement économique. Dans ce cadre, soucieuse de l'efficacité du dispositif mis en place au sein du groupe, la Direction Générale s'attache à renforcer de façon permanente les contrôles en vigueur et ce, notamment par le biais du déploiement d'un nouveau système d'information agences, engagé au cours de l'exercice 2005 et opérationnel sur l'ensemble du réseau travail temporaire français en 2006. Ce système d'information fait l'objet d'un processus d'amélioration continue, notamment en termes de contrôles.

Claude Guedj
Président du Conseil d'Administration



Rapport des Commissaires aux Comptes

Établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière
Exercice clos le 31 décembre 2006

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine

Ricol, Lasteyrie & Associés

2, avenue Hoche
75008 PARIS

Aux Actionnaires

Groupe Crit

152 bis, avenue Gabriel Péri
93400 Saint Ouen

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Groupe Crit et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris, le 7 juin 2007

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Jean-François Châtel

Ricol, Lasteyrie & Associés



Gilles de Courcel

Responsable du présent document et responsables du contrôle des comptes

1. Responsable du document

Claude GUEDJ
Président du Conseil d'Administration

2. Attestation du responsable

“J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.”

Fait à Saint-Ouen, le 7 juin 2007

Claude GUEDJ



3. Responsables du contrôle des comptes

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT S.A.

63, rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine

Représenté par Jean-François CHATEL, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

Nommé par l'AGO du 14 novembre 1997.

Renouvelé par l'AGM du 16 juin 2005

Date d'expiration du mandat : AGO approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIES (indépendant)

2, avenue Hoche 75008 Paris

Représenté par Gilles de COURCEL, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

Nommé par l'AGO du 14 novembre 1997.

Renouvelé par l'AGO du 19 juin 2002

Date d'expiration du mandat : AGO approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Renseignements de caractère général

1. Renseignements généraux

- **Dénomination sociale (article 3 des statuts)**

Groupe CRIT

- **Siège social (article 4 des statuts)**

152 Bis avenue Gabriel Péri
93400 SAINT-OUEN

- **Forme juridique (article 1 des statuts)**

Société Anonyme, régie par les articles L 210-1 et suivants du Code de commerce.

- **Registre du Commerce et des Sociétés**

622 045 383 RCS BOBIGNY - Code APE : 652 E

- **Date de création**

La société a été créée le 19 août 1962

- **Durée (article 5 des statuts)**

Jusqu'au 18 août 2022, soit 60 ans à compter du jour de sa constitution, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

- **Exercice social (article 38 des statuts)**

Du 1^{er} janvier au 31 décembre

- **Objet social (article 2 des statuts)**

La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

L'acquisition par tous moyens, la gestion, la revente éventuelle de toutes participations dans le capital de sociétés françaises ou étrangères ;

La fourniture de toutes prestations de services en matière commerciale, financière, administrative ou autres, ainsi que la réalisation de toutes opérations financières, immobilières ou commerciales, tant au profit ou à destination des sociétés dans lesquelles est détenue une participation que de tiers ;

L'exercice de l'activité de marchand de biens ;

Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, industrielles, agricoles, mobilières et immobilières, civiles ou commerciales se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.



- **Affectation et répartition des bénéfices (extrait de l'article 40 des statuts)**

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice.

Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale prélève ensuite les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau. Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions, proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

- **Mise en paiement des dividendes (extrait de l'article 40 des statuts)**

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie des dividendes ou acomptes sur dividendes une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice. Conformément à la loi, les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits et acquis à l'Etat.

- **Assemblées Générales (extraits des articles 24 à 33 des statuts)**

L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration ou à défaut par le Commissaire aux Comptes ou par toute personne habilitée à cet effet. La convocation est faite conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les convocations à une Assemblée doivent mentionner le lieu de réunion de l'Assemblée. Celui-ci peut être le siège de la société ou tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Les Assemblées d'Actionnaires sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président. Le Conseil d'Administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales et réglementaires.

- **Indivisibilité des actions - Droits et obligations attachés aux actions (extrait de l'article 12 des statuts)**

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société. Sous réserve des dispositions relatives au dividende prioritaire, chaque action donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

- **Droits de vote double (article 34 des statuts)**

Les actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom d'un même Actionnaire, disposent d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donne droit à une voix.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un Actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Ce droit de vote double a été institué par l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 mai 1997. Il bénéficie dès cette date aux Actionnaires ayant plus de 4 ans d'ancienneté.

- **Limitation des droits de vote**

Il n'existe aucune limitation des droits de vote.

- **Perte du droit de vote double**

Conformément aux dispositions légales, toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double hormis le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'assemblée générale extraordinaire, après ratification de l'assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires.

- **Franchissement de seuil statutaire (extrait de l'article 11 des statuts)**

Outre les obligations imposées par les dispositions des articles L 233-7 et suivants du Code de commerce, tout actionnaire venant à franchir, dans un sens ou dans un autre, un seuil d'une fraction du capital de la société représentant 1 % des droits de vote, devra en informer la société, dans les conditions et selon les modalités précisées aux Articles L 233-7 à L 233-10 du Code de commerce.

En cas de non-respect de l'obligation stipulée à l'alinéa précédent, les titres concernés seront privés de droit de vote selon les modalités précisées à l'Article L 233-14 du Code de commerce, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant une fraction des droits de vote de la société au moins égale à 2 % de ceux-ci.

- **Forme des actions (article 10 des statuts)**

Les actions partiellement libérées revêtent obligatoirement la forme nominative. Les actions entièrement libérées sont nominatives ou, si les conditions fixées par les textes en vigueur pour pouvoir revêtir cette forme sont remplies, au Porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La Société aura, à tout moment, la faculté de demander l'identification, selon les modalités fixées aux articles L 228-2 et suivants du Code de commerce, des détenteurs de titres au Porteur.

- **Membres du Conseil d'Administration (article 15 des statuts)**

I. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la Loi en cas de fusion. Les Administrateurs devront être âgés de moins de quatre-vingt-dix ans.

Au cours de la vie sociale, les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire. La durée de leur fonction est de six années, elle prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit Administrateur.

Tout Administrateur sortant est rééligible.

L'Assemblée Générale peut, en toute circonstance, révoquer un ou plusieurs Administrateurs et procéder à leur remplacement, même si cette révocation ne figurait pas à l'ordre du jour.

Toute nomination intervenue en violation des dispositions précédentes est nulle, à l'exception de la faculté de remplacement par cooptation ci-après.



II. Une personne morale peut être nommée Administrateur. Lors de sa nomination, elle est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était Administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Le mandat du représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale Administrateur. Il doit être confirmé à chaque renouvellement du mandat de celle-ci.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier sans délai à la Société, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

La désignation du représentant permanent, ainsi que la cessation de son mandat, sont soumises aux mêmes formalités de publicité que s'il était Administrateur en son nom propre.

III. Un Salarié de la Société peut être nommé Administrateur si son contrat de travail correspond à un emploi effectif ; il ne perd par le bénéfice de ce contrat de travail. Le nombre des Administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des Administrateurs en fonction. En cas de fusion, le contrat de travail peut avoir été conclu avec une des Sociétés fusionnées. Toutefois, en cas de rachat de la Société par les Salariés, les Administrateurs peuvent tous être Salariés.

IV. En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'Administrateurs, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

L'Administrateur nommé en remplacement d'un autre ne reste en fonction que pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les Administrateurs restant doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil ou, à défaut, le (ou les) Commissaire(s) aux Comptes.

Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire sans toutefois être inférieur au minimum légal, le Conseil d'Administration doit procéder à des nominations à titre provisoire en vue de compléter son effectif dans le délai de trois mois à compter du jour où se produit la vacance.

Les nominations effectuées par le Conseil à titre provisoire sont soumises à ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le Conseil néglige de procéder aux nominations requises ou de convoquer l'Assemblée, tout intéressé peut demander au Président du Tribunal de Commerce statuant sur requête la désignation d'un Mandataire chargé de convoquer l'Assemblée Générale, à l'effet de procéder aux nominations ou de ratifier les nominations prévues ci-dessus.

V. Chaque Administrateur doit être propriétaire de dix actions.

Si, au jour de sa nomination, un Administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois.

• **Organisation et délibérations du Conseil d'Administration (article 16 des statuts)**

I. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Pour l'exercice de ses fonctions, le Président du Conseil d'Administration doit être âgé de moins de quatre-vingt-dix ans. Lorsqu'en cours de fonction cette limite d'âge aura été atteinte, le Président du Conseil d'Administration sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau Président dans les conditions prévues au présent Article.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur. Il est rééligible.

Le Conseil d'Administration peut le révoquer à tout moment.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'Administration peut déléguer un Administrateur dans les fonctions de Président.

En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée ; elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

II. Le Conseil d'Administration nomme également, en fixant la durée de ses fonctions, un Secrétaire qui peut être choisi, soit parmi les Administrateurs, soit en dehors d'eux. Il est remplacé par simple décision du Conseil.

III. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président. De plus, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des Administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil, ou le Directeur Général, peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

Le Conseil se réunit au siège social, ou en tout autre endroit de la même ville, sous la présidence de son Président ou, en cas d'empêchement, du membre désigné par le Conseil pour le présider. Il peut se réunir en tout autre endroit avec l'accord de la majorité des Administrateurs.

Il est tenu un registre qui est signé par les Administrateurs participant à la séance du Conseil.

Les décisions du Conseil peuvent être prises par visioconférence ou tout autre moyen de communication dans les conditions et limites prévues par la réglementation en vigueur. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres qui participent à la réunion par visioconférence.

IV. Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

V. Tout Administrateur peut donner, par lettre ou télégramme, mandat à un autre Administrateur de le représenter à une séance du Conseil.

Chaque Administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule des procurations reçues par application de l'alinéa précédent.

Ces dispositions sont applicables au représentant permanent d'une personne morale Administrateur.

VI. Le Directeur Général participe aux séances du Conseil.

VII. Les Administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil, sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du Conseil.

VIII. Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial, coté et paraphé et tenu au siège social conformément aux dispositions réglementaires.

Le procès-verbal de la séance indique le nom des Administrateurs présents, excusés ou absents. Il fait état de la présence ou de l'absence des personnes convoquées à la réunion du Conseil d'Administration en vertu d'une disposition légale et la présence de toute autre personne ayant assisté à tout ou partie de la réunion.

Le procès-verbal est revêtu de la signature du Président de la séance et d'au moins un Administrateur. En cas d'empêchement du Président de séance, il est signé par deux Administrateurs au moins.



Les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration, un Directeur Général, l'Administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Au cours de la liquidation de la Société, ces copies ou extraits sont valablement certifiés par un seul Liquidateur.

Il est suffisamment justifié du nombre des Administrateurs en exercice ainsi que de leur présence ou représentation à une séance du Conseil d'Administration par la production d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal.

- **Pouvoirs du Conseil d'Administration (article 17 des statuts)**

I. Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur Général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

II. Le Président organise et dirige les travaux du Conseil dont il rend compte à l'Assemblée Générale et exécute ses décisions. Il rend compte, dans un rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

III. Le Conseil d'Administration peut décider la création de Comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des Comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe la rémunération des personnes les composant.

- **Direction Générale (article 18 des statuts)**

I. La Direction Générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration qui porte alors le titre de Président Directeur Général, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale est effectué par le Conseil d'Administration qui doit en informer les actionnaires et les tiers dans les conditions réglementaires.

La délibération du Conseil d'Administration relative au choix de la modalité d'exercice de la Direction Générale est prise à la majorité des Administrateurs présents ou représentés.

L'option retenue par le Conseil d'Administration doit être prise pour une durée qui ne peut être inférieure à 3 ans.

A l'expiration de ce délai, le Conseil d'Administration doit délibérer sur les modalités d'exercice de la Direction Générale. Toutefois, le Conseil se prononcera sur la modalité d'exercice de la Direction Générale avant l'expiration de ce délai en cas de cessation, pour quelque motif que ce soit, du mandat du Président du Conseil d'Administration et/ou de celui de Directeur Général.

Le changement de modalité d'exercice de la Direction Générale n'entraîne pas une modification des statuts.

II. En fonction du choix effectué par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions du § I. ci-dessus, la Direction Générale est assurée soit par le Président, soit par une personne physique, nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Lorsque le Conseil d'Administration choisit la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, il procède à la nomination du Directeur Général, fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Pour l'exercice de ses fonctions, le Directeur Général doit être âgé de moins de quatre-vingts ans. Lorsqu'en cours de fonctions cette limite d'âge aura été atteinte, le Directeur Général sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau Directeur Général.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Lorsque le Directeur Général n'assume pas les fonctions de Président du Conseil d'Administration, sa révocation peut donner lieu à dommages-intérêts, si elle est décidée sans juste motif.

III. Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

IV. Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général Délégué.

Le nombre maximum des Directeurs Généraux Délégués est fixé à 5.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs Généraux Délégués.

A l'égard des tiers, le ou les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Le Conseil d'Administration détermine la rémunération des Directeurs Généraux Délégués.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil d'Administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

- **Signature sociale (article 19 des statuts)**

Tous les actes et engagements concernant la Société, de quelque nature qu'ils soient, sont valablement signés par le Président ou, le cas échéant, par l'Administrateur remplissant provisoirement les fonctions de Président, par le Directeur Général ou les Directeurs Généraux Délégués, ainsi que par tout fondé de pouvoir spécial, agissant chacun dans la limite de ses pouvoirs.

- **Rémunération des administrateurs (article 20 des statuts)**

L'Assemblée Générale peut allouer aux Administrateurs, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle que cette Assemblée détermine sans être liée par des décisions antérieures. Le montant de celle-ci est porté aux charges d'exploitation.

Le Conseil d'Administration répartit librement entre ses membres les sommes globales allouées aux Administrateurs sous forme de jetons de présence ; il peut notamment allouer aux Administrateurs, membres du Comité d'Etudes, une part supérieure à celle des autres Administrateurs.



Il peut être alloué par le Conseil d'Administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des Administrateurs.

Les Administrateurs liés par un contrat de travail à la Société peuvent recevoir une rémunération à ce dernier titre.

Le Conseil d'Administration peut autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement et des dépenses engagées par les Administrateurs dans l'intérêt de la Société.

2. Renseignements de caractère général concernant le capital social

- **Capital social**

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 février 2001, le capital social de Groupe CRIT a été converti en euros et porté à la somme de 4 050 000 €

Il est divisé en 11 250 000 actions ordinaires de 0,36 € chacune, intégralement libérées.

- **Capital potentiel**

Il n'existe aucune valeur mobilière susceptible de donner accès directement ou indirectement au capital de la Société.

- **Capital autorisé non émis**

En euros	AGM	Échéances	Montants autorisés	Augmentations réalisées les années précédentes ou réalisables	Augmentations réalisées en 2006	Autorisations résiduelles
Autorisation d'augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature	16/06/2005	15/08/2007	10 % du capital	Néant	Néant	10 % du capital
Augmentation avec maintien ou suppression du DPS	26/06/2006	25/08/2008	1 000 000 €	Néant	Néant	1 000 000 €
Autorisation d'augmenter le capital en faveur des adhérents d'un PEE	26/06/2006	25/08/2008	100 000 €	Néant	Néant	100 000 €
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions à émettre ou existantes	16/06/2005	15/08/2008	5 % du capital	Néant	Néant	5 % du capital

- **Délégations de compétence en vue d'augmenter le capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, par apport de numéraire ou incorporation de réserves, bénéfices ou primes**

L'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2006 a délégué pour une durée de 26 mois au Conseil d'Administration la compétence nécessaire pour procéder, aux époques de son choix, à des augmentations de capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires ; et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres, sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.

Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées ne peut être supérieur à 1.000.000 euros. Ce montant inclut le montant nominal des titres supplémentaires à émettre pour préserver, conformément aux textes, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Ces émissions peuvent être réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires. Nous vous précisons toutefois que, dans tous les cas d'émission par appel public à l'épargne sans droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration peut conférer aux actionnaires la faculté de souscrire en priorité.

En cas de maintien du droit préférentiel de souscription, si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil d'administration pourra utiliser les facultés prévues par la Loi et notamment, offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

Il est prévu dans le cadre de ces délégations, de conférer au Conseil d'Administration la faculté d'augmenter, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale.

Ces délégations, qui n'ont pas été utilisées jusqu'à présent, expirent le 25 août 2008.

- **Délégation de compétence en vue de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE**

L'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2006 a autorisé le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 100 000 euros, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions ordinaires et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en faveur desquels elle a supprimé le droit préférentiel de souscription.

Cette autorisation, consentie pour une durée de vingt six mois, n'a pas été utilisée jusqu'à présent. Elle expire le 25 août 2008.

- **Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social dans la limite de 10% pour rémunérer des apports en nature de titres**

L'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2005 a autorisé le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, à augmenter le capital social en vue de rémunérer des éventuels apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra être supérieur à 10 % du capital social.

Cette autorisation n'a pas été utilisée jusqu'à présent. Elle expire le 15 août 2007.

- **Autorisation d'attribuer gratuitement des actions à émettre ou existantes aux membres du personnel et/ou à certains mandataires sociaux**

L'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2005 a délégué au Conseil d'Administration la faculté de procéder dans le cadre de l'article L.225-197-1 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions nouvelles résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, ou d'actions existantes.

Les bénéficiaires de ces attributions pourront être :

- les membres du personnel salarié ou certaines catégories d'entre eux tant de la société que des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement dans les conditions de l'article L 225-197-2 du Code de commerce,
- les mandataires sociaux qui répondent aux conditions de l'article L 225-197-1 du Code de commerce.



Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le Conseil d'Administration au titre de la présente délégation ne pourra dépasser 5 % du capital social existant au jour de la première attribution.

L'attribution des actions aux bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période "d'acquisition" d'une durée minimale de deux ans à compter de la décision d'attribution du Conseil d'Administration. En outre, les bénéficiaires devront conserver les actions pendant une durée minimale de deux années à compter de leur attribution définitive.

Cette autorisation, consentie pour une durée de 38 mois, n'a pas été utilisée jusqu'à présent. Elle expire le 15 août 2008.

• **Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions**

L'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2006 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'achat d'actions de la société dans la limite de 3 % du nombre d'actions composant le capital, soit 337.500 actions.

Dans le cadre de l'autorisation conférée et conformément aux objectifs déterminés par l'Assemblée Générale du 26 juin 2006, la société a réalisé, entre le 26 juin 2006 et le 31 mars 2007, les opérations suivantes :

	Flux bruts cumulés		Ventilation par objectifs			
	Achats	Ventes	Régularisation de cours		Autres objectifs	
			Achats	Ventes	Achats	Ventes
Nombre de titres	97 411	97 845	97 411	97 845	0	0
Cours moyen de la transaction	33,98	33,89			-	-
Montants	3 310 383	3 316 079			0	0

La société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

Au 31 mars 2007 :

- pourcentage de capital détenu de manière directe ou indirecte : 0,12 %
- nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 0
- nombre de titres détenus en portefeuille au 31 mars 2007 :
 - . titres comptabilisés en valeurs mobilières de placement : 13 222
 - . titres comptabilisés en titres immobilisés : 0
- valeur comptable du portefeuille : 459 642,34 euros
- valeur de marché du portefeuille : 457 877,86 euros (calculé sur la base d'un cours de marché de 34,63 euros correspondant à la moyenne des 20 derniers cours cotés précédant le 31 mars 2007)
- valeur nominale du portefeuille : 4 759,92 €

Cette autorisation de rachat d'actions expire le 25 décembre 2007.

- Il est proposé à la prochaine Assemblée Générale du 22 juin 2007 d'autoriser le Conseil d'Administration pour une période de dix huit mois conformément aux articles L 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 3 % du nombre d'actions composant le capital social soit, sur la base du capital actuel 337 500 actions.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2006.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE CRIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la société n'entend pas recourir à des produits dérivés.

Le prix maximum d'achat serait fixé à 45 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 15 187 500 euros.

Aucune annulation de titres n'est prévue dans le cadre de ce programme.

• **Evolution du capital de Groupe CRIT**

Date	Opération	Montants	Prime d'émission	Nominal des actions	Nombre d'actions total	Capital total
19-08-62	Création de la société Apport en numéraire	10 000,00 F	0,00 F	100,00 F	100	10 000,00 F
26-07-66	Augmentation de capital par incorporation de réserves	90 000,00 F	0,00 F	100,00 F	1 000	100 000,00 F
30-07-69	Augmentation de capital par incorporation de réserves	200 000,00 F	0,00 F	100,00 F	3 000	300 000,00 F
28-12-72	Augmentation de capital par incorporation de réserves	700 000,00 F	0,00 F	100,00 F	10 000	1 000 000,00 F
09-12-77	Augmentation de capital par incorporation de réserves	1 000 000,00 F	0,00 F	100,00 F	20 000	2 000 000,00 F
29-12-79	Augmentation de capital par incorporation de réserves	2 500 000,00 F	0,00 F	100,00 F	45 000	4 500 000,00 F
30-05-97	Réduction du nominal à 10 francs par action		0,00 F	10,00 F	450 000	4 500 000,00 F
30-05-97	Augmentation de capital par incorporation de réserves	18 000 000,00 F	0,00 F	10,00 F	2 250 000	22 500 000,00 F
28-02-01	Conversion du capital en euros. Augmentation du capital par incorporation de réserves	619 897,10 €		1,80 €	2 250 000	4 050 000,00 €
12-03-01	Division par cinq du nominal des actions			0,36 €	11 250 000	4 050 000,00 €

Depuis le 12 mars 2001, il n'y a eu aucune modification de capital



3. Evolution de la répartition du capital

Répartition du capital et des droits de vote de Groupe CRIT (au 30 avril 2007)

Actionnaires	Nombre d'Actions	% du capital	% des droits de vote
• Claude GUEDJ	7 878 644	70,03	79,88
• Yvonne GUEDJ	105 500	0,94	1,07
• Natalie JAOUJ	176 110	1,57	1,79
• Karine GUEDJ	143 460	1,27	1,46
• Membres de la famille (3 pers.)	166 360	1,48	1,69
• Public	2 774 385	24,66	14,11
• Autodétention	5 541	0,05	/
TOTAL	11 250 000	100,00	100,00

• Evolution de la répartition du capital et des droits de vote sur les trois dernières années

Actionnaires	Nombre d'Actions			% du capital			% des droits de vote		
	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006
• Claude GUEDJ	7 840 845	7 845 811	7 881 748	69,70	69,74	70,06	79,53	79,74	79,84
• Yvonne GUEDJ	135 500	135 500	105 500	1,20	1,20	0,94	1,37	1,38	1,07
• Nathalie JAOUJ	220 610	196 110	176 110	1,96	1,75	1,57	2,24	1,99	1,79
• Karine GUEDJ	193 660	172 460	153 460	1,72	1,53	1,36	1,30	1,20	1,56
Total Dirigeants	8 390 615	8 349 881	8 316 818	74,58	74,22	73,93	84,44	84,31	84,26
Autres membres de la famille (3 pers.)*	225 560	194 360	174 996	2,00	1,73	1,55	2,29	1,98	1,78
Public	2 617 401	2 696 295	2 747 235	23,27	23,97	24,42	13,27	13,71	13,96
Autodétention	16 424	9 464	10 951	0,15	0,08	0,10	/	/	/
TOTAL	11 250 000	11 250 000	11 250 000	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Note 1 : Les actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire, disposent d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donne droit à une voix. Ce droit de vote double a été institué par l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 mai 1997. Il bénéficie dès cette date aux actionnaires ayant plus de 4 ans d'ancienneté.

Note 2 (*) : Fanny GUEDJ, fille de M. et Mme GUEDJ ; Laurent JAOUJ, époux de Nathalie JAOUJ ; Jean-Claude GERAUD, neveu de Mme GUEDJ.

Note 3 : Les données concernant l'évolution de l'actionnariat 2003, 2004 et 2005 ont été respectivement arrêtées au 24 avril 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005.

Le 18 mars 1999, la société Groupe CRIT (anciennement dénommée CRIT) s'est introduite sur le Second Marché de la Bourse de Paris. A cette occasion, 225 000 actions (soit 10 % du capital) cédées par Monsieur Claude GUEDJ ont été mises à la disposition du public.

Le 19 novembre 1999, 10 % supplémentaires ont été mis sur le Marché. L'opération a été réalisée par KBC Securities, sous la forme d'un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels.

Le 12 mars 2001, il a été procédé à la division du nominal de l'action par cinq.

Le 12 septembre 2002, une donation partage a été consentie par M. et Mme GUEDJ au profit de leurs filles portant sur 3 % du capital de la société.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5 % du capital dans le public.

4. Marché des titres

- **Contrat de liquidité**

Un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI a été signé le 1er juillet 2005 et déposé auprès des autorisés de tutelle (EURONEXT PARIS - AMF) entre la Société Groupe CRIT, émetteur et la Société Oddo Midcap, animateur.

- **Lieu de cotation et catégories des titres cotés**

Place de cotation des actions :

Paris - Euronext Eurolist à compter du 18 mars 1999

Code ISIN : FR0000036675

Nombre d'actions cotées au 12 mai 2006 : 11 250 000

Volumes traités et évolution des cours (source Fininfo)

	Nombre de Titres échangés	Cours de bourse en euros	
		+ Haut	+ Bas
• Novembre 2005	183 748	28,50	25,55
• Décembre 2005	232 827	29,20	25,85
• Janvier 2006	165 376	31,70	28,00
• Février 2006	280 442	31,05	27,75
• Mars 2006	342 792	35,00	29,60
• Avril 2006	113 035	35,90	31,50
• Mai 2006	476 885	37,10	32,20
• Juin 2006	172 183	35,38	31,90
• Juillet 2006	238 090	38,50	33,86
• Août 2006	73 831	37,19	33,65
• Septembre 2006	80 500	35,99	32,30
• Octobre 2006	245 019	33,00	30,81
• Novembre 2006	101 913	33,99	32,10
• Décembre 2006	332 288	33,45	29,38
• Janvier 2007	191 175	33,90	32,00
• Février 2007	202 706	37,45	32,20
• Mars 2007	65 106	35,90	33,25
• Avril 2007	261 112	36,95	35,89
• du 01/05/07 au 14/05/07	113 133	38,40	35,50



5. Nantissements, garanties et sûretés

- **Nantissements d'actions de l'émetteur inscrites au nominatif pur**

A la connaissance de la société, il n'existe aucun nantissement portant sur les actions de Groupe CRIT.

- **Nantissements d'actifs de l'émetteur (immobilisations incorporelles, corporelles et financières)**

Il n'existe aucun nantissement sur immobilisations incorporelles, corporelles ou financières ou hypothèque.

6. Distribution de dividendes

Conformément aux dispositions légales, les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits et acquis à l'Etat.

Les informations relatives aux dividendes mis en paiement depuis l'exercice clos du 31 décembre 2001 sont détaillées en page 33 du présent document.

Il est proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2007, la distribution d'un dividende global de 2 812 500 € soit un dividende revenant à chaque action de 0,25 €

Sous réserve des besoins de financement nécessaires aux investissements de développement de l'entreprise, l'intention actuelle de la Société est de poursuivre une politique de stabilité du dividende servi.

7. Pacte d'actionnaires

Néant

1. Conseil d'administration

- Composition du Conseil d'Administration

Claude GUEDJ, Président Directeur Général,
Nommé le 30 juillet 1969, renouvelé le 19 juin 2002 pour un mandat échéant à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Yvonne GUEDJ,
Nommée le 30 juillet 1969, renouvelée le 19 juin 2002 pour un mandat échéant à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Karine GUEDJ, Directeur Général Délégué,
Nommée le 18 juillet 1984, renouvelée le 19 juin 2002 pour un mandat échéant à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Nathalie JAOUÏ, Directeur Général Délégué,
Nommée le 5 novembre 1992, renouvelée le 18 juin 2004 pour un mandat échéant à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Autres mandats à jour au 15 mars 2007

Claude GUEDJ

Président Directeur Général
CRIT INTERIM S.A. (Suisse)

Président du Conseil d'Administration
AIRLINES GROUND SERVICES

Directeur Général
CONGO HANDLING SA

Président
GROUPE EUROPE HANDLING
SKY HANDLING PARTNER Limited (Irlande)
SKY HANDLING PARTNER (SHANNON) Irlande
SKY HANDLING PARTNER (CORK) Irlande
CRIT IRELAND HR (Irlande)

Administrateur
SEINE 51
AWAC TECHNICS
LEBREC

Représentant
GEH, Président de EHC
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EHM
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de MAYDAY TT
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EH
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EHR
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de AMA
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de AH
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de IFMA

Gérant
ECM

Nathalie JAOUÏ

Présidente
CRIT INTERIM
EURISTT
LES VOLANTS
CRIT
MAYDAY TT



Administrateur

SEINE 51

Membre du Conseil de Direction

EUROPE HANDLING MAINTENANCE
EUROPE HANDLING
EUROPE HANDLING ROISSY
ASSISTANCE MATERIEL AVION
AERO HANDLING
IFMA

Gérante

LES COMPAGNONS
AB INTERIM
AZUR IMMOBILIER
RH-EXTERNETT

Représentant

GROUPE CRIT au Conseil d'Administration de LEBREC
GEH au Conseil d'Administration d'AGS
GEH au Conseil d'Administration d'AWAC TECHNICS

Karine GUEDJ

Président Directeur Général

SEINE 51

Président du Conseil d'Administration

LEBREC

Présidente

CRIT CENTER

Membre du Conseil de Direction

EUROPE HANDLING MAINTENANCE
MAYDAY TT
EUROPE HANDLING
EUROPE HANDLING ROISSY
ASSISTANCE MATERIEL AVION
AERO HANDLING
IFMA

Représentant

GROUPE CRIT au Conseil d'Administration d'AGS

Gérante

RUSH
ARIANE MEDICAL
COMPUTER ASSISTANCE
RHF
HILLARY
OTESSA

- Informations particulières relatives aux mandataires sociaux

Les liens familiaux entre les mandataires sociaux de la société sont rappelés au rapport du Président du Conseil d'Administration.

A la connaissance de la société, et au jour de l'établissement du présent document, aucun des membres du Conseil d'Administration, au cours des 5 dernières années, n'a été condamné pour fraude, n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas de contrats de services liant les membres du Conseil d'Administration à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages.

- Fonctionnement du Conseil d'Administration

Par délibération en date du 19 juin 2002, le Conseil a décidé de confier la Direction Générale au Président du Conseil d'Administration, et a nommé en qualité de Directeur Général Délégué, Mesdames Nathalie JAOUÏ et Karine GUEDJ.

Conformément aux dispositions l'article 15 des statuts, chaque administrateur doit être propriétaire de 10 actions.

Le mode de fonctionnement du Conseil est décrit dans le rapport du Président sur la préparation des travaux du Conseil et de Contrôle Interne.

2. Équipe de direction

Claude GUEDJ, Président Directeur Général
Nathalie JAOUÏ, Directeur Général Délégué, Présidente du Pôle Travail Temporaire
Karine GUEDJ, Directeur Général Délégué, Directrice de la Communication
Daniel BARUS, Directeur Général du Pôle Travail Temporaire
Thierry De VEYRAC, Directeur Financier
Jacques DESPREES, Directeur Comptable
André ENGLER, Directeur des Ressources Humaines
Evelyne LEBLOND, Directrice Juridique
Maunir KHABLACHI, Directeur des Activités Aéroportuaires

3. Rémunération des mandataires sociaux

Les informations relatives aux rémunérations et avantages de toutes natures, directes ou indirectes, versées à chaque mandataire social par la Société ou toute société contrôlée, sont communiquées au rapport de gestion.

4. Conventions réglementées conclues depuis le 1^{er} janvier 2007

Depuis le 1er janvier 2007, il a été conclu une nouvelle convention réglementée avec les sociétés CRIT, AB INTERIM, LES COMPAGNONS, LES VOLANTS, MASER, ECM et PARIS ILE DE FRANCE SECURITE SARL portant avenant à la convention cadre de cession de créances professionnelles conclue en date du 19 juillet 2002.

Schémas d'intéressement du personnel

1. Participation

Sommes affectées à la participation des salariés pour chacune des 5 dernières années

	2002	2003	2004	2005	2006
Crit ⁽¹⁾				1 819 160	2 002 758
Crit Intérim	777 826	653 678	1 135 563		
Euristt France ⁽²⁾	2 711 100	1 316 590	2 563 736		
Les Volants	182 748	115 417	91 450	389 595	364 738
ECM	37 395	182 460	242 640	269 793	42 774
Maser			18 056	45 216	32 296
Les Compagnons	766 126	388 871	384 293	944 952	1 169 181
AB Intérim	455 351	144 540	172 231	202 964	150 610
K Intérim ⁽³⁾	58 505	64 758			
GTI ⁽³⁾	80 489	72 138			
Effika ⁽⁴⁾	55 683	68 530	106 723		
AGS	50 022		25 012	79 879	41 055
EHR	131 804		45 683	155 753	114 386
EH			52 444	149 148	143 294
EHC	43 643		17 592	51 545	
Computer Rush					7 085 37 023
TOTAL	5 350 692	3 006 982	4 855 423	4 108 005	4 105 200

⁽¹⁾ Bénéficiaire en 2005 de l'apport de l'ensemble des activités des sociétés Crit Intérim et Euristt France

⁽²⁾ Dissoute en 2006

⁽³⁾ Absorbée en 2004 par Crit intérim

⁽⁴⁾ Absorbée en 2005 par Crit intérim

2. Intéressement

Néant

3. Plan d'épargne d'entreprise

Néant

4. Options d'achat et de souscription

Néant



Texte des résolutions proposées

À l'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2007

Résolutions à caractère ordinaire

- **Première résolution - Approbation des comptes sociaux**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2006, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice net comptable de 16 875 208,28 euros.

- **Deuxième résolution - Approbation des comptes consolidés**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2006, approuve ces comptes, tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un bénéfice net (part du groupe) de 25 588 939 euros.

- **Troisième résolution - Conventions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce**

Statuant sur le rapport spécial qui lui a été présenté sur les conventions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, l'Assemblée Générale approuve les conventions qui y sont mentionnées.

- **Quatrième résolution - Affectation du résultat**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 16 875 208,28 euros, de la manière suivante :

- aux actionnaires, à titre de dividende 2 812 500,00 €
- au poste " autres réserves " 14 062 708,28 €

Le dividende global revenant à chaque action est fixé à 0,25 euro.

L'intégralité du montant ainsi distribué est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Ce dividende sera payable le 17 septembre 2007.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices, les distributions de dividendes ont été les suivantes :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende distribué par action	Avoir fiscal	Revenu réel par action
2003	11 250 000	0,11 €	0,06 €	0,17 €



Exercices	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2004	1 800 000 € ⁽¹⁾	-	-
2005	2 250 000 € ⁽²⁾	-	-

⁽¹⁾ soit 0,16 €par action

⁽²⁾ soit 0,20 €par action

• Cinquième résolution - Programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 3 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 337 500 actions.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2006.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE CRIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la société n'entend pas recourir à des produits dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 45 euros par action.

En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 15 187 500 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Résolutions à caractère extraordinaire

- **Sixième résolution - Mise en harmonie des statuts avec le décret du 11 décembre 2006**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de mettre en conformité les statuts de la société avec les dispositions du décret du 11 décembre 2006 modifiant le décret du 23 mars 1967 et de modifier en conséquence comme suit l'article 30 des statuts :

- Article 30 - ADMISSION AUX ASSEMBLEES

L'alinéa 1 demeure inchangé.

L'alinéa 2 est modifié comme suit :

Le droit de participer aux assemblées générales est subordonné, à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'alinéa 3 est supprimé,

Le reste de l'article demeure inchangé.

- **Septième résolution - Formalités**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la Loi.



Table de concordance du document de référence

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le Règlement européen n° 809/2004 pris en application de la directive dite "Prospectus" 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation. Les informations non applicables à Groupe Crit sont indiquées "N/A".

Rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen n°809/2004	Pages
Personnes responsables	112
Contrôleurs légaux des comptes	112-113
Informations financières sélectionnées	3, 37-39
Facteurs de risque	26-30
Informations concernant l'émetteur	
• Historique et évolution de la Société	6, 22
• Investissements	26
Aperçu des activités	
• Principales activités	6-7, 12-21
• Principaux marchés et position concurrentielle	10-11, 16, 18, 21
Organigramme	
• Description du Groupe	6-7, 22
• Liste des filiales	64-65, 82-83
Propriétés immobilières, usines et équipements	52-53, 60-61, 72, 74, 81
Examen de la situation financière et du résultat	
• Situation financière	91-95
• Résultat d'exploitation	91-95
Trésorerie et capitaux	
• Informations sur les capitaux	38, 76-77
• Flux de trésorerie	39, 71
• Conditions d'emprunts et structure de financement	28, 32, 57, 61, 77
Recherche et développement, brevets et licences	N/A
Informations sur les tendances	16-21, 31-32, 95
Prévisions et estimations du bénéfice	N/A
Organes d'administration, de Direction et Direction Générale	
• Informations concernant les organes d'Administration et de Direction	103-105, 128-130
• Conflits d'intérêts au niveau des organes d'Administration et de Direction du Groupe	N/A
Rémunération et avantages	62, 79, 98-99
Fonctionnement des organes d'Administration et de Direction	103-105, 128-130
Salariés	
• Nombre de salariés	3, 23, 63
• Participation et stock-options	33, 125-126
• Participation des salariés dans le capital	97, 131
Principaux actionnaires	33, 125-126

Opérations avec les apparentés	62
Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
• Informations financières historiques	37-63, 69-81, 113
• Informations financières pro forma	N/A
• États financiers	37-63, 69-81
• Vérification des informations financières historiques	42, 113
• Date des dernières informations financières	86-87
• Informations financières intermédiaires et autres	N/A
• Politique de distribution des dividendes	33, 51, 127
• Procédures judiciaires et d'arbitrage	29, 81
• Changement significatif de la situation financière ou commerciale	N/A
Informations complémentaires	
• Capital social	96-98, 121-126
• Acte constitutif et statuts	114-121
Contrats importants	30
Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	113
Documents accessibles au public	113
Informations sur les participations	N/A



Calendrier prévisionnel des annonces financières

(dates au titre de l'année 2007)

Annonces financières	Exercice 2007
Chiffres d'affaires	
1 ^{er} trimestre 2007	14 mai 2007
2 ^{ème} trimestre 2007	27 juillet 2007
3 ^{ème} trimestre 2007	12 novembre 2007
4 ^{ème} trimestre 2007	11 février 2008
Résultats 1 ^{er} semestre 2007	17 octobre 2007
Résultats annuels 2007	Avril 2008